REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE PICARDIE

Trimestriel - N° 1/2 - 2014

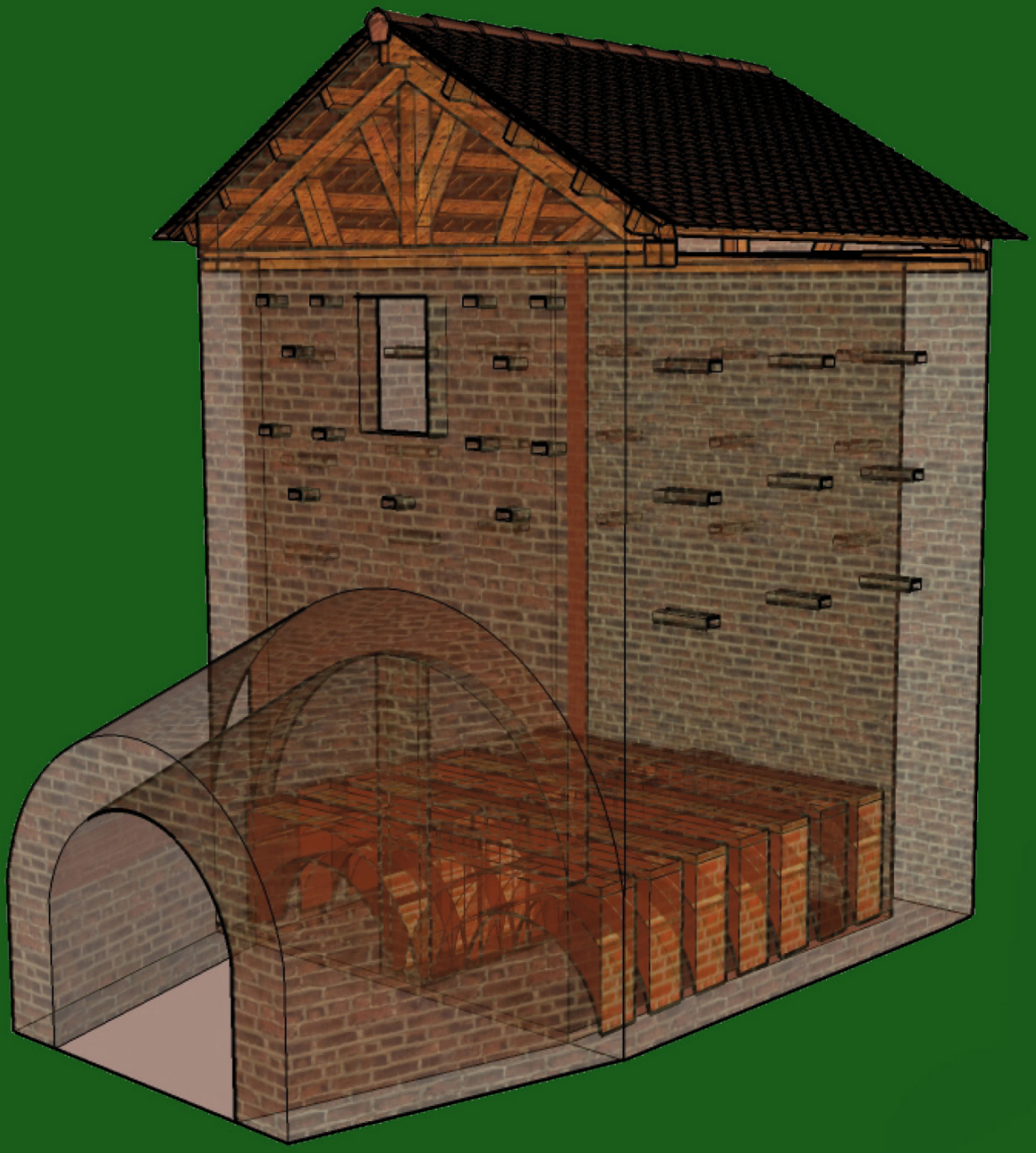

AMBLENY "LE SOULIER" (AISNE) UN HAMEAU À PARCELLES LANIÉRÉES (XIe-XIIIe SIÈCLES)

Gilles DESPLANQUE & Stéphanie NORMANT
avec les contributions de Michel HOURLIER, Gaëtan JOUANIN & Nadège ROBIN

INTRODUCTION

La commune d'Ambleny se trouve sur la rive gauche de la vallée de l'Aisne, à environ 10 km en aval de Soissons (fig. 1). Situé à 1 km à l'est du bourg actuel, le hameau du Soulier est établi au milieu d'un cirque formé par les contreforts du plateau au nord, à l'est et au sud. L'emprise de la fouille, réalisée par une équipe du service archéologique départemental de l'Aisne (dir. Gilles Desplanque[1]), borde la rue du Soulier, axe principal du hameau permettant d'y accéder depuis le bourg d'Ambleny.

Le secteur est irrigué par un réseau hydrographique dense. Du sud vers le nord, le ru de Retz traverse le bourg d'Ambleny pour se jeter dans l'Aisne. Il est alimenté par une série de ruisseaux issus de sources localisées en bordure de plateaux, à l'est comme à l'ouest. L'un de ces petits ruisseaux traverse le hameau du Soulier, à environ 50 m au nord de la limite de l'emprise de fouille. Par ailleurs, des zones d'eau stagnante assez vastes parsèment le territoire entre le Soulier et le bourg d'Ambleny (fig. 2).

Le substrat apparaît sous 0,25 à 0,35 m de terre végétale. Il consiste majoritairement en un sable jaune dit « de Cuise », caractéristique de l'Yprésien supérieur. Ce niveau est régulièrement ponctué de

1 - Je remercie chaleureusement l'équipe de terrain : Kévin Boitelet, Virginie Lécaux et Magali-Levray-Buccio.

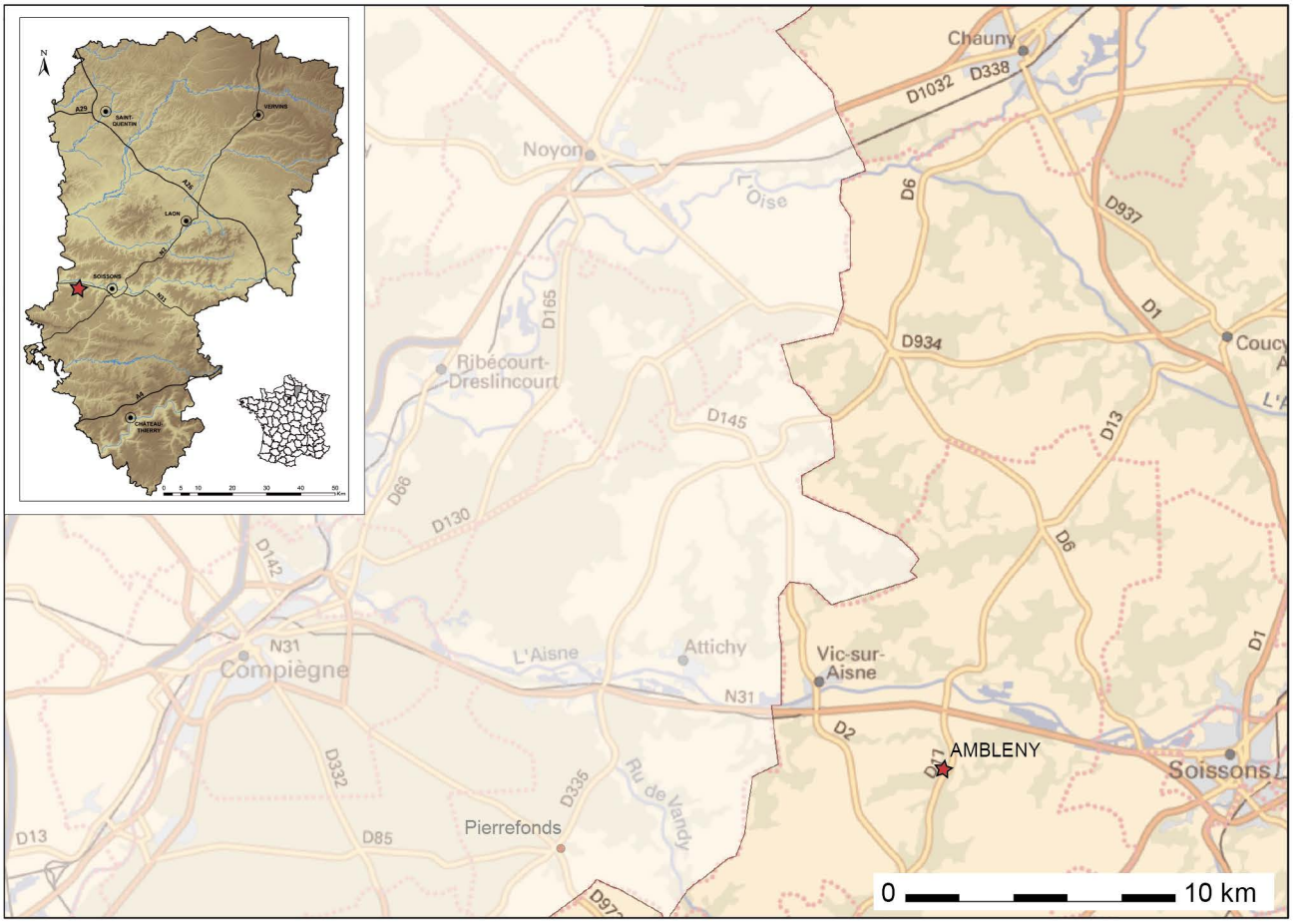

Fig. 1 - Localisation de la commune d'Ambleny (Aisne) (*carte V. Buccio et G. Desplanque*).

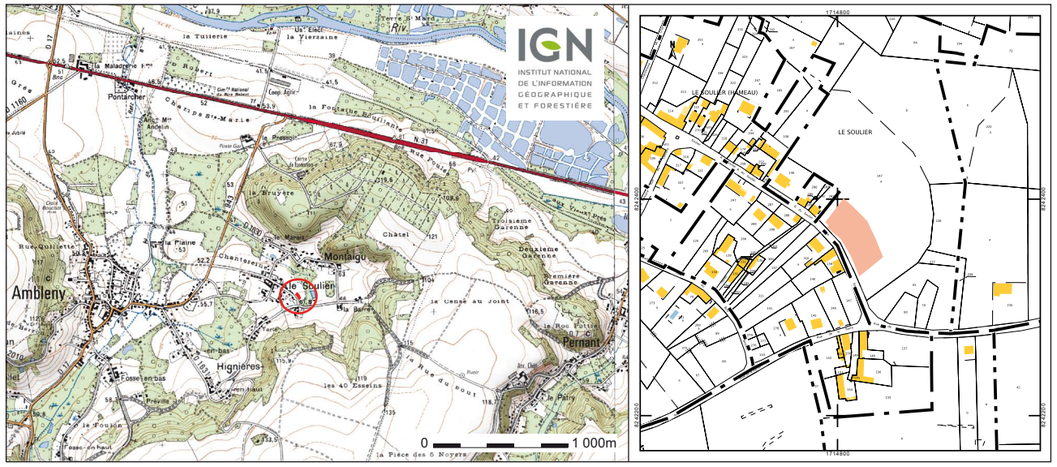

Fig. 2 - Localisation du hameau du Soulier et de l'emprise de fouille (fond 2511 E © IGN- 2014, reproduction interdite. Autorisation n0°60.14008, et cadastre).

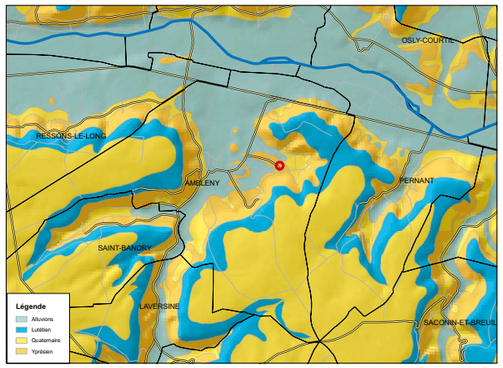

Fig. 3 - Localisation de l'emprise fouillée sur la carte géologique (*carte V. Buccio et G. Desplanque*).

poches de graviers. Le hameau actuel du Soulier s'étire le long d'une bande de sable, l'isolant des zones humides environnantes (fig. 3).

En extrême limite sud de l'emprise de fouille, une couche argilo-sableuse brune scelle le sable de Cuise sur une épaisseur d'environ 0,30 à 0,50 m. La présence du ru, à l'est et au nord de l'emprise de la fouille, pourrait expliquer la modification du substrat à cet endroit : les fluctuations de son cours expliqueraient la création d'une zone marécageuse, zone aujourd'hui comblée et relativement asséchée.

Par ailleurs, nous avons constaté la présence, à moins d'un mètre du niveau de décapage, de la nappe phréatique, nappe dont les fluctuations expliquent probablement certaines modifications ponctuelles du substrat.

CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Les occupations humaines, sur la commune d'Ambleny, sont connues essentiellement par des découvertes anciennes. Cependant, les opérations d'archéologie préventive réalisées depuis 2010 par le pôle archéologique du Département de l'Aisne permettent de compléter, de manière significative, la connaissance de ce secteur de la vallée de l'Aisne.

Néolithique

La plus ancienne occupation connue est une allée couverte, mise au jour en 1876, mentionnée par Amédée Piette (Fleury 1877). En partie détruit, ce monument est orienté nord-ouest / sud-est pour une longueur estimée de 9,5 mètres sur 1,5 mètre de large. Seules les cinq dalles de l'extrémité sud-est sont conservées.

Protohistoire

Un enclos circulaire probablement proto-historique a été repéré en 1975 par Michel Boureux au lieu-dit "Le Châtel", à moins d'un kilomètre à l'est de l'emprise de fouille (carte archéologique, SRA Picardie).

Par ailleurs, Octave Vauvillé, à la fin du XIXe siècle, mena des fouilles sur l'avancée du plateau qui domine la vallée de l'Aisne au nord, et le hameau du Soulier au sud, au lieu-dit "La Bruyère" (Vauvillé 1900). Il y a mis en évidence des aménagements fossoyés formant un éperon barré. Au sein de cette enceinte de 8 hectares, les découvertes, plus particulièrement monétaires, ont permis de dater l'occupation protohistorique de La Tène finale.

Antiquité

L'actuelle route nationale RN 31, Soissons-Compiègne, recouvre la voie romaine Soissons - Vic-sur-Aisne - Amiens, mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin. Une coupe de cet axe a été réalisée par Michel Reddé en 1984 (Reddé 1985). Une seconde route antique reliant Soissons à Senlis traverse la commune d'Ambleny. Elle se sépare de l'actuelle RN 31 au niveau de "Pontarcher", pour se diriger vers "La Croix Rouge".

À "Arlaines", un camp militaire a été découvert en 1810, au nord de la RN 31. De plan rectangulaire (280 m x 175 m), il est aménagé entre 20 et 40 de notre ère. Il s'agirait d'un camp de cavaliers de l'aile des Voconces[2] (Reddé 1985). À moins de 500 m au sud, une occupation à vocation agro-pastorale, datée de la Tène finale à la fin du Ier siècle après J.-C., a fait l'objet d'une fouille par le Pôle archéologique du Département de l'Aisne (Lefebvre 2014). De même, un enclos de plan carré attribué au haut-Empire a été mis au jour sur la commune de Fontenoy, à 1 km environ au nord du camp d'Arlaines (Lefebvre 2012). Toutes ces découvertes confirment l'importance d'un carrefour, à la croisée de deux axes majeurs, tant sur le plan militaire qu'économique.

Moyen Âge

Les investigations d'Octave Vauvillé au sein de l'enceinte, au lieu-dit "La Bruyère", ont permis de mettre en évidence une occupation médiévale. L'auteur mentionne deux « habitations non construites du XIIIe siècle » dont il donne les dimensions (4,30 m x 2,50 m ; 2,70 m x 1,70 m) et dans le comblement desquelles un mobilier abondant a été mis au jour : céramique « à flammules rouges », faune, scories de fer… (Vauvillé 1900, p. 47-49). Localisées sur la bordure sud du plateau, ces cabanes excavées font écho aux découvertes situées au hameau du Soulier. Les sources historiques semblent par ailleurs confirmer l'enjeu majeur que constitue la maîtrise de cette avancée du plateau sur la vallée de l'Aisne.

La première mention écrite d'Ambleny remonte au milieu du XIe siècle quand le « comte Gui »[3] est mentionné dans l'obituaire de la cathédrale de Soissons en tant que donateur de l'autel d'Ambleny (Brunel 1994, p. 20, note 18). Une série de localités voisines semble d'ailleurs aussi s'inscrire dans l'aire d'influence du comte de Soissons et du chapitre cathédral (Brunel 1994, p. 13). Si, au lieu-dit "La Bruyère", l'hypothèse d'une enceinte fortifiée gauloise, réoccupée au cours du Moyen Âge, peut être envisagée, elle signifierait une mainmise de type militaire et commercial exercée par les autorités soissonnaises dans le but de contrôler l'axe de communication important que constitue la vallée de l'Aisne (Brunel 1994, p. 13)[4].

Quelques décennies plus tard, en 1089, à la faveur de l'affaiblissement de la famille comtale de Soissons, un accord est passé entre Nivelon II, seigneur de Pierrefonds, et le chapitre cathédral de Soissons (*Bibl. nat., col. Picardie*, vol. 233, fol. 274-276, cité dans Malsy 1999, p. 24-25). Nivelon II décide alors non seulement de cesser ses exactions à l'encontre des chanoines établis à Ambleny (usurpations de terre, vol de bêtes et de nourriture…), mais il est désormais reconnu comme le « protecteur militaire et le justicier du village » (Brunel 1994, p. 14). La famille de Pierrefonds prend ainsi progressivement la succession des comtes de Soissons à Ambleny.

C'est dans ces circonstances que la tour d'Ambleny, située au cœur du bourg, est édifiée. Malgré les relations difficiles entre les Pierrefonds et l'évêque de Soissons, il semble que ce soit sous le principat de Dreu de Pierrefonds, fils de Nivelon II - plus probablement entre 1140 et 1143 - que l'édifice voit le jour. Elle incarne l'assise militaire des seigneurs de Pierrefonds aux confins orientaux de leur territoire et traduit ainsi le rayonnement de leur puissance dans le Soissonnais au cours du XIIe siècle (Brunel 1994, p. 15-16). En 1155, l'abbaye prémontrée de Valsery hérite des terres des Pierrefonds situées au "Châtel" à Ambleny. Cet épisode traduit, par la même occasion, l'abandon de cette dernière comme place forte et le transfert du pouvoir militaire vers le bourg actuel d'Ambleny.

Une occupation de type domestique se maintiendrait toutefois sur les hauteurs situées au sud du hameau du Soulier : les « habitations non construites du XIIIe siècle » que pourrait avoir mis au jour Octave Vauvillé (Vauvillé 1900).

Sur le plan toponymique, Auguste Matton avait proposé une identification de toponymes des IXe, XIIe et XIIIe siècles avec celui du Soulier (Matton 1871, p. 265). Jean-Claude Malsy rejette ces attributions et retient comme première attestation celle de *Sollier* figurant sur une minute de notaire en 1615 (Malsy 2001, p. 534). Par ailleurs, le hameau du Soulier figure sur la carte de Cassini (XVIIIe siècle), sous la forme *Soulia*. L'examen du cadastre du XIXe siècle indique une continuité dans la trame viaire depuis cette époque.

2 - *CIL, XIII*, 3463 ; au musée de Soissons : [---]*us Secci f(illius)*, [A]*rvernu/s, eques ala Vo(con)tiorum / an(nis) (viginti quinque), stipend(iis) / (septem), h(ic) s(itus) e(st).*

3 - Rappelant que deux comtes Gui sont connus à Soissons : l'un entre 974 et 995, l'autre entre environ 1040 et 1057, Ghislain Brunel privilégie le second (Brunel 1994, p. 13).

4 - La forteresse du *Châtelet*, en bordure de l'Aisne, sur la commune de Montigny, pourrait participer de ce système de surveillance (Brunel 1994, p. 13).

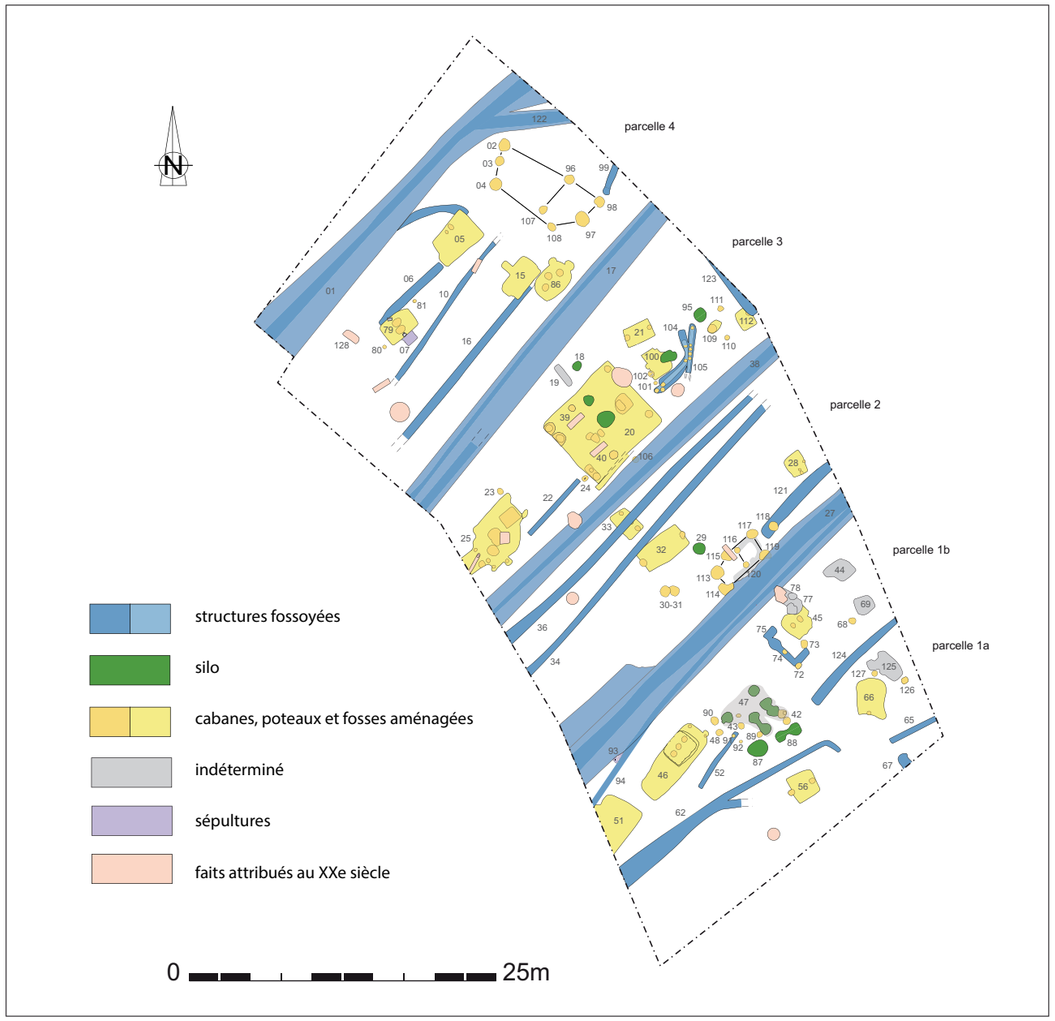

Fig. 4 - Plan général des vestiges mis au jour au cours de la fouille (*relevé et DAO : V. Buccio et G. Desplanque*).

Les découvertes réalisées au cours de la fouille viennent compléter l'ensemble de ces données et apportent un éclairage nouveau sur l'occupation périphérique au bourg d'Ambleny, plus particulièrement au cours du Moyen Âge (fig. 4).

LES TOMBES DE LA TÈNE ANCIENNE F. 07 ET F. 93 (Stéphanie NORMANT)

Deux tombes, nommées F. 07 et F. 93, ont été mises au jour lors de la fouille. Distantes d'une quarantaine de mètres, elles se situent toutes les deux dans la frange ouest de la surface décapée (fig. 5). Elles sont partiellement détruites par l'implantation de structures médiévales.

La tombe F. 07

La fosse sépulcrale, de forme rectangulaire, a une largeur de 0,96 mètre et n'est conservée que sur une longueur de 1,10 mètre ; la fosse F. 79 venant la recouper (fig. 6).

L'orientation de la tombe est de 315°, soit nord-ouest / sud-est. Elle a été creusée dans le sable cuisien (Yprésien supérieur). Conservée sur une profondeur maximale de 0,1 mètre sous le niveau de décapage, elle a des parois obliques et un fond plat mais irrégulier. De cette sépulture, il ne subsiste que des offrandes funéraires appartenant aux catégories suivantes : le vaisselier, l'outillage et une pièce de boucherie.

Si aucune trace d'architecture n'a été observée (trou de poteau, trace de coffrage…), la taphonomie nous amène à proposer quelques hypothèses sur ce sujet. Les observations de terrain indiquent un espace non colmaté et la présence d'un aménagement interne. L'ensemble des formes basses (n° 2, n° 5,

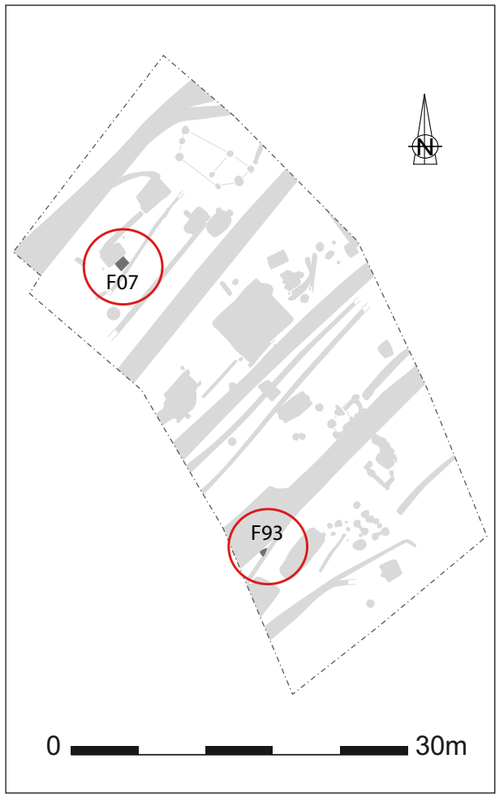

Fig. 5 - Localisation des deux tombes laténiennes (*DAO : G. Desplanque*).

n° 7, n° 8) ne repose pas sur le fond de la fosse et a été surélevé sur un support de nature indéterminée et à une hauteur globalement constante (fig. 7).

Les vases hauts, quant à eux, reposent sur le fond de fosse.

Deux phases principales phases de comblement ont pu être perçues. La première correspond à une infiltration rapide de sédiment dans la tombe sur 8 à 10 cm. Cette infiltration s'est effectuée avant la décomposition totale de l'aménagement interne supportant les formes basses, expliquant leur position en hauteur. Ce premier comblement vient maintenir en place le fond ou le pied des vases hauts. La deuxième phase de comblement fait suite à l'affaissement de la couverture de la tombe suite à la pression d'une masse (de terre ?). La panse des vases hauts s'est soit écrasée sur place (vase n° 1), soit ouverte (vases n° 3 et 6). La panse se retrouve alors éclatée autour du pied ou du bas de panse et repose sur le premier niveau de comblement (fig. 7).

Les dépôts

La perturbation de la fosse sépulcrale par l'implantation d'une fosse médiévale ne permet pas d'avoir connaissance de l'intégralité du dépôt funéraire et de son organisation. Les offrandes funéraires conservées se répartissent entre le vaisselier accompagnant le défunt, l'armement et la boucherie.

Le vaisselier, bien que partiel, n'en demeure pas moins conséquent. En effet, 10 récipients ont été mis au jour lors de la fouille. Afin de faciliter les comparaisons avec d'autres sites régionaux, l'étude reprend la typologie et la terminologie des décors d'une publication récente d'une nécropole de La Tène ancienne dans la vallée de l'Aisne. Il s'agit celles mises au point par Sophie Desenne dans le cadre de la publication de la nécropole de Bucy-le-Long "La Héronnière", (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009).

Le récipient n° 1 est un vase haut caréné. Il est conservé jusqu'à l'épaule, son diamètre d'ouverture est donc inconnu et le diamètre maximal est de 252 mm. Il possède une panse tronconique et un fond plat d'un diamètre de 118 mm. Ce récipient appartient au type CCE, forme haute élancée (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009 p. 209-214). Un registre décoratif est visible sur l'épaule et est composé de deux thèmes : l'un géométrique et le second linéaire. Le premier concerne un motif incomplet. Il pourrait s'agir d'une frise soit de méandre double soit d'une fausse grecque double emboîtée (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, fig. 184, p. 236). Le deuxième thème est une frise composée de deux lignes horizontales. Ces deux thèmes ont été réalisés à l'aide d'une pointe mousse. Des traces de polissages sont visibles sur les surfaces externe (y compris le fond) et interne. Le récipient, réalisé dans une pâte sableuse micacée (muscovite) avec grains de glauconie, a été cuit en réduction. Aucune trace d'usure n'est visible sur la partie saillante (carène) et le fond, laissant supposer que ce vase ne provient pas de la sphère domestique. Quelques coups de feu sont visibles sur la paroi externe du vase, en bas de la panse sans qu'ils ne concernent le fond. Il pourrait s'agir de coups de feu liés au passage sur le bûcher.

Le vase n° 2 est une assiette carénée dont le diamètre d'ouverture est de 280 mm et le diamètre maximal de 288 mm. Sa hauteur est de 76 mm. Le haut de la panse est rentrant, lèvre ourlée et marquée. La panse est légèrement convexe et le fond est ombiliqué. Il appartient au type CSB 2312 défini par S. Desenne lors de l'étude de la nécropole de Bucy-le-Long (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 210-214). Des traces de polissage sont visibles sur la surface externe. Le vase a été réalisé dans une argile phylliteuse, légèrement sableuse et cuit en réduction avec une post-cuisson oxydante. Aucune trace d'usure n'est visible sur ce récipient.

Le vase n° 3 est un récipient haut caréné de type CCE 122, (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009,

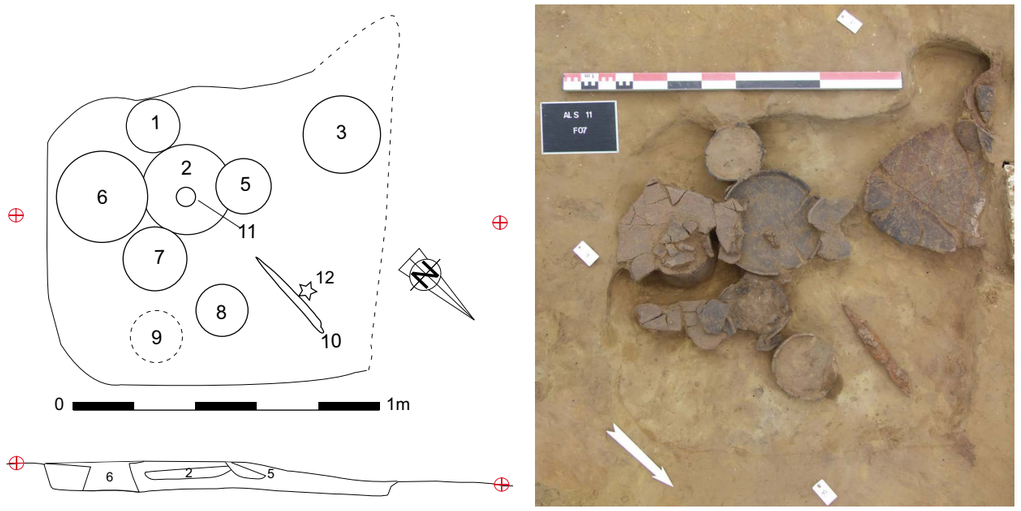

N° démontage	Matière	Désignation	Catégorie	Etat de conservation
1	Céramique	Pot carénée	Vaisselle	Écrêté
2	Céramique	Plat	Vaisselle	Entier
3	Céramique	Pot carénée à col	Vaisselle	Fragmenté
4	Céramique	Vase haut ?	Vaisselle	Fragmenté
5	Céramique	Assiette	Vaisselle	Entier
6	Céramique	Pot « soupière »	Vaisselle	Fragmenté
7	Céramique	Assiette	Vaisselle	Entier
8	Céramique	Assiette	Vaisselle	Entier
9	Céramique	Coupelle	Vaisselle	Fragmenté
10	Métal	Couteau à languette	Outil	Entier
11	Céramique	Gobelet caréné à col	Vaisselle	Fragmenté
12	Os	½ tête de porc	Offrande animale	Fragmenté

Fig. 6 - Plan et coupe de la tombe F. 07 (*DAO et photo : S. Normant*).

Fig. 7 - Vase n° 2 ne reposant pas sur le fond (*Photo : S. Normant*).

p. 209-214). Le diamètre d'ouverture est de 360 mm, le diamètre maximal est de 458 mm et le diamètre de fond de 255 mm. Le col est droit et rectiligne. La lèvre est marquée et légèrement saillante. La panse est tronconique et le fond plat. Un décor a été réalisé au peigne à 14 ou 16 dents sur la panse. Le vase a été façonné dans une argile phylliteuse présentant de très fines et nombreuses inclusions non plastiques (grains de sable, muscovite, éléments carbonatés non bioclastiques, chamotte). Le vase a été cuit dans une atmosphère oxydante, suivie d'une post-cuisson réductrice. Le col et l'épaule sont polis sur la surface externe et interne. Des traces de coups de feu sont visibles sur la panse. Aucune trace d'usure n'est visible sur ce récipient.

Fig. 8 - Ouverture de la panse du vase n° 6 (*Photo : S. Normant*).

Pour le *récipient n° 4*, seuls le bas de panse et le fond, d'un diamètre de 110 mm, sont conservés. Il a été identifié lors de la post-fouille et provient du décapage de la structure. Fortement altéré et fragmenté, ce vase a été façonné dans une pâte légèrement sableuse et micacée, présentant de la chamotte et des grains de glauconie. Il a été cuit en réduction avec une post-cuisson oxydante.

Le vase n° 5 est une assiette carénée de type CSB 2311 (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 210-214). D'une hauteur de 44 mm, son diamètre d'ouverture est de 180 mm et son diamètre maximal est de 188 mm. Le haut de panse est rentrant, la lèvre ourlée et marquée. La panse est légèrement convexe et le fond simple. Des traces de coups de feu s'observent sur la surface externe de la panse. Des traces de polissage sont visibles sur la surface externe. Ce vase a été façonné dans une pâte légèrement sableuse et micacée, présentant de la chamotte et des grains de glauconie et a été cuit en réduction. Quelques coups de feu sont visibles sur la surface externe de la panse, dus à la cuisson originelle. La surface interne est altérée, probablement due à la taphonomie et aucune trace d'usure ne s'observe sur les parties saillantes (carène et lèvre). L'appartenance de ce récipient à la sphère domestique ou non reste conjecturale.

Le vase n° 6 est une forme haute large. Il a un diamètre d'ouverture de 280 mm, un diamètre maximal de 416 mm et une hauteur de 400 mm. Il se caractérise par l'absence de col, un épaulement marqué et convexe. La panse sphérique repose sur un pied creux d'un diamètre de 195 mm. Ce récipient appartient au type SSL 32 (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 217-221). Il présente un registre décoratif sur l'épaule, composé de deux thèmes l'un linéaire et l'autre géométrique. Le thème linéaire encadre et souligne le thème géométrique composé d'une frise géométrique, probablement des méandres triples opposés. Ce vase a été façonné dans une argile phylliteuse présentant de nombreuses inclusions non plastiques de nature diverse : grains de quartz, chamotte, éléments carbonatés non bioclastiques. Ces derniers ne sont visibles que sur les tranches, une altération taphonomique ayant provoqué leur dissolution sur les surfaces interne et externe, créant de petites vacuoles. Le vase a été cuit dans une atmosphère réductrice, suivi d'une post cuisson oxydo-réductrice. Les surfaces interne et externe ont été entièrement polies. Des traces de coups de feu sont visibles notamment sur le pied, pouvant indiquer sa présence à proximité immédiate du bûcher.

Le récipient n° 7 est une assiette carénée de type CSB 2311 (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 210 - 214). D'une hauteur de 60 mm, son diamètre d'ouverture est de 200 mm et son diamètre maximal est de 216 mm. Le haut de panse est rentrant, la lèvre est ourlée et marquée. La panse est légèrement convexe et le fond est simple. Ce vase, cuit en réduction, a été façonné dans une pâte fine sableuse et micacée. Des traces de polissage s'observent sur les surfaces externe et interne. Aucune trace d'usure ou d'utilisation ne s'observe sur ce vase.

Le vase n° 8 est une assiette carénée de type CSB 211 (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 210-214). Le diamètre d'ouverture mesure 200 mm et est aussi le diamètre maximal. D'une hauteur de 60 mm, il a un haut de panse ouvert, une panse convexe et un fond plat. Ce vase a été réalisé dans une pâte fine, légèrement sableuse, avec de la chamotte. Il a été cuit dans une atmosphère réductrice avec une post cuisson oxydante (pâte grise à cœur et beige au niveau des surfaces). Malgré une forte altération des surfaces, des lambeaux de polissage sont visibles sur la surface externe. Il n'est toutefois pas possible d'effectuer des observations sur d'éventuelles traces d'usure ou d'utilisation.

Le récipient n° 9 est une coupelle à pied. Ce vase sans col et à panse tronconique a un diamètre d'ouverture de 345 mm, pour une hauteur totale de 146 mm. Le pied d'une hauteur de 19 mm est creux. La lèvre est ourlée et marquée au niveau de la surface interne. Des traces de polissage sont visibles sur les surfaces internes et externes. Le

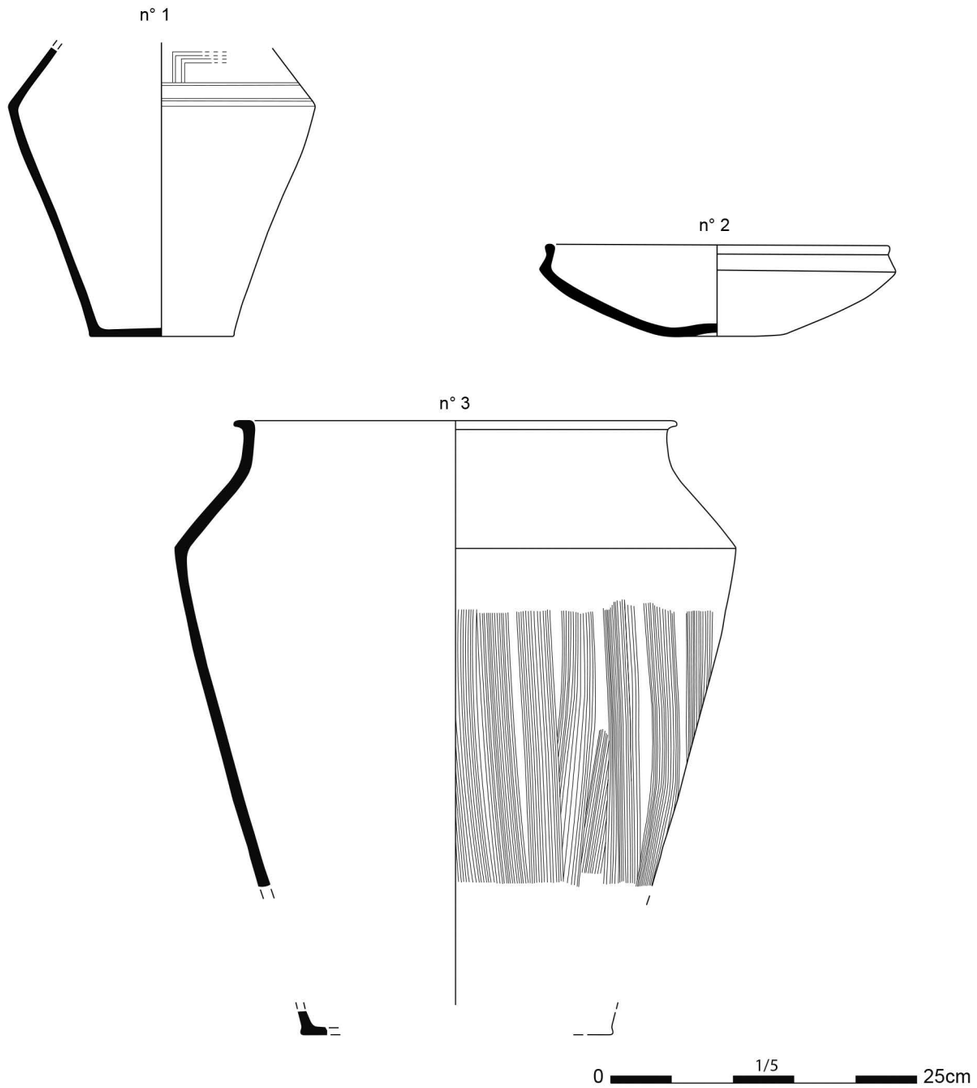

Fig. 9 - Vases 1 à 3 (*DAO : E. Pichet, S. Normant*).

registre décoratif qui se développe sur la panse est composé de deux thèmes décoratifs. Le premier est linéaire, encadrant un thème décoratif géométrique. Celui correspond à une frise à métope discontinue de croix de Saint-André. Ce vase a été façonné dans une pâte sableuse et micacée fine comportant des inclusions non plastiques de nature diverses : chamotte, éléments carbonatés non bioclastiques. Cuit en réduction, il présente un polissage sur les surfaces interne et externe. Aucune trace d'usure ou d'utilisation n'a été observée sur ce vase.

Le récipient n° 11 est un gobelet caréné à grand col de type CCE 121 (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 210-214). Le diamètre d'ouverture est de 80 mm correspond au diamètre maximal. Sa hauteur est estimée à de 207 mm. Le col est droit légèrement sortant. La panse est rectiligne et le fond possède un pied creux, haut de 21 mm. Un registre décoratif se déploie sur le col. Une première séquence est composée de lignes horizontales continues. La deuxième séquence est une frise continue de fausses grecques doubles et emboîtées sur le col, enfin la troisième séquence correspond au même thème décoratif que la première : la ligne horizontale continue (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 239). Ce vase a été déposé à l'envers sur le plat caréné n° 2 (fig. 12). Cette association s'avère être atypique au vue des comparaisons régionales.

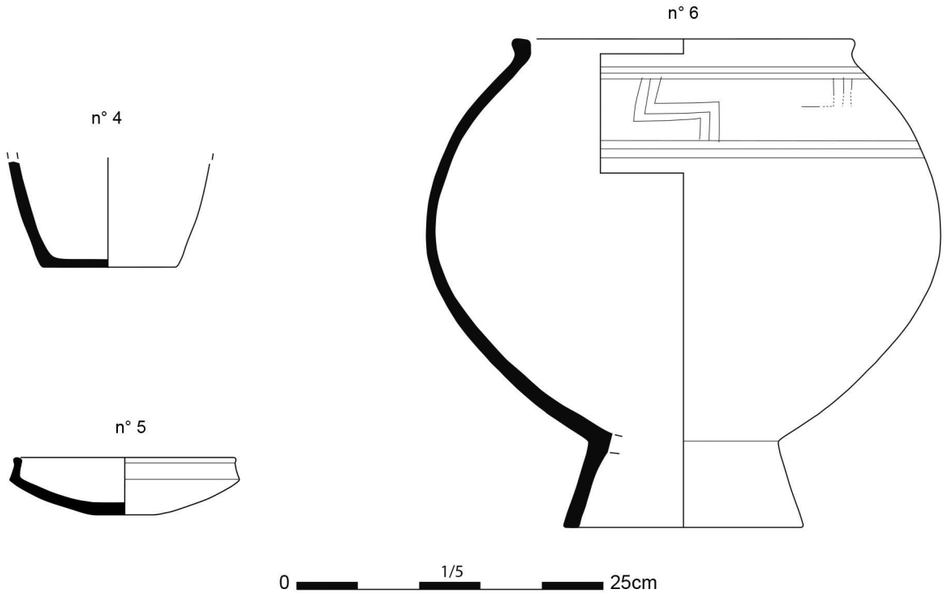

Fig. 10 - Vases 4 à 6 (*DAO : E. Pichet, S. Normant*).

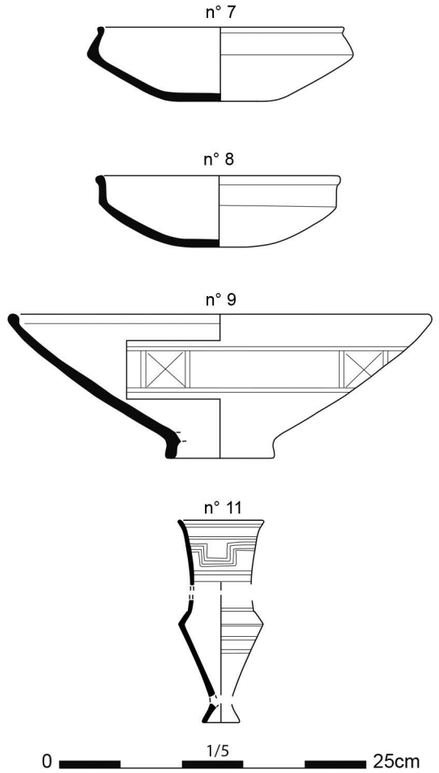

Fig. 11 - Vases 7, 8, 9, 11 (*DAO : E. Pichet, S. Normant*).

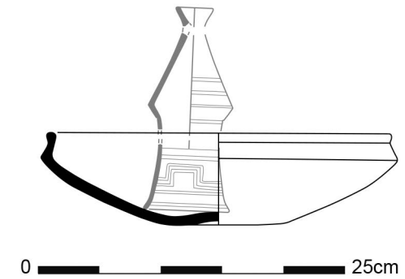

Fig. 12 - Association vases 2 et 11 (*DAO : S. Normant*).

Il a été façonné dans une pâte fine, sableuse et micacée. Un cortège d'inclusions non plastiques telles que la chamotte et des éléments carbonatés non bioclastiques s'observe aussi. Ce récipient a été cuit en réduction et des lambeaux de polissage s'observent sur les surfaces interne et externe.

Sur les dix vases mis au jour lors de la fouille de la fosse sépulcrale, cinq présentent des décors. Ceux-ci sont toutes des impressions et plus précisément des incisions. Ils sont réalisés à l'aide d'une pointe mousse (vase n° 1 et 11), d'une pointe simple fine (vase n° 6 et 9) ou d'un peigne (vase n° 3). Les décors peuvent être partiels et ne concerner qu'une partie du vase : le col (n°1), l'épaule (n° 6), la panse (n° 3 et 9). Seul le gobelet (n° 11) offre un décor couvrant l'ensemble du vase. Si l'on réfère aux 7 niveaux de complexité défini par S. Desenne sur la nécropole de Bucy-le-Long "La Héronnière", on constate que les décors appartiennent quasiment tous à un niveau élevé (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009,

p. 241-244). En effet, le vase 3 avec son décor en aplat réalisé au peigne appartient au niveau 3. Les 4 autres vases décorés (1, 6, 9, 11) appartiennent tous au niveau 5, caractérisé par l'association de thèmes linéaires et d'un thème géométrique.

Bien que le vaisselier soit incomplet, il est possible de proposer une répartition fonctionnelle des dix récipients mis au jour. Les sept récipients archéologiquement complets ont fait l'objet d'une évaluation de leurs capacités volumétriques. Pour se faire, les vases ont été décomposés en forme géométrique, tronc de cône ou cylindre (Rigoir 1981, p. 193). La capacité volumétrique de ces vases varie de 0,2 à 4,2 litres. Une distinction peut s'effectuer entre les formes basses carénées. En effet, les récipients 5, 7 et 8 ont une capacité volumétrique comprise entre 0,9 et 1,5 litre pour un diamètre d'ouverture compris 180 et 200 mm. Elles des assiettes appartenant à la catégorie de la consommation des solides. La forme basse carénée 2 avec son diamètre d'ouverture de 28 mm et son volume se rapproche plus d'un plat et pourrait être lié soit la présentation soit à la consommation collective (ces deux catégories n'étant pas exclusives). La dernière forme basse ouverte est la coupelle à pied n° 9. Sa morphologie et sa capacité volumétrique de 2,2 litres incitent à rattacher ce récipient à la catégorie de la présentation. Les formes fermées (vases n° 1, 3, 9 et 11) se répartissent dans différentes catégories fonctionnelles. La taille et les proportions du pot caréné n° 1 incitent à l'intégrer à la catégorie préparation. Pour les pots n° 3 et 6, leurs tailles et leurs proportions les rattachent à la catégorie du stockage. Le gobelet caréné à col (vase n° 11) appartient, quant à lui, à la consommation des liquides.

Ainsi le vaisselier compose un service où se constate l'association de diverses catégories fonctionnelles : la consommation individuelle, la présentation et le stockage. Si l'on se réfère aux types de service définis sur la nécropole de Bucy-le-Long "La Héronnière", il apparaît que le vaisselier de la tombe d'Ambleny "Le Soulier" appartient au type G. Ce type de service s'apparente à ceux observés dans les tombes les plus riches (Auxiette, Desenne & Pommepuy 2002, p. 324 ; Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 485-486). On note aussi l'association peu courante de deux vases : un plat (n° 2) sur lequel a été déposé à l'envers le gobelet (n° 11). Si l'association de plusieurs vases est courante dans les tombes de La Tène ancienne, les gobelets sont en général déposés avec d'autres récipients du service à boire.

Bien que le dépôt funéraire puisse être partiel, il reste néanmoins important, comme le souligne la comparaison avec d'autres nécropoles. En Champagne-Ardenne, 10 % des tombes comprend un dépôt de vaisselle en céramique et seules deux comptabilisent dix récipients (Bonnabel *et al*. 2011, p. 146-148). À titre de comparaison, sur la nécropole de Bucy-le-Long "La Héronnière", le nombre moyen de récipients par tombe est de cinq (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 504).

Le reste du dépôt funéraire comprend aussi une lame de couteau entière (n° démontage 10, fig. 6 et fig. 13). D'une longueur de 320 mm pour une largeur de 25 mm, il appartient à la catégorie des couteaux à languettes à dos droit. Sa taille importante le place dans la catégorie des grands couteaux. La soie a deux perforations indiquant la présence d'un manche riveté et est moins large que le tranchant. Il se rapproche donc du type 22 de la nécropole de Bucy-le-Long "La Héronnière" (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 365-366).

Enfin La présence d'une pièce de viande à proximité immédiate du couteau (n° 12, fig. 6) est assez classique : cette association est observée sur plusieurs nécropoles de Champagne-Ardenne et de la vallée de l'Aisne (Bonnabel *et al*. 2011, p. 146 ; Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 62). Cette pièce de viande est représentée par quelques dents,

N° démontage	Désignation	Volume en l	Proposition fonctionnelle
1	Pot caréné	/	Préparation
2	Plat	2,8	Consommation collective / présentation
3	Pot caréné à col	/	Stockage - libation ?
4	Vase haut ?	/	?
5	Assiette	0,9	Consommation de solide
6	Pot « soupière »	16,8	Stockage - libation ?
7	Assiette	1,5	Consommation de solide
8	Assiette	1,4	Consommation de solide
9	Coupelle	2,2	Présentation
11	Gobelet caréné à col	0,2	Consommation de solide Service à boire

Tab. I - Propositions fonctionnelles des récipients.

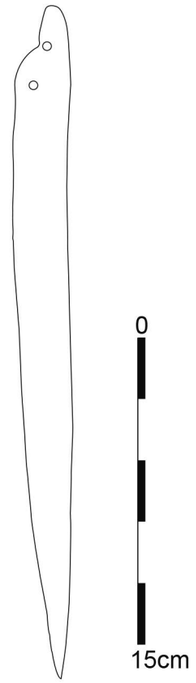

Fig. 13 - Couteau à languette.

seuls vestiges d'une probable tête de porcelet[5]. L'abattage fréquent du porcelet est d'ailleurs attesté sur plusieurs nécropoles de La Tène ancienne et notamment Bucy-le-Long "La Héronnière" (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009, p. 491).

D'un point de vue chrono-culturel, la tombe se rattache à La Tène ancienne et plus précisément à la culture Aisne-Marne, définie par J.-P. Demoule dans sa thèse (Demoule 1999). Les assiettes de type CSB 2311et CSB 2312 apparaissent dès la phase Aisne-Marne IIA (Demoule 1999) soit la phase 1 de la nécropole de Bucy-le-Long (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009). Ces deux types perdurent jusqu'à la fin de La Tène ancienne. Si l'on se réfère aux autres types céramiques, la tombe pourrait appartenir à l'Aisne-Marne IIC soit la phase 3 de la nécropole de Bucy-le-Long tout en présentant des éléments novateurs comme le vase n° 3, de type CCE 122. Celui-ci est attesté à l'Aisne-Marne IIIA, soit la phase 4 de la nécropole de Bucy-le-Long (Demoule 1999 ; Desenne, Pommepuy & Demoule 2009).

La céramique de La Tène ancienne de la fosse médiévale F. 79 (fig. 14)

La structure F. 79 qui recoupe la tombe F. 07 a livré quelques tessons protohistoriques (NR : 78,

5 - Communication orale Gaëtan Jouanin, CRAVO.

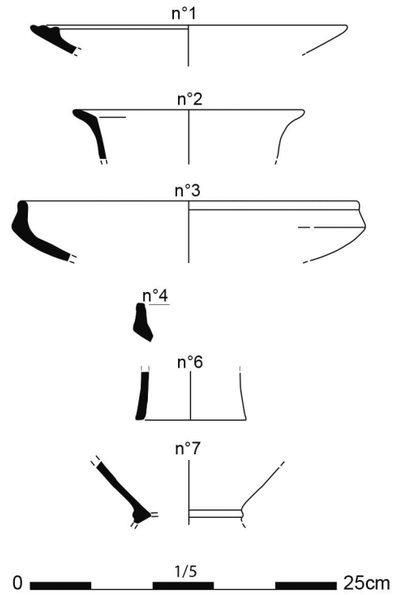

Fig. 14 - Mobilier céramique issu de la fosse F. 79 (*DAO : E. Pichet, S. Normant*).

NMI : 7, PR : 698) dont certains appartiennent au vase n° 3. Cet ensemble se compose de récipients divers, conservés partiellement.

Le vase n° 1 est une jatte tronconique cuite en atmosphère réductrice avec une post-cuisson oxydo-réductrice. La pâte est sableuse et micacée. Elle contient aussi de la chamotte et des inclusions carbonatées non bioclastiques. Son diamètre d'ouverture est 170 mm. Les surfaces interne et externe sont polies.

Le vase n° 2 est un récipient haut à col, cuit en atmosphère réductrice. La pâte est sableuse et micacée. Des traces de polissage sont visibles sur la surface externe.

Le vase n° 3 est une assiette carénée. Son diamètre d'ouverture est de 277 mm et son diamètre maximal (carène) est de 288 mm. La forme de son fond (simple ou ombiliqué) n'est pas connue. Elle a été façonnée dans une pâte sableuse et micacée et cuite dans une atmosphère réductrice avec une post-cuisson oxydo-réductrice. Les surfaces interne et externe sont polies. Elle appartient au type CSB 232 (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009).

Le vase n° 4 est une assiette carénée (1 tesson). La pâte sableuse et micacée. Le récipient a été cuit dans une atmosphère réductrice avec une post-cuisson oxydo-réductrice. Les surfaces interne et externe sont polies. Ce récipient appartient au type CSB 232 (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009)

Le vase n° 5 n'est représenté que par un fond plat et un bas de panse tronconique, appartenant à un vase haut. Fortement altéré par le feu, il a une pâte sableuse et micacée.

Il ne subsiste du *vase n° 6* qu'un pied creux, d'un diamètre de 90 mm. Il a été cuit en atmosphère réductrice avec une post-cuisson oxydo-réductrice. La pâte est sableuse, micacée et contient de la chamotte et des inclusions carbonatées non bioclastiques. Les surfaces interne et externe sont polies

Le vase n° 7 n'est conservé que très partiellement. Il s'agit d'un fragment de panse comportant le départ d'un fond et d'un pied creux. Une moulure se déploie sur la surface externe au niveau du départ du pied départ pied creux. Ce récipient est cuit dans une atmosphère réductrice avec une post-cuisson oxydo-réductrice. La pâte est sableuse, micacée et contient de la chamotte et des incluions carbonatées non bioclastiques.

Cet ensemble est homogène technologiquement avec la vaisselle de F. 07 et pourrait provenir de celle-ci. Si tel est le cas, le vaisselier de la tombe F. 07 passerait de 10 à 17 récipients.

L'état fragmentaire de cet ensemble ne permet pas de comparaisons typologiques. Seul l'assiette n° 3 a pu être rattachée à un type, présent depuis la phase Aisne-Marne IIA jusqu'à la fin de La Tène ancienne. Cependant, plusieurs éléments amènent à proposer une datation centrée sur les phases récentes de la culture Aisne-Marne. La moulure du vase n° 7, à la jonction de la panse et du pied, ne trouve des comparaisons, tant au niveau de la localisation que de la technique décorative, qu'avec des vases des phases 4 et 5 de la nécropole Bucy-le-Long "La Héronnière", soit le Aisne-Marne IIIA et le Aisne-Marne IIIB-C (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009). De plus, la jatte tronconique ne trouve que peu de parallèles en contexte funéraire, hormis avec celle de la tombe 93 "Les Rouliers" à Aure (51), datée de la phase IIIA (Demoule, 1999, p. 377). Elle s'en distingue toutefois par le décor et par une lèvre interne moins marquée. Enfin s'il l'on considère cet ensemble comme appartenant au vaisselier déposé dans le tombe F. 07, le nombre de vase comportant un pied s'élève à 3. La multiplication des vases à pied est avérée dans les tombes de la nécropole Bucy-le-Long "La Héronnière" à partir de la phase Aisne-Marne IIIA (Desenne, Pommepuy & Demoule 2009).

La tombe F. 93 (Nadège ROBIN)

La structure F. 93 est une sépulture à inhumation individuelle primaire dont le squelette est très mal conservé. La fosse, de forme indéterminée, est orientée à 280° soit quasiment ouest-est (tête à l'ouest). Son comblement est constitué d'un sédiment sablo-graveleux. Elle est coupée au sud-est, au niveau de la cage thoracique du défunt, par les fossés médiévaux F. 27 et F. 94 qui ont emporté une grande partie des ossements, ainsi que le probable dépôt de mobilier funéraire, absent de cette tombe (fig. 15).

Une datation par radiocarbone (Ly-15721) a été réalisée sur les ossements. Elle révèle un âge calibré compris entre 396 et 233 av. J.-C., avec un maximum de probabilité entre 395 et 350 av. J.-C. plaçant la sépulture à La Tène ancienne.

Malgré la mauvaise conservation du crâne, quelques fragments ont pu être récupérés. Une partie du rachis (les cervicales et une vertèbre thoracique) était en place, ainsi que les ceintures scapulaires (l'humérus droit était cependant absent) et une partie du grill thoracique. Quelques éléments de la main gauche étaient également présents, mais n'étaient plus en position initiale. Le reste du squelette a été emporté par les divers recoupements. Les perturbations de la sépulture étant importantes, il n'a été possible de déterminer l'espace de décomposition avec certitude.

Les os du bassin étant absents, seul le crâne a permis de faire les observations anthropologiques.

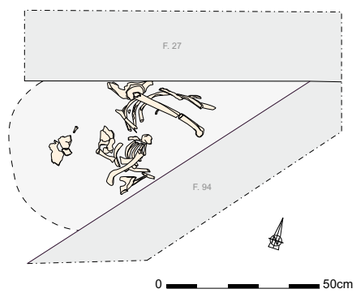

Fig. 15 - La sépulture F. 93.

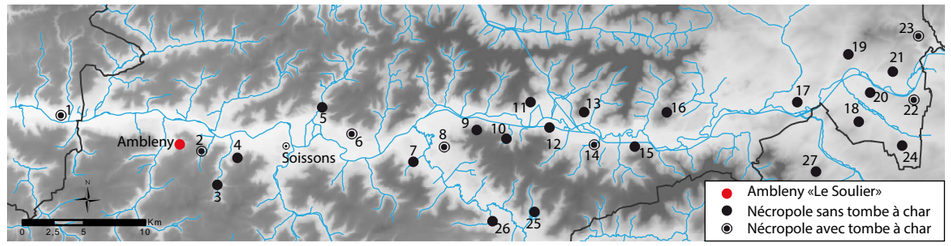

Fig. 16 - Carte des nécropoles de La Tène ancienne dans la vallée de l'Aisne et de la Vesle (*SIG : S. Normant d'après Demoule 1999, complété*).

Les ossements appartiennent à ceux d'un adulte dont l'âge au décès a été estimé entre 40 et 45 ans (Masset 1982, Brothwell 1989). Il s'agit d'un adulte de sexe masculin pour lequel on accepte 70 % de fiabilité (Buikstra & Ubelaker 1994). Aucun os long n'a été retrouvé complet, la stature n'a donc pu être évaluée. L'état sanitaire global se limite aux seuls os présents et les pathologies sont essentiellement d'ordre dégénératif, au niveau de l'épaule droite et du rachis, et dentaire (attrition, abrasion, carie, abcès, parodontolyse et résorption suite à une avulsion de la dent). Dans l'ensemble, ces pathologies sont classiques d'un individu adulte de cette catégorie d'âge.

La tombe étant très perturbée et sans présence d'éventuel dépôt, il n'est pas possible de définir les pratiques funéraires pour l'inhumation de cet individu.

Synthèse

Les tombes ont des orientations homogènes, correspondant à celles des autres nécropoles de la vallée de l'Aisne (Demoule 1999).

La tombe F. 07 est datée de la période Aisne-Marne IIC voire début IIIA et est donc contemporaine de la dernière phase d'occupation de la nécropole de Pernant, située à 2 kilomètres à vol d'oiseau (Lobjois 1969, Demoule 1999).

Elle appartient à un individu de rang social élevé comme l'indique le nombre important de récipients déposés dans la tombe, de vases portant un décor complexe et la diversité du service. Elle livre aussi l'association atypique de deux récipients : un plat sur lequel repose un gobelet déposé à l'envers.

Aucun mobilier déposé ou association de mobilier ne permet de discuter la question du sexe du défunt.

La tombe F. 93, quant à elle est datée par radiocarbone entre 396 et 233 av. J.-C., avec un maximum de probabilité entre 395 et 350 av. J.-C. Les deux tombes sont donc vraisemblablement contemporaines.

Les deux tombes de La Tène ancienne du site d'Ambleny "Le Soulier" sont situées dans une zone de la vallée de l'Aisne, où la documentation sur les nécropoles de La Tène ancienne est moins abondante qu'en amont de Soissons et dans la vallée de la Vesle (fig. 16). Cette découverte contribue donc à enrichir le corpus de sites funéraires dans ce secteur géographique.

L'OCCUPATION MÉDIÉVALE
(Gilles DESPLANQUE)

La mise en place d'un réseau fossoyé structurant l'occupation (fig. 17)

Le décapage de la parcelle a très vite révélé la façon dont l'occupation se structurait. Une série de quatre fossés parallèles, orientés selon un axe nord-est/sud-ouest, compartimentent en effet l'espace en autant de zones dans lesquelles viennent s'établir les fosses, cabanes ou bâtiments. Ils présentaient des comblements similaires (à l'exception de F. 01) : sableux, de couleur brune à noire assez sombre, et une largeur très proche : entre 2,00 m et 2,50 m en moyenne.

Les coupes, réalisées mécaniquement dans chacun de ces quatre fossés, montrent nettement qu'ils ont fait l'objet de recreusements successifs, témoignant d'un entretien permanent. Ces fossés, parfois doubles, sont souvent caractérisés par une physionomie particulière : un creusement central étroit et assez profond qui contraste avec un creusement beaucoup plus large et peu profond. En dépit de comblements très homogènes et proches les

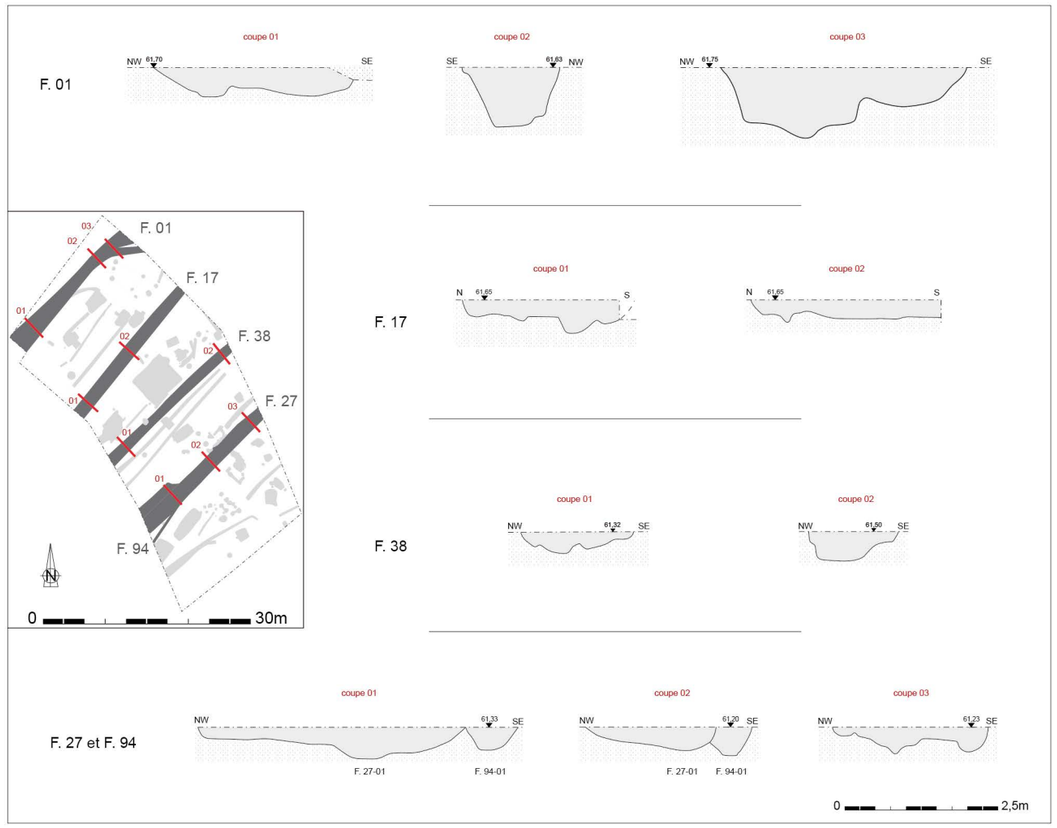

Fig. 17 - Synthèse des coupes réalisées dans les fossés structurants (*relevés et DAO : M. Levray-Buccio et G. Desplanque*).

uns des autres, les profils témoignent de réfections et de réaménagements que les fossés 27 et 94 trahissent de manière évidente. À l'exception de la section F. 62-F. 124, aucune interruption permettant de passer d'une parcelle à l'autre n'a été détectée.

Ainsi, du nord au sud de l'emprise, l'ensemble de ces fossés définit un réseau parcellaire structurant qui remplit une double fonction :

- de drainage : les coupes montrent, d'une part, un pendage vers le nord-est en direction de la zone marécageuse et, d'autre part, une augmentation, certes modeste, du volume et de la profondeur de chacun d'eux d'ouest en est ;
- de division de l'espace : la largeur entre fossés oscille entre 12 et 16 m, définissant ainsi des parcelles relativement similaires. Du sud au nord, nous baptiserons ces parcelles de 1 à 4.

Le réseau parcellaire secondaire

Les fossés (F. 10, F. 16, F. 36, F. 34, F. 65, F. 99, F. 121, F. 123)

Une première série de fossés parcourt l'occupation selon des axes respectant l'orientation. Etant donné leur faible profondeur, leur tracé est difficile à percevoir et ils ont parfois tendance à disparaître, sans pour autant être interrompus. Ils présentent des largeurs constantes et très similaires (0,45 à 0,60 m) pour des profondeurs oscillant de 0,14 m à 0,30 m.

Faute de mobilier piégé dans le remplissage, seule la stratigraphie relative apporte un éclairage chronologique. Certains d'entre eux sont partiellement occultés par des fosses, alors que d'autres sont aménagés dans le comblement d'autres.

Ces constats confirment la hiérarchie qui s'instaure entre ces fossés et ceux du réseau principal. Ces derniers matérialisent des limites parcellaires et instaurent une partition stable, sans recoupements stratigraphiques, alors que les fossés secondaires participent d'aménagements liés à l'occupation et au fonctionnement de l'habitat au sein même des parcelles.

Les structures fossoyées F. 06, F. 22, F. 52, F. 67, F. 75, F. 104 et F. 105

Ces aménagements linéaires ont la particularité d'être courts. À ce titre, le terme de structure fossoyée a été privilégié au regard des implications fonctionnelles (drainage) que revêt le terme de

fossé proprement dit. À l'exception de F. 75 et F. 104 marquant un coude, elles présentent un tracé très rectiligne, leur largeur ne varie que très peu et leur longueur n'excède pas 7 m. Leurs extrémités sont en majorité rectangulaires et bien délimitées.

On observe par ailleurs la présence de petites dépressions, assimilées à des poteaux ou piquets, dans le fond de certaines structures : F. 75, F. 104 et F. 105 (fig. 18 et 19).

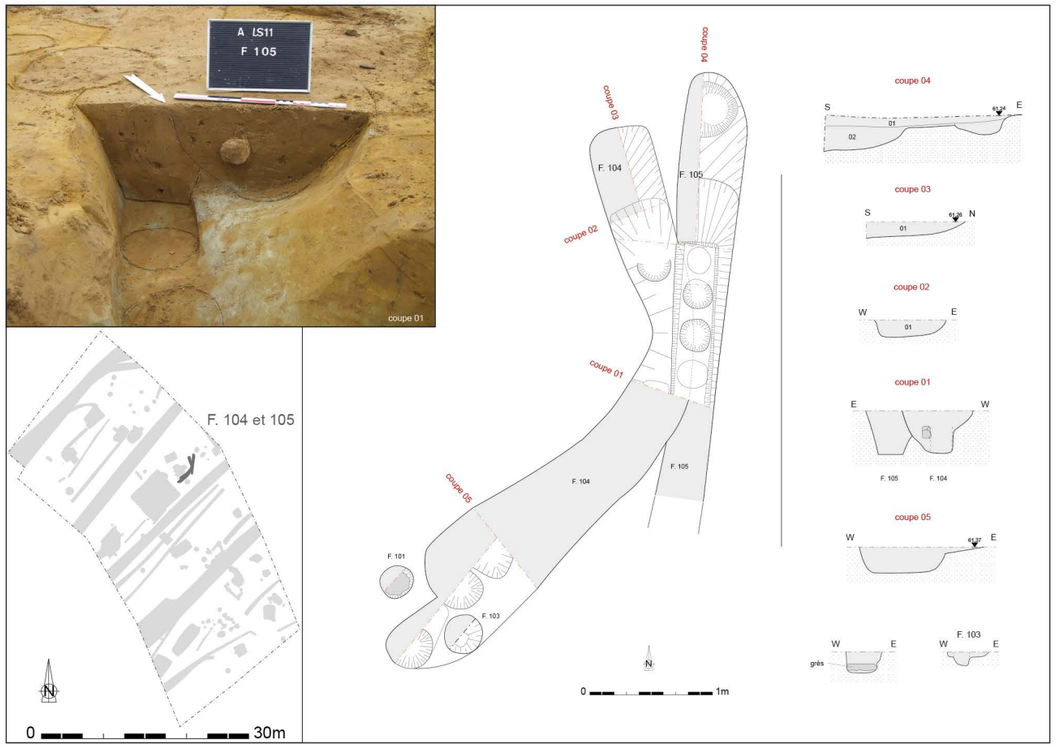

Fig. 18 - La structure fossoyée F. 75 et les fosses d'ancrage de poteaux associées (*relevés et DAO : V. Lécaux et G. Desplanque*).

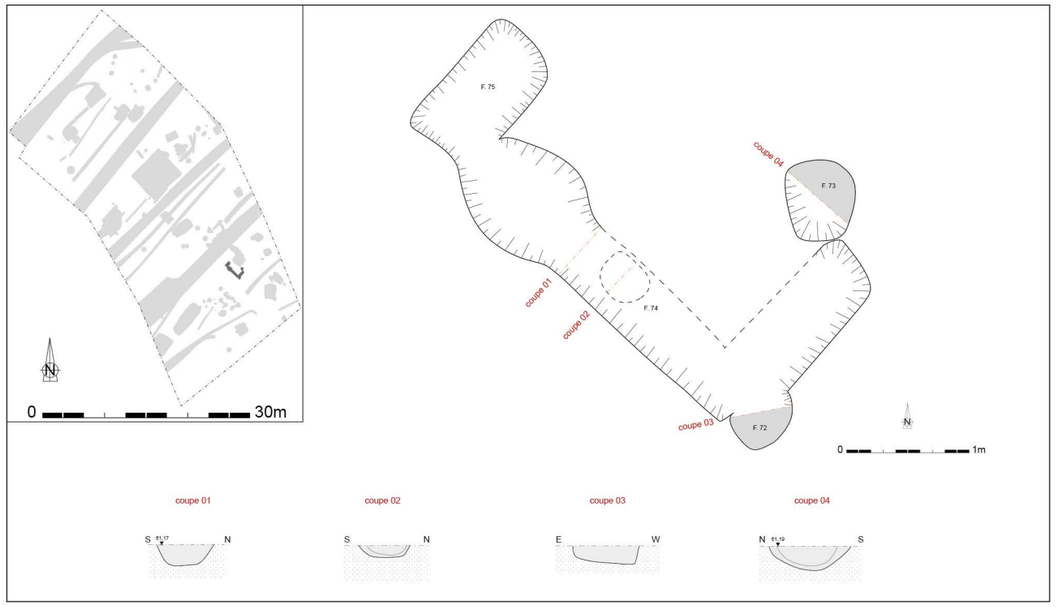

Fig. 19 - La double structure fossoyée F. 104 / F. 105 (*relevés et DAO : K. Boitelet et G. Desplanque*).

Topographiquement, on observe que la majeure partie d'entre elles respecte l'orientation générale imposée par les fossés structurants et qu'elles présentent fréquemment un début et une fin en bordure de fosses (cabanes ou silos), sans la perturber. À ce titre, ces structures fossoyées participent de l'organisation générale du site en déterminant des limites : palissades sur poteaux ou cloisons plus légères dont les ancrages n'auraient pas été conservés, ou même empreinte de sablière basse destinée à des bâtiments plus importants.

Les bâtiments et cabanes excavées

Le bâtiment excavé F. 20

La fosse F. 20 présente, en plan, des dimensions très importantes (fig. 20). Il s'agit d'un rectangle aux limites rectilignes, de 7,60 m de longueur et 6,50 m de largeur, orienté selon un axe nord-est/sud-ouest (fig. 21).

La fouille des niveaux de comblement s'est révélée peu riche en information. Il s'agit de niveaux plus ou moins charbonneux, livrant un mobilier peu abondant (à l'exception d'une monnaie dans l'us 06). Ces us correspondent à l'abandon de la fosse. Notons que l'us 19, très charbonneuse, correspond au recreusement d'une fosse, une fois F. 20 abandonnée et comblée. Très rapidement, le substrat géologique a été atteint sur des surfaces importantes, révélant des taches grises à brunes correspondant à des aménagements liés à la construction et à l'utilisation du bâtiment.

● *Aménagements liés au dispositif d'élévation et de couverture du bâtiment* (fig. 23)

Une série de fosses établies en périphérie interne de F. 20 pourrait correspondre à des fosses d'ancrage ou d'assise de poteaux. La fouille de ces fosses a révélé des profils très peu profonds (le maximum est atteint par l'us 45 avec 0,22 m, le minimum par l'us 53 avec 0,04 m !), ce qui invite à nuancer fortement l'hypothèse de fosses d'ancrages de poteaux porteurs. L'hypothèse de poteaux « posés » peut être avancée. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le fond du bâtiment se caractérise par une banquette périphérique très ténue le long des parois ouest (cependant interrompue au centre), sud et est. Cette banquette est large d'environ 0,80 m à l'ouest, au sud et sur une partie de la paroi est. On note que les poteaux périphériques destinés aux parois sont situés (à l'exception du poteau us 48) sur cette banquette.

Enfin, une trace linéaire d'une largeur régulière de 0,40 m environ a été aperçue et relevée en plan

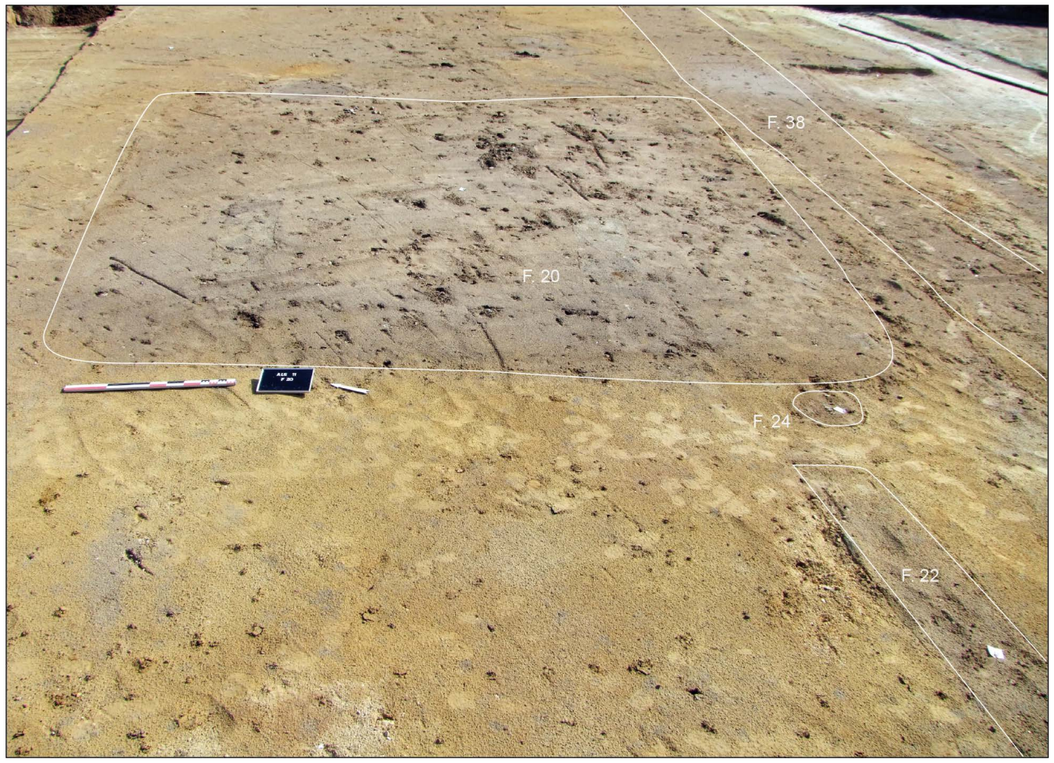

Fig. 20 - Vue du bâtiment F. 20 dans son environnement immédiat, à l'issue du décapage (*cliché G. Desplanque*).

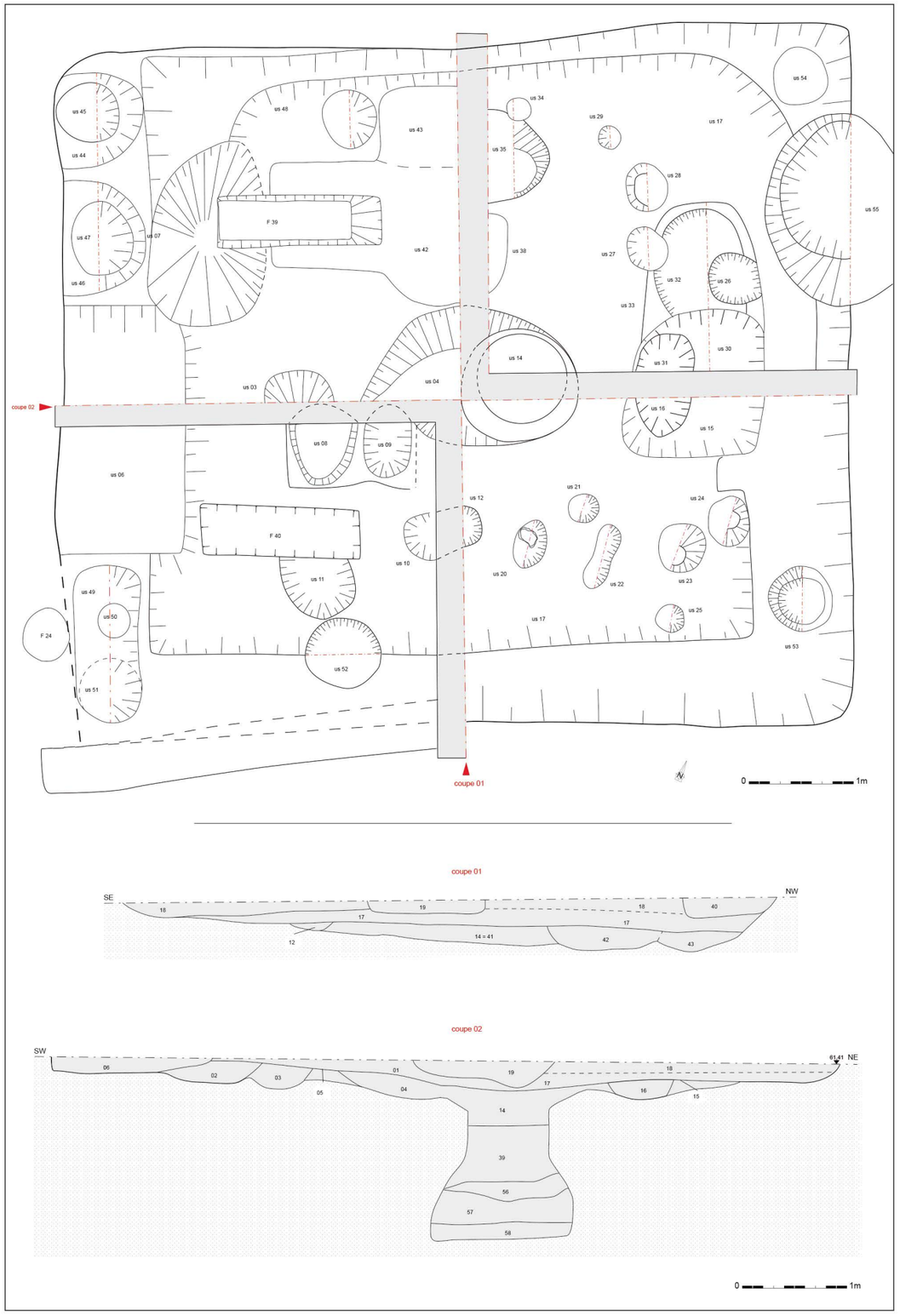

Fig. 21 - Le bâtiment F. 20 : plan et coupes (*relevés et DAO : K Boitelet*).

le long de la paroi sud du bâtiment F. 20. Elle apparaît assez nettement au niveau de l'angle sud-ouest du creusement F. 20 et a pu être suivie sur une longueur de 4 m. L'hypothèse d'un fossé est invalidée par sa très faible profondeur. Par contre, le négatif d'une sablière basse, en position secondaire et superficiellement conservée dans le sédiment, pourrait être envisagé. Les banquettes périphériques pourraient-elles être alors les supports de sablière disposées, au moins le long de la paroi sud, en retrait des poteaux ?

Dans l'axe central de F. 20, une série de fosses circulaires et aux diamètres similaires occupe une bande sur un axe est-ouest. Elles pourraient témoigner d'aménagements internes tels qu'une travée médiane.

● *Aménagements internes liés à l'occupation du bâtiment* (fig. 23)

Relevons d'abord, le long de la paroi ouest, un palier faiblement prononcé aménagé entre les poteaux. De forme quadrangulaire, il présente une longueur nord-sud d'environ 2,50 m et une largeur ouest-est d'environ 1,20 m. On peut en effet imaginer que ce palier – ou seuil – corresponde à un apport de matériau contraint au niveau de sa limite est (par un système de planche aujourd'hui disparu). Ces différents constats amènent à envisager l'hypothèse d'une entrée aménagée au niveau de la paroi est du bâtiment F. 20.

Deux silos enterrés ont été observés dans le bâtiment (fig. 22). Leur présence à l'intérieur d'un bâtiment excavé a permis leur bonne conservation : le premier silo a été aménagé le long de la bordure nord. Malgré un effondrement sur sa partie nord, on observe qu'il présente un profil tronconique. Son diamètre à la base est de 0,80 m ; le diamètre de la cheminée atteint 0,50 m ; sa profondeur au centre est d'environ 0,45 m. Son remplissage suggère qu'il pourrait avoir fait l'objet d'un comblement

Fig. 22 - Le silo situé au centre du bâtiment F. 20 (*cliché G. Desplanque*).

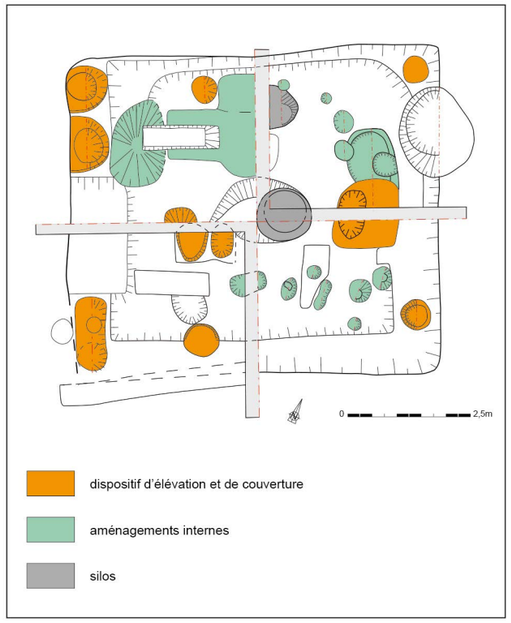

Fig. 23 - Plan interprétatif du bâtiment F. 20 (*DAO : G. Desplanque*).

rapide après son abandon, probablement pendant l'utilisation du bâtiment F. 20 ; le deuxième silo, au profil plutôt piriforme, présente des dimensions beaucoup plus importantes : diamètre à la base : 1,50 m ; diamètre de la cheminée : 0,90 m ; profondeur centrale : env. 1,60 m (fig. 22). Son volume de stockage est estimé à 1,24 m³.

Par ailleurs, une série de fosses d'ancrage, assimilée à des trous de poteaux, a été perçue dans la moitié est du bâtiment F. 20. On ne relève aucun alignement particulier. Ces fosses d'ancrage de poteaux ou piquets signalent des supports correspondant à des aménagements qu'il est impossible de déterminer.

Le bâtiment F. 20 présente des caractéristiques remarquables qui l'isolent : plan presque carré, dimensions importantes (50 m²). Les observations du fond, sans permettre de mettre en évidence un niveau de circulation, témoignent d'une activité domestique, à travers la présence de silos enterrés d'une part, et d'aménagements sur poteaux et piquets d'autre part. Ces activités semblent d'ailleurs s'organiser selon une répartition spatiale. Le tiers ouest, relativement exempt d'aménagements, pourrait correspondre à un « vestibule » que dessert une entrée agrémentée d'un seuil. Les deux tiers restant, à l'est d'une ligne marquée par les poteaux us 48 et 52, correspondent à un espace consacré à des activités domestiques, dont celles de stockage. Le bâtiment semble avoir fait l'objet de réfections de l'élévation d'une part (au niveau de son axe central),

et de réaménagements d'autre part (condamnation des silos et creusements de fosses indéterminées). Ces travaux témoignent du soin accordé à un bâtiment, dont la durée d'utilisation excède une génération.

Les bâtiments excavés de ce type sont relativement peu abondants. En Picardie, un exemplaire, implanté au sein d'un enclos trapézoïdal, et attribué au XIIe siècle, est attesté à Goincourt (Oise) (Jakubowsky 2001). De même, mais pour le haut Moyen Âge, quelques exemplaires sont attestés à Pontavert "Le Port aux marbres" (Aisne) (Bayard 1995, p. 58 ; Peytremann 2003, p. 281).

La cabane excavée F. 05

La cabane excavé F. 05 présente une forme légèrement trapézoïdale (long. max. 3,80 m ; larg. moyenne 2,60 m). On note une légère excroissance au sud de la paroi ouest (fig. 24).

La fouille de la fosse a permis de mettre en évidence un creusement aux parois très peu marquées sur les largeurs et sub-verticales pour les longueurs. Le long de la paroi est, un palier a été aménagé sur une largeur d'environ 0,40 à 0,50 m, sur lequel un niveau sableux très meuble est venu se déposer (us 03), immédiatement après l'abandon de la fosse.

L'observation du fond de fosse a permis de mettre au jour deux dépressions le long et au milieu du bord nord (us 04 et 05). Elles présentent des profondeurs et des profils différents. Leur interprétation en tant que fosse d'ancrage de poteau doit être proposée avec prudence, tant leur comblement se distingue très mal du substrat. Par ailleurs, le nettoyage fin du fond de la cabane a permis de mettre en évidence la présence de petits morceaux de torchis incrustés sur une zone indurée dans l'angle sud-est. Ce constat pourrait signifier un piétinement localisé. Enfin, l'excroissance mise en évidence le long de la paroi ouest pourrait correspondre à un accès grossier sous la forme d'un double palier sur une largeur d'environ 1 m.

Aucun poteau porteur n'a été observé, mais la banquette le long de la paroi est pourrait correspondre à l'assise d'une sablière basse dont aucun négatif n'aurait subsisté. Cette banquette pourrait alors constituer le seul témoin conservé du dispositif de couverture.

La cabane excavée F. 15

La cabane excavée F. 15 présente un plan quadrangulaire (3,40 x 2,10 m). Par ailleurs, on observe une excroissance quadrangulaire aménagée contre le milieu de la longueur nord (fig. 25 et 27). La fouille des niveaux de comblement a révélé une seule us, caractérisée par un sable brun clair, faiblement anthropisé et peu riche en mobilier. Les bords de la fosse sont obliques et relativement réguliers. À l'exception de deux faibles dépressions situées dans l'axe central est-ouest et à proximité des petits côtés, le fond est plat. Les dépressions pourraient correspondre à deux poteaux faîtiers très faiblement plantés, mais destinés à supporter la charpente (éventuellement en lien avec des aménagements aujourd'hui disparus).

L'excroissance rectangulaire située au nord a pu être observée en coupe. Son profil se caractérise par

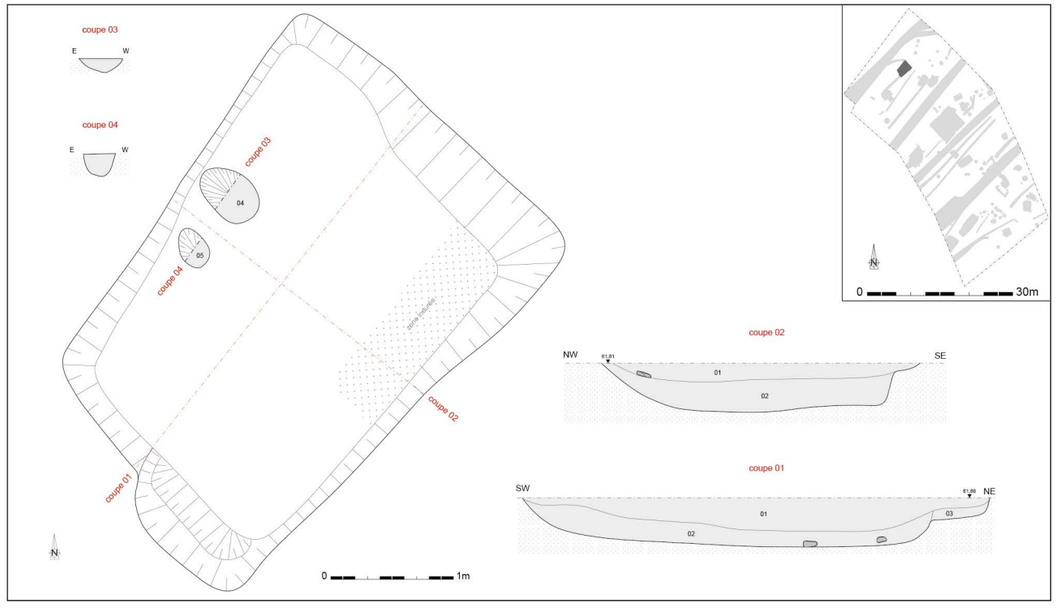

Fig. 24 - La cabane excavée F. 05 : plan et coupes (*relevés et DAO : K. Boitelet, V. Lécaux*).

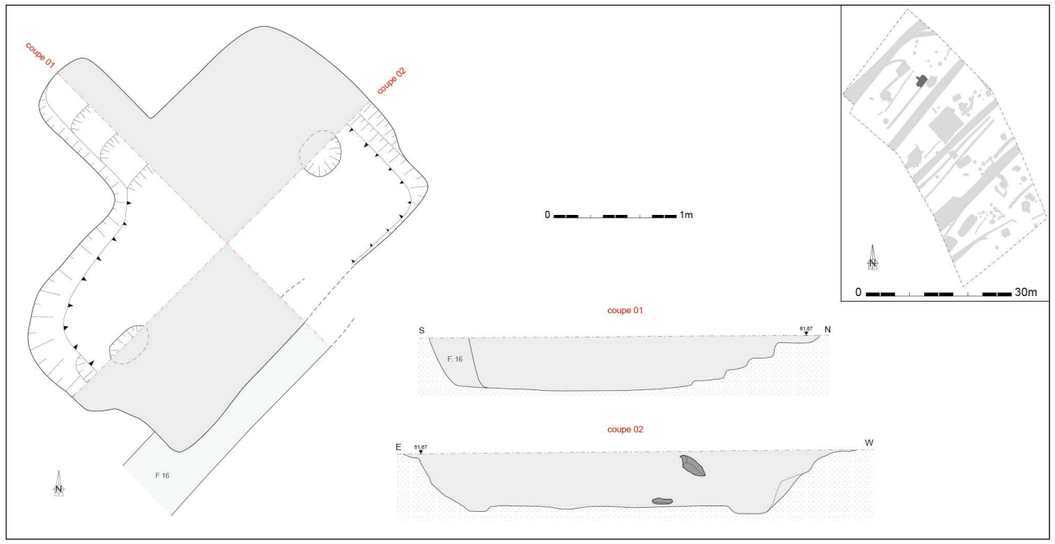

Fig. 25 - La cabane excavée F. 15 : plan et coupes (*relevés et DAO : K. Boitelet*).

une série de petits paliers apparentés à des marches. On aurait alors une éventuelle entrée d'environ 0,60 m de large.

La cabane excavée F. 86

Voisine de la précédente, la cabane excavée F. 86 adopte un plan grossièrement quadrangulaire (3,30 x 2,20 m), pour une surface totale de 7,20 m² (fig. 26 et 27).

La fosse présente des bords obliques réguliers, même si des effondrements ont dû se produire au niveau de la paroi sud. Les coupes révèlent un double comblement : d'abord comblée de manière naturelle, immédiatement après son abandon (us 02 : sable peu compact orangé, légèrement grisâtre), la fosse a ensuite été colmatée par un niveau détritique plus anthropisé, plus riche en mobilier céramique, correspondant à un usage de la fosse en tant que dépotoir.

Trois fosses circulaires ont été mises en évidence dans le fond de la cabane (us 03 à 05). Elles présentent des dimensions analogues (diam.

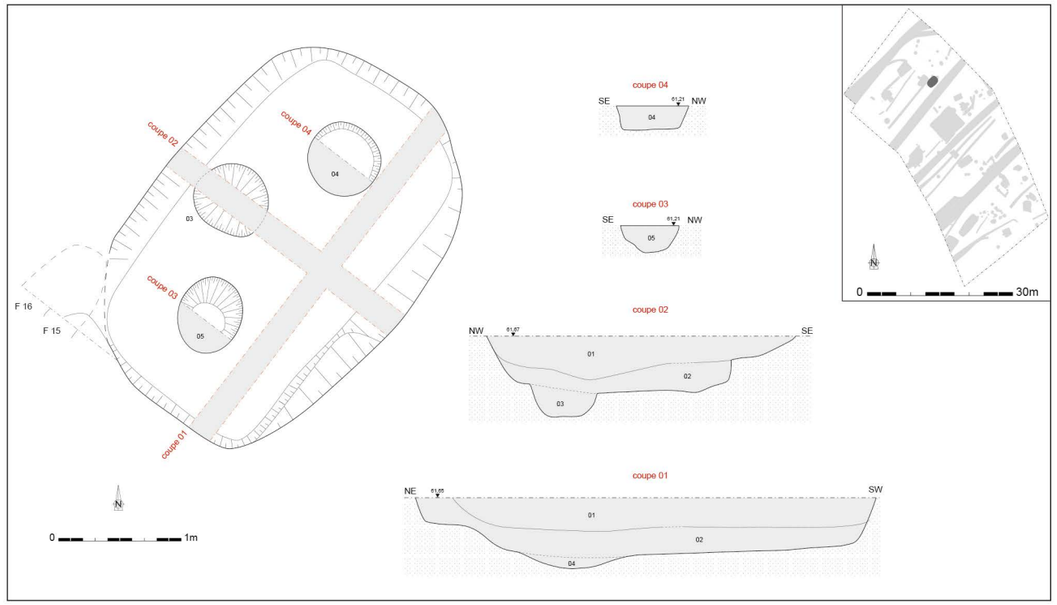

Fig. 26 - La cabane excavée F. 86 : plan et coupes (*relevés et DAO : K. Boitelet*).

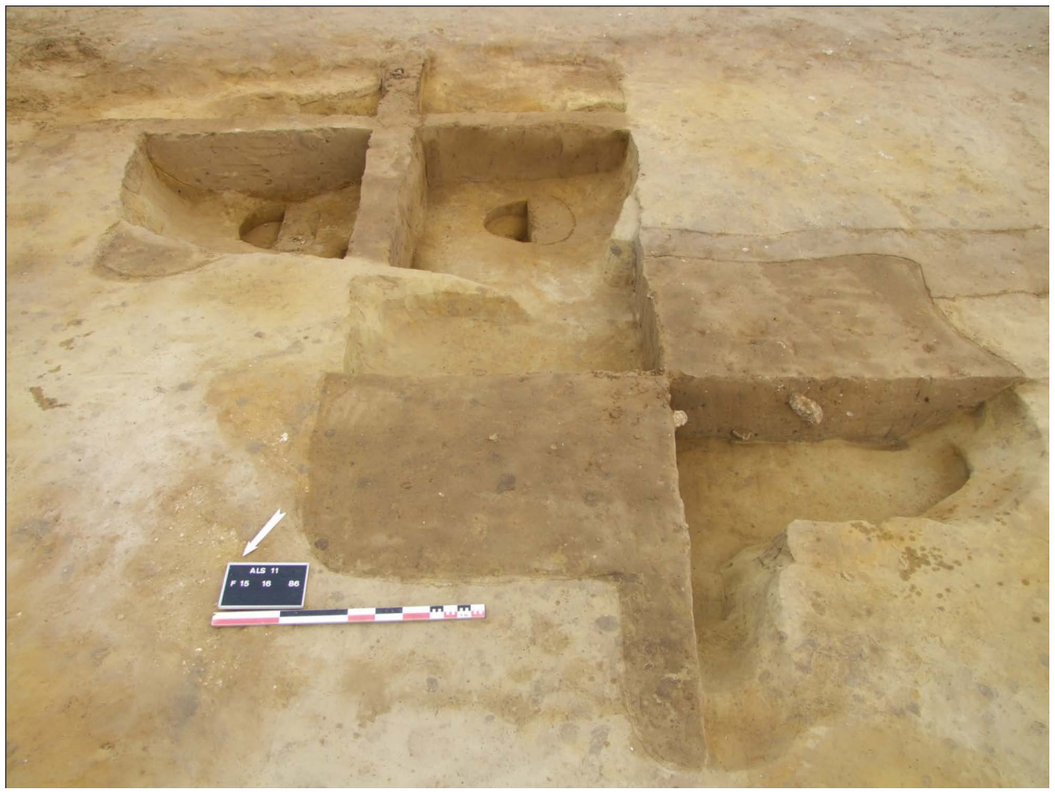

Fig. 27 - Les cabanes excavées F. 15 (au premier plan) et F. 86 (au second plan) (*cliché : G. Desplanque*).

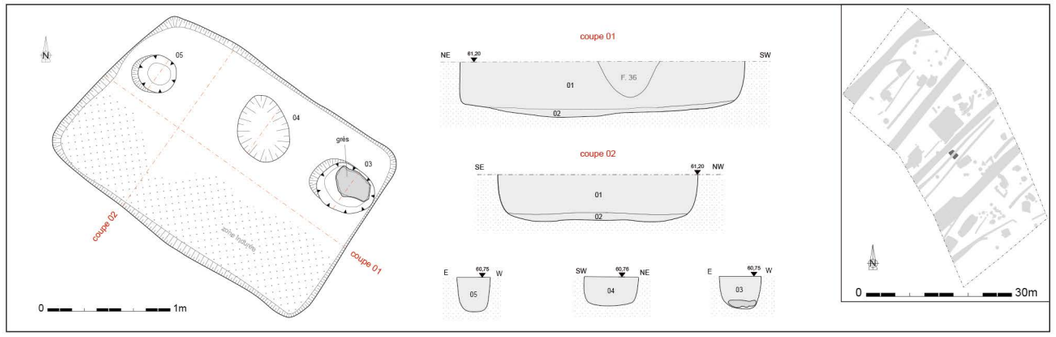

Fig. 28 - La cabane excavée F. 33 : plan et coupes (*relevés et DAO : G. Desplanque*).

ouverture d'env. 0,55 m ; prof. max. de 0,25 m) et des profils en cuvette. Ces trois fosses d'ancrage forment un triangle isocèle établi dans les deux tiers nord de la cabane. Au sud, un espace de travail est ainsi naturellement créé. Par ailleurs, les deux poteaux formant la base de ce triangle pourraient avoir aussi servi de poteaux destinés à soutenir une poutre faîtière.

La cabane excavée F. 33

La fosse F. 33 présente un plan quadrangulaire à légèrement trapézoïdal (2,50 x 1,60 m) (fig. 28 et 30). À la différence des structures analogues, cette fosse est implantée selon un axe nord-sud. Les coupes ont révélé deux niveaux de comblement. On observe un niveau initial de sable brun sombre d'environ 0,05 m d'épaisseur, lié à l'occupation (us 02), mais vierge de tout mobilier. Ce dernier est colmaté par un niveau homogène sableux brun clair, ayant livré un mobilier peu abondant (us 01). Les parois de la fosse sont verticales.

Trois fosses d'ancrage alignées ont par ailleurs été mises en évidence dans la moitié est. Ces dernières présentent des profils à parois sub-verticales et des fonds plats. Leur profondeur

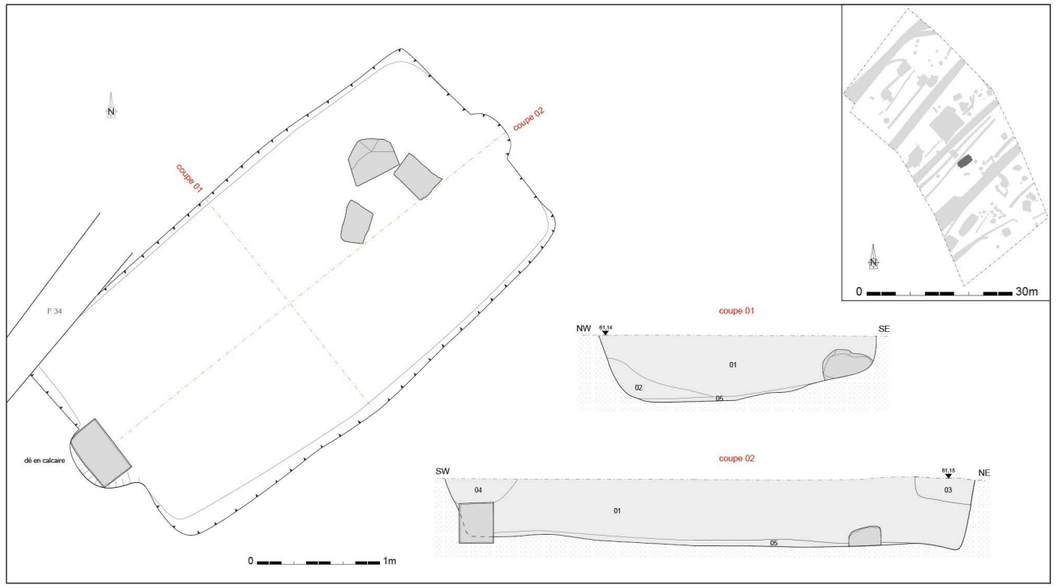

Fig. 29 - La cabane excavée F. 32 : plan et coupes (*relevés et DAO : T. Galmiche, M. Levray-Buccio*)

maximale est d'environ 0,25 m. Une dalle de grès, destinée à supporter le poteau, a été déposée dans le fond de la fosse située au nord-est. A l'ouest, le fond de F. 33 se caractérise par un sable induré, signalant probablement une zone de piétinement prolongé.

La cabane excavée F. 32

Il s'agit d'une vaste fosse quadrangulaire (4,04 x 2,22 m) orientée selon un axe est-ouest, et dotée, au milieu des largeurs, d'une fosse circulaire au comblement plus sombre. Sa surface totale est d'environ 9 m² (fig. 29 et 30).

Les bords de cette fosse se sont avérés sub-verticaux. Sur une profondeur conservée de 0,55 m conservée, le comblement est constitué de deux niveaux. L'us 05, sableuse, sombre et charbonneuse, tapisse le fond de la fosse et peut être mis en relation avec son utilisation. Dans la partie sud-ouest, cette couche est scellée par l'us 02 (sable gris assez organique) qui a livré un mobilier relativement abondant. L'us 01, un sable gris homogène et meuble, recouvre l'ensemble ; cette dernière contenait quelques blocs de grès.

Les us 03 et 04 désignent les fosses circulaires visibles en surface et situées sur les largeurs. Nous avons pu constater que l'us 04 reposait sur un dé en calcaire (long. 0,65 m ; larg. 0,30 m et haut. 0,35 m), lui-même étant déposé sur le substrat géologique du fond de fosse. Les us 03 et 04 peuvent alors être considérées comme les négatifs de poteaux faîtiers reposant sur des supports en matière dure (le support ayant disparu pour le poteau nord-est). La stratigraphie indique que les poteaux ont été démontés après remplissage complet de la cabane.

Fig. 30 - Les cabanes excavées F. 33 (à gauche) et F. 32 (à droite) (*cliché : G. Desplanque*).

La cabane excavée F. 46

La cabane excavée F. 46 consiste en une fosse grossièrement quadrangulaire (6,80 x 2,55 m), ce qui l'inscrit dans la catégorie des individus très allongés. Si les bords sont lisibles au nord, à l'ouest et à l'est, la limite sud, en raison d'une modification du substrat géologique, l'est beaucoup moins. Par ailleurs, aucun aménagement extérieur n'a, semble-t-il, pu être détecté. Sa surface totale est de 17 m² (fig. 31).

La fouille a permis de mettre en évidence un niveau de comblement final (us 01), caractérisé par un sable légèrement limoneux et assez homogène de couleur brun-grisâtre. Celui-ci, peu anthropisé, a livré un mobilier peu abondant, essentiellement céramique. Ce niveau, dont l'épaisseur maximale atteint 0,25 m, repose directement sur le fond de la cabane dans la moitié ouest. À l'est, il scelle deux négatifs de

trous de piquets (poteaux ?) (us 06 et 07), ainsi que le comblement d'une vaste fosse quadrangulaire, apparentée à un cellier aménagé (us 02).

La fosse quadrangulaire (2,60 x 2,10 m) située dans la moitié est de F. 46 (us 02) est accolée à son bord nord. Elle est par ailleurs implantée de telle sorte qu'un espace est aménagé à l'est et au sud, à l'intérieur de la cabane excavée. D'une profondeur d'environ 0,65 m (sous le niveau de circulation présumé de F. 46), elle présente des bords verticaux. Le mobilier y était aussi rare que dans l'us 01. Trois négatifs de trous de poteaux ont été observés dans le fond de cette dernière (us 03, 04 et 05). Ces derniers sont implantés de manière légèrement décalée par rapport à l'axe central de la fosse. Très proches les uns des autres, ils présentent des diamètres à l'ouverture d'environ 0,45 m, des profondeurs comprises entre 0,10 et 0,20 m et prennent des profils en cuvette.

L'hypothèse d'un aménagement en lien avec une activité artisanale (appareillage installé sur trois fosses d'ancrage) semble ici devoir être privilégiée. Un espace de travail est ainsi créé au sud de la triade de poteaux, espace accessible par le sud ou l'est de la fosse au moyen d'un aménagement périssable dont toute trace aurait disparu. Les poteaux us 06 et 07 pourraient alors signaler une entrée.

Le plan très allongé de cette cabane l'isole au sein du corpus. Par ailleurs, le fait qu'elle soit dépourvue de poteaux liés au dispositif de couverture l'apparente à deux exemples mis au jour à Villiers-le-Bel (1387 et 1400), datés des XIIIe-XIVe siècles[6] (Gentili 2009, p. 54-57).

6 - Les exemples carolingiens existent mais sont agrémentés de poteaux faîtiers.

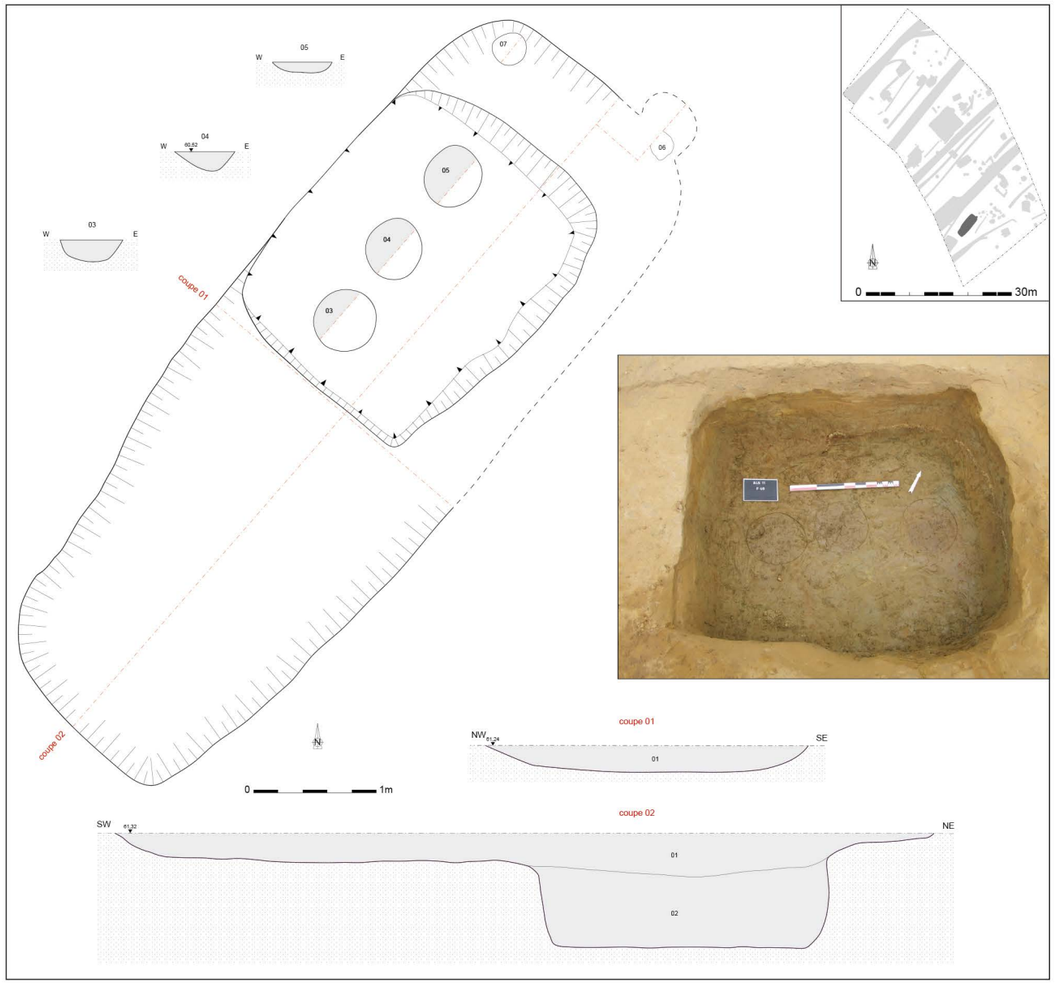

Fig. 31 - La cabane excavée F. 46 : plan, coupes et vue détaillée de la fosse aménagée en son sein (*relevés, DAO et cliché : T. Galmiche, G. Desplanque*).

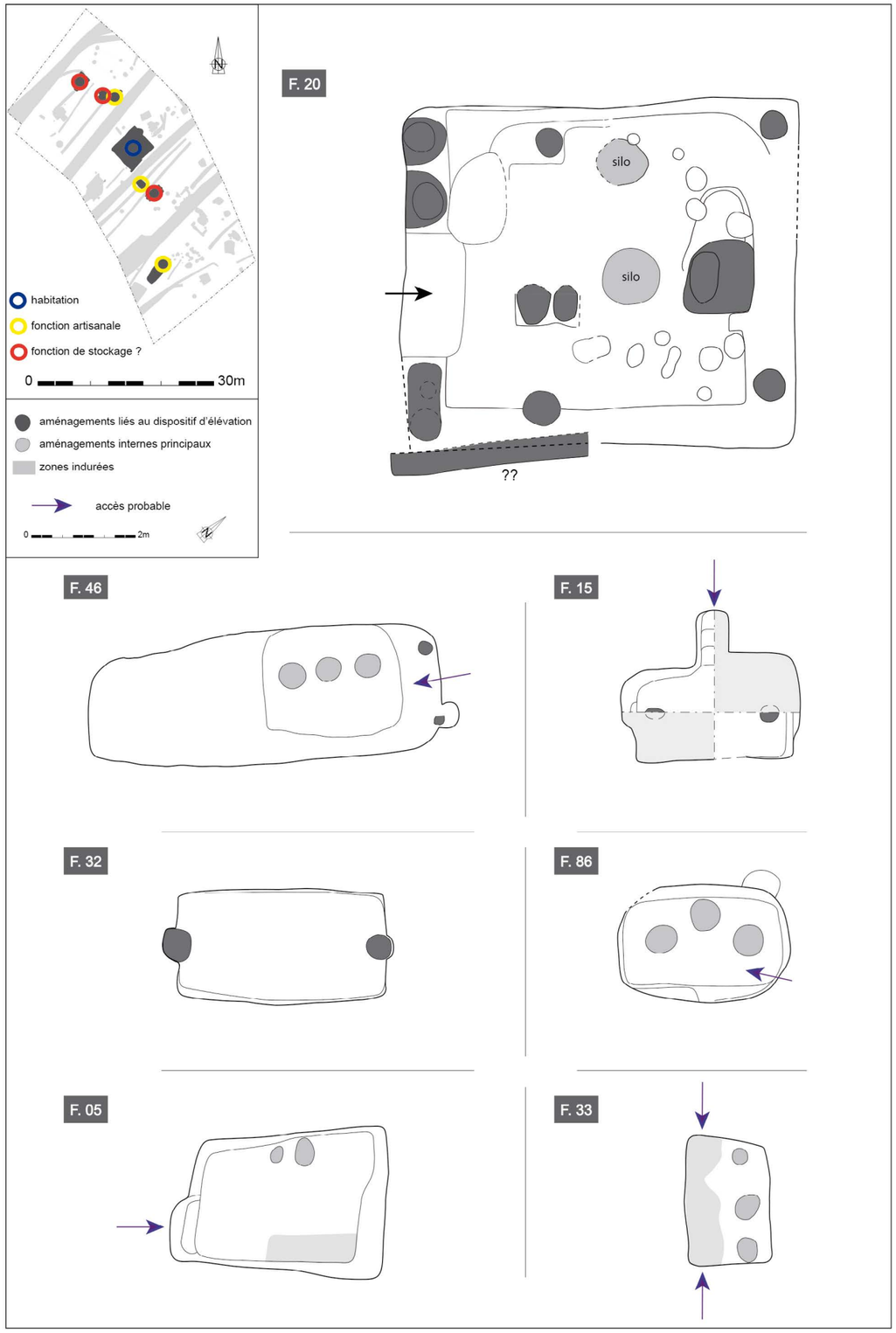

Fig. 32 - Les cabanes excavées : une synthèse.

Les bâtiments et cabanes excavés : une synthèse (fig. 32)

À l'exception du bâtiment excavé F. 20 (environ 48 m²) et de la cabane excavée F. 46 (17 m²), les surfaces externes des cabanes excavées sont comprises entre 7 et 10 m². Elles sont orientées selon l'axe défini par les fossés structurants (nord-est/sud-ouest), qu'elles soient parallèles ou perpendiculaires à ces derniers.

Les dispositifs de couverture ont été difficiles à restituer. Rares en effet sont les poteaux susceptibles d'avoir pu soutenir une couverture, même légère : les poteaux plantés dans les deux fosses d'ancrage de la cabane F. 15 apparaissent trop graciles. Seule la cabane excavée F. 32 présente deux poteaux faîtiers au milieu de chacun des petits côtés. Ces derniers, d'un diamètre important, n'étaient pas ancrés, mais posés sur un bloc de calcaire qui leur servait d'assise[7]. Ce choix architectural peut surprendre et ne semble pas avoir remis en question la stabilité de l'ensemble, à moins que d'autres aménagements plus superficiels et périphériques aient disparu. La fouille de Vallange à Vitry-sur-Orne (Moselle) (Gérard 2007) a permis la mise au jour de vastes bâtiments attribués aux XIIe-XIIIe siècles dont les poteaux porteurs étaient posés sur des dés en pierre volumineux, solution architecturale permettant l'édification de bâtiments plus pérennes que ceux édifiés sur poteaux plantés[8]. De nombreux exemples ethnographiques[9] témoignent par ailleurs de la possibilité d'édifier un bâtiment sur poteaux porteurs « posés ».

L'hypothèse de sablières basses pour les autres cabanes excavées peut d'ailleurs être envisagée. Le bâtiment excavé F. 20 possède à ce titre une structure intéressante. Les poteaux susceptibles de correspondre au dispositif de couverture sont très peu profonds. Par ailleurs, une trace linéaire située au sud et en périphérie immédiate du bâtiment pourrait éventuellement être interprétée comme le négatif d'une sablière basse. À Dury "Le Moulin" (Somme), « des aménagements à hauteur du niveau de sol » sont suggérés par l'auteur de la fouille pour expliquer l'absence de poteaux internes dans deux cabanes excavées (Harnay 1999, p. 216).

7 - On notera que plusieurs poteaux sur le site ont fait l'objet d'aménagements similaires, dans une version plus modeste.
8 - La durée de vie d'un poteau planté excède rarement, quant à lui, 50 ans.
9 - L'architecture vernaculaire dans l'ensemble de la Roumanie, par exemple, constitue un réservoir inépuisable de solutions de ce type, en particulier pour des greniers ou des dépendances. Le musée Astra (Sibiu) en présente une riche synthèse. En France, l'étude des charpentes à poteaux plantés des loges d'Anjou-Touraine (XIXe et XXe siècle) témoigne, ponctuellement, de ce genre de solutions, comme sur celle d'Ambillou "La Chaussée" (Epaud 2009, p. 127-130).

Dans la mesure du possible, les accès ont été déterminés. Ceux-ci peuvent être matérialisés par un seuil (F. 20), une dépression dans la paroi du creusement (F. 05) ou un couloir doté de marches (F. 15). Bien souvent, ce sont les aménagements internes qui conditionnent le dispositif d'accès (F. 46, F. 86 ou F. 33).

À l'intérieur, les aménagements ne sont pas systématiques. À trois reprises (F. 33, F. 46 et F. 86), trois poteaux - alignés ou non - correspondent probablement à des supports d'appareillage, du type « métier à tisser ». Les trois fosses de F. 86 s'apparentent parfaitement au modèle du métier à tisser ancré sur trois poteaux, tel qu'il est fréquemment envisagé[10], en particulier à partir des corpus très étoffés d'Île-de-France (Deschamp 2009, p. 63-64). Les cabanes excavées F. 33 et F. 46 sont occupées par un aménagement sur trois poteaux alignés. Désaxés par rapport à l'axe de la cabane, ces poteaux ne participent pas du dispositif de couverture, mais signalent un appareillage. La zone de piétinement, visible dans le tiers ouest de la cabane F. 33, renforce l'hypothèse d'un espace dévolu à une activité artisanale. Des constats similaires ont été menés par ailleurs (Gentili 2009, p. 41-43). Si les cas de trois fosses d'ancrage sont fréquemment attestés, il s'agit généralement de trois fosses formant un triangle (Gentili 2009, p. 42). Trois fosses strictement alignées constituent un cas plus rare, voire exceptionnel. Les deux occurrences d'Ambleny "Le Soulier" sont, à ce titre, d'autant plus remarquables.

Si certaines de ces cabanes excavées remplissent des fonctions artisanales (F. 33, F. 46 et F. 86), il faut aussi envisager des activités liées au stockage (F. 05, F. 15 et F. 32 ?) ou, de manière plus difficile à prouver, d'habitation. *A priori* « archaïsant » au regard des innovations en œuvre au cours du Moyen Âge central, le bâtiment F. 20 constitue cependant un édifice excavé hors norme, dont les remaniements témoignent de la relative pérennité. Il pourrait correspondre à un lieu de résidence, d'autant qu'un étage peut l'avoir surmonté. L'exemple de l'édifice de Goincourt (Oise), bâti au sein d'un enclos circulaire, montre clairement que ce type de bâtiment excavé peut être le siège d'un lieu de résidence au XIIe siècle (Jakubowsky 2001).

Les fosses, aménagées ou non

La fosse aménagée F. 79

Il s'agit d'une fosse quadrangulaire (2 m x 2,80 m), orientée selon un axe nord-est/sud-ouest (fig. 33). Elle vient perturber, au sud, la sépulture attribuée à La Tène ancienne (F. 07). Ses parois sont sub-verticales au nord, à l'ouest et au sud,

10 - Il ne faudrait cependant pas abuser de cette hypothèse.

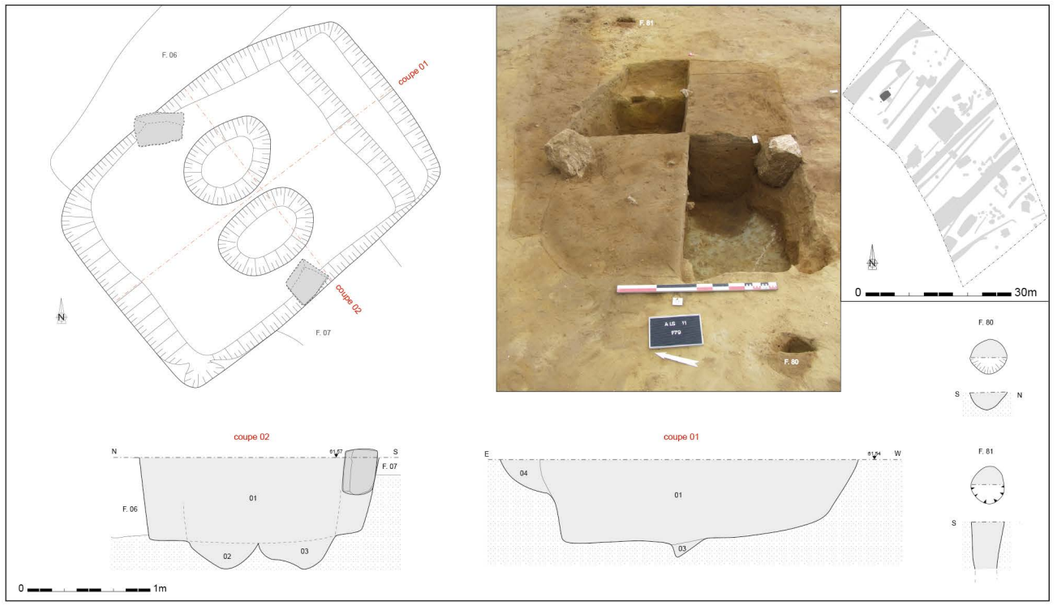

Fig. 33 - La fosse aménagée F. 79 : plan, coupes et cliché dans son environnement (*relevés, DAO et cliché : M. Levray-Buccio, G. Desplanque*).

alors que la paroi est présente un palier d'une largeur d'environ 0,40 m, à 0,40 m du fond de la fosse. Les coupes témoignent d'un comblement unique constitué d'un sable gris assez homogène, présentant peu d'inclusions de charbon (us 01).
Dans l'axe médian, deux fosses d'ancrage jointives ont été vues (us 02 et us 03). Similaires, elles présentent un plan ovale (0,80 x 0,60 m), une profondeur maximale d'environ 0,20 m et sont orientées dans le même axe que la fosse. Leur comblement est très proche de celui de l'us 01. Deux blocs calcaire avaient été perçus en surface le long des parois nord et sud.

Par ailleurs, en périphérie de F. 79, deux petites fosses d'ancrage de piquets ont été repérées (F. 80 et F. 81). Leur localisation pourrait suggérer une fonction en lien avec F. 79 (fig. 33).

La fonction de la fosse F. 79 demeure difficile à déterminer. Deux hypothèses sont envisagées :

- la position remarquable des deux blocs en calcaire pourrait nous conduire à les interpréter comme des blocs de calage disposés de part et d'autre des fosses d'ancrage. Ces fosses seraient donc le témoin d'un double poteau très massif dont la fosse F. 79 serait l'avant-trou[11]. Il faudrait alors envisager une vaste fosse d'ancrage pour un double poteau destiné à soutenir un appareillage massif dont la détermination est ici délicate. Dans ce cas-ci, il ne s'agirait probablement que d'une partie d'un dispositif dont le reste n'est pas conservé. Des fosses de plan similaire et garnies de poteaux massifs sont régulièrement mises au jour[12], mais ceux-ci sont cependant systématiquement corniers (types 3 et 4 par Gentili 2009, p. 48).

- plus classiquement, les fosses d'ancrage correspondraient aux montants verticaux d'un appareil type « métier à tisser » installé dans une fosse de petit gabarit et dont l'espace de circulation serait très restreint. Une fosse aux dimensions proches a été mise au jour à Guesnain (Nord) : deux négatifs ovales de poteaux plantés correspondent à un métier à tisser au sein d'une fosse de 2,8 x 2,5 m x 0,5 m (Compagnon *et al.* 2002, p. 25).

La fosse aménagée F. 21

Le creusement F. 21, rectangulaire (2,40 x 1,50 m), est orienté selon un axe nord-est/sud-ouest. Les bords sont parfaitement verticaux, le fond est parfaitement plat. Seuls deux fosses circulaires (diam. : 0,30 m) ont été observées le long de chacune des largeurs. Leur fouille montre qu'il s'agit de fosses d'ancrage de poteaux dont les négatifs ont pu être perçus en coupe : d'un diamètre d'environ 0,20 m, ils sont fichés sur une profondeur de 0,45 m sous le niveau d'apparition de l'us 02. Cette fosse, dont la surface atteint 3,60 m², entre dans la catégorie des fosses aménagées. Sa fonction demeure indéterminée.

11 - Une lecture fine des coupes ne laisse cependant pas deviner les amorces des poteaux correspondant aux us 02 et 03.

12 - L'hypothèse de pressoir est alors souvent envisagée (Petit 2000).

La fosse aménagée F. 100

Fouillée à 50 %, il s'agit d'une fosse grossièrement quadrangulaire, perturbée, sur sa partie est, par le creusement d'un silo (F. 100-02), alors que la fosse était en cours de comblement. Du nord au sud, elle mesure 2,30 m pour 2,60 m d'est en ouest. Sa morphologie en plan laisse supposer qu'elle était orientée sur l'axe majoritairement adopté sur le site. L'excroissance située au sud-ouest trahit probablement un poteau. La fouille révèle un profil aux bords assez droits et au fond irrégulier.

La fosse aménagée F. 112

Malgré une perturbation, à l'est, par le creusement du fossé F. 123, le fait 112 semble adopter un plan grossièrement rectangulaire (1,65 x 1,30 m). La fouille révèle une fosse assez profonde (0,70 m) par rapport à sa surface. Ses parois sont verticales, ou rentrantes dans le cas de la paroi est. Le fond, plat, a révélé une unique fosse d'ancrage d'un poteau peu profond (0,10 m) le long de la paroi est.

La fosse aménagée F. 25 et le poteau F. 23

Le plan au sol de la fosse F. 25 est très irrégulier. Sa longueur maximale est-ouest atteint 5,40 m environ pour une largeur maximale de 3,80 m. Elle se présente sous la forme d'un rectangle grossier à pan coupé au sud-est. La partie ouest est agrémentée d'une excroissance rectangulaire dont la limite ouest disparaît sous la coupe. À l'est et au sud, on relève quatre excroissances globulaires, correspondant à de probables fosses d'ancrage de poteaux (fig. 34). La fouille a révélé des fosses aménagées dans le fond, circulaires ou quadrangulaires. Leur fonction demeure indéterminée.

Précisons que F. 25 a été perturbée par le creusement de fosses que le comblement et le mobilier présent (briques récentes et fragments de verre) rattachent à des aménagements du XXe siècle : il s'agit du creusement quadrangulaire F. 25-10, occultant les fosses F. 25-08 et 09, et du creusement longitudinal F. 25-07.

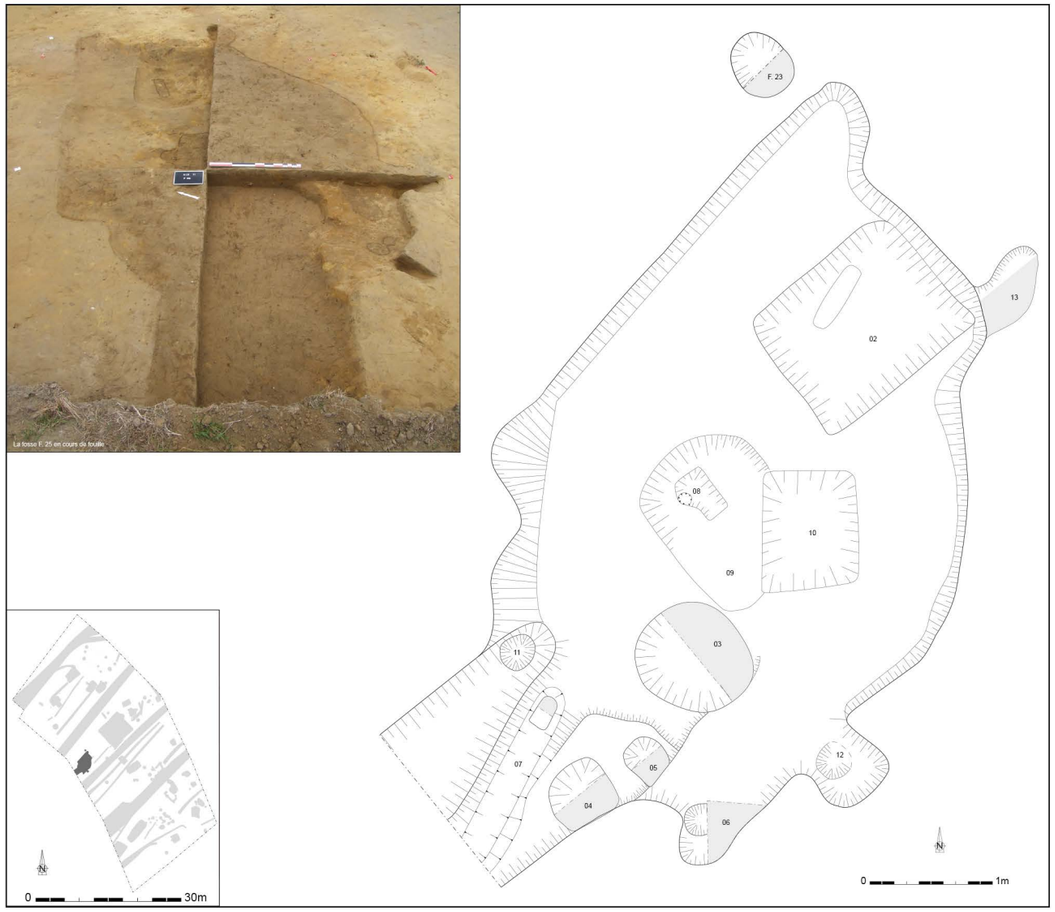

Fig. 34 - La fosse aménagée F. 25 : plan, coupes et cliché dans son environnement (*relevés, DAO et cliché : G. Desplanque*).

La fosse aménagée F. 28

De plan carré (1,80 x 1,60 m), cette fosse s'avère faiblement excavée (prof. max. : 0,10 m). Ses parois sont verticales et le fond est plat. Une petite fosse d'ancrage de poteau a été observée le long de la paroi est. Cette dernière présente un diamètre de 0,20 m et une profondeur de 0,10 m. Par ailleurs, une double dépression est visible dans l'axe médian, au bord de la paroi sud ; elle pourrait correspondre à un, voire deux poteaux. L'observation des comblements n'apporte pas d'information particulière sur la fonction d'un tel aménagement.

La fosse aménagée F. 45

À la différence de la grande majorité des fosses aménagées du site, la fosse F. 45 présente un plan sub-circulaire d'un diamètre d'environ 2,20 m.

La fosse F. 45, présente des parois irrégulières : on relève un premier pendage à 45 % sur une épaisseur d'environ 0,40 m, puis beaucoup plus marqué jusqu'au fond de la fosse, un fond plat à environ 0,90 m sous le niveau de décapage. Le fond de la fosse se caractérise par deux fosses d'ancrage peu profondes (us 03 et us 04). Toutes deux présentent des profils en cuvette, une profondeur d'environ 0,16 à 0,18 m et un diamètre de surface d'environ 0,35 m.

La fosse aménagée F. 56

La fosse F. 56, légèrement trapézoïdale, présente des axes médians d'égale longueur : environ 2,20 m. Elle respecte l'orientation dictée par les fossés. À l'ouest, on relève une excroissance qui s'est avérée être l'aménagement d'un palier de plan circulaire et aux parois légèrement inclinées. À l'est, le fond de la fosse a fait l'objet d'un creusement circulaire, correspondant à la fosse d'ancrage d'un poteau de gros gabarit : diamètre à l'ouverture de 0,45 m, profondeur maximale 0,38 m. La fosse, peu profonde (max. 0,25 m), présente un fond plat et des parois verticales.

La fosse aménagée F. 51

Le fait F. 51 est perturbé, à l'ouest, par une fosse au comblement sableux, gris assez sombre, livrant des fragments de fonds de bouteille attribuables au XXe siècle (us 02 et 03). Cette fosse, indéterminée, peut être mise sur le même plan que les deux fosses mises au jour dans le comblement de F. 25. Faute d'une vision plus large, leur interprétation est limitée.

Partiellement occultée par la limite de l'emprise, la fosse F. 51 présente un plan grossièrement quadrangulaire, orienté selon le même axe que la majorité des fosses aménagées du site. Sa largeur maximale est de 3,40 m pour une longueur connue de 4,40 m. Fouillée par quarts opposés, elle présente un comblement unique (us 01) : sableux grisâtre, homogène assez compact, dont l'épaisseur n'excède pas 0,20 m. Le fond n'a pas révélé d'aménagements particuliers en lien avec son utilisation. Son comblement révèle sans ambigüité une utilisation et un rebouchage à l'époque médiévale.

Les fosses non aménagées

Quelques fosses indéterminées dont le plan et le profil sont souvent irréguliers ont été repérées sur le site, plus particulièrement au sud du fossé F. 27. A l'exception de F. 19, tous ces creusements pourraient correspondre à des fosses d'extraction de matière première. Leur localisation dans une zone restreinte du site est à signaler et alimente l'idée d'une répartition fonctionnelle de l'espace.

Les fosses : une synthèse (fig. 35)

Les fosses aménagées (présence de poteaux, plan régulier) ont été distinguées des fosses non aménagées. Parmi ces dernières, quatre d'entre elles (F. 44, F. 69, F. 125 et F. 66) semblent concentrées dans l'angle sud-est de l'emprise, dans un secteur associant des niveaux de sable d'une part, et de limon plus argileux d'autre part. À ce titre, elles pourraient s'apparenter à des fosses d'extraction de matière première destinée à la construction (torchis, mortier…).

À l'exception de F. 25 et F. 51, le plan des neuf fosses aménagées est quadrangulaire et leur surface n'excède pas 5,50 m². Elles sont toutes orientées plus ou moins nettement sur l'axe défini par les fossés structurants. En excluant F. 25 et F. 51, deux catégories ont été définies : les fosses dotées de poteaux situés le long des bords (F. 21, F. 28, F. 56, F. 100, F. 123) et les fosses dotées de poteaux plantés dans le centre de celles-ci (F. 45 et F. 79).

Les six fosses de la première catégorie présentent fréquemment des poteaux situés au milieu des largeurs, poteaux qui s'apparentent à des poteaux faîtiers probablement destinés à soutenir une toiture à deux pans, sur le modèle des cabanes excavées. Le poteau isolé dans le fond de la fosse F. 123 est, à ce titre, difficile à interpréter. Les fonctions de telles fosses font l'objet de questionnements nombreux sans qu'aucune certitude n'émerge (Gentili 2009, p. 46-49). On peut imaginer des usages différents au gré des besoins. Toujours est-il qu'un creusement surmonté d'une élévation sur deux poteaux faîtiers évoque un abri dont la destination est probablement celle de stockage (matériel, denrées non périssables…).

Les deux fosses de la deuxième catégorie présentent des caractéristiques différentes. La fosse rectangulaire F. 79 est occupée sur une grande surface par deux poteaux massifs au point qu'il pourrait s'agir d'une seule et même fosse d'ancrage pour deux poteaux jointifs. Ils témoignent probablement d'un aménagement volumineux, nécessitant un appareillage complexe et impliquant l'occupation de l'espace périphérique à la fosse elle-même. Son interprétation demeure néanmoins délicate.

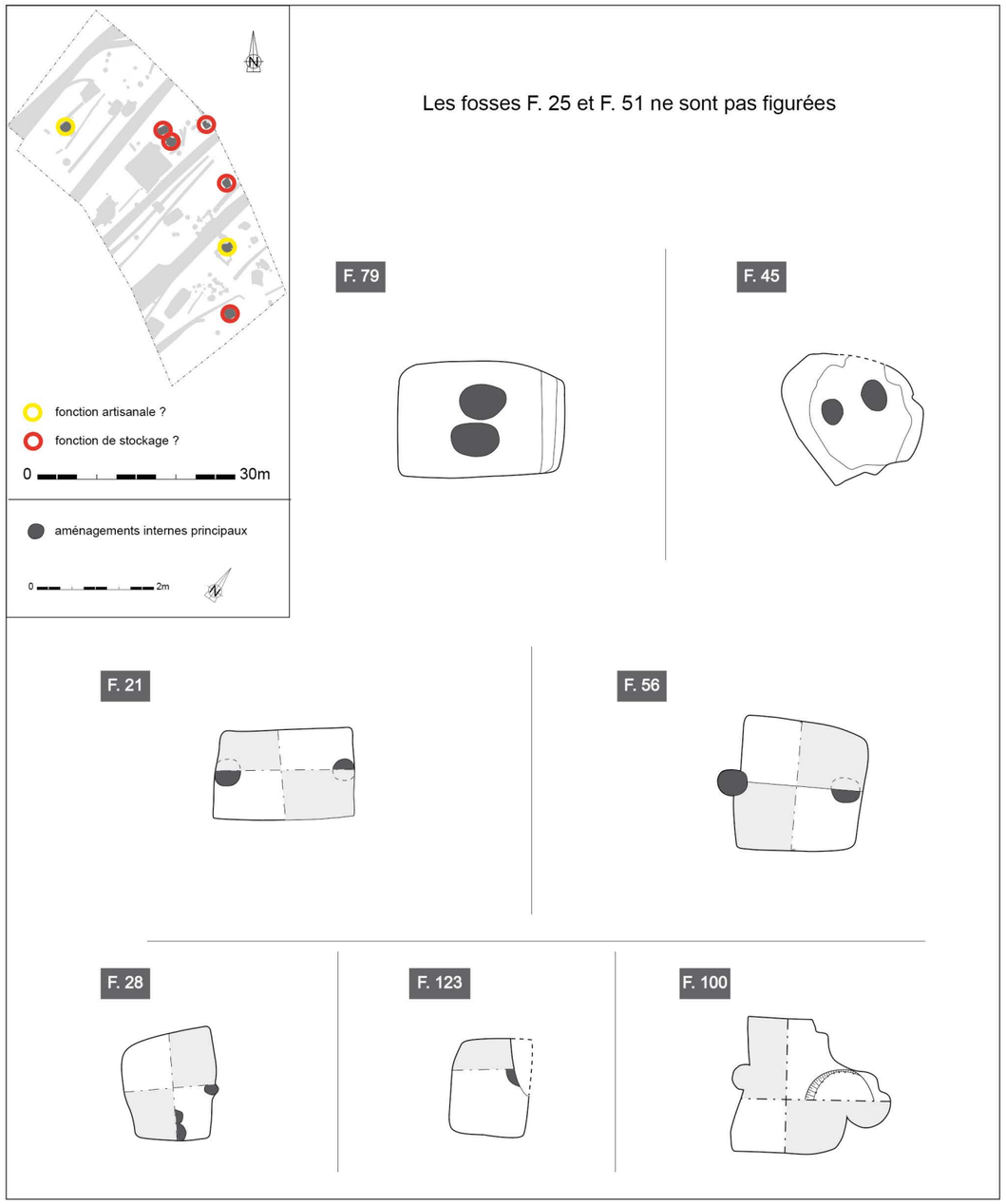

Fig. 35 - Les fosses aménagées : une synthèse.

La fosse F. 45 est tout aussi délicate à interpréter. Deux poteaux non jointifs visibles dans la partie centrale devaient correspondre à la base d'un aménagement non identifié. La structure fossoyée F. 75 en U situé au sud (palissade ?) devait lui être associé. Les comblements ne fournissent que peu d'informations quant à la fonction de ces fosses.

La fosse F. 25 se distingue de l'ensemble. Elle semble avoir fait l'objet d'aménagements multiples et de diverses formes. Des poteaux ont été fouillés le long des parois et témoignent de supports de couverture. À ce titre, elle pourrait entrer dans une catégorie de « fosse-atelier », sur le modèle des fours polylobés aménagés en périphérie d'une aire de travail surcreusée (Bruley-Chabot 2003).

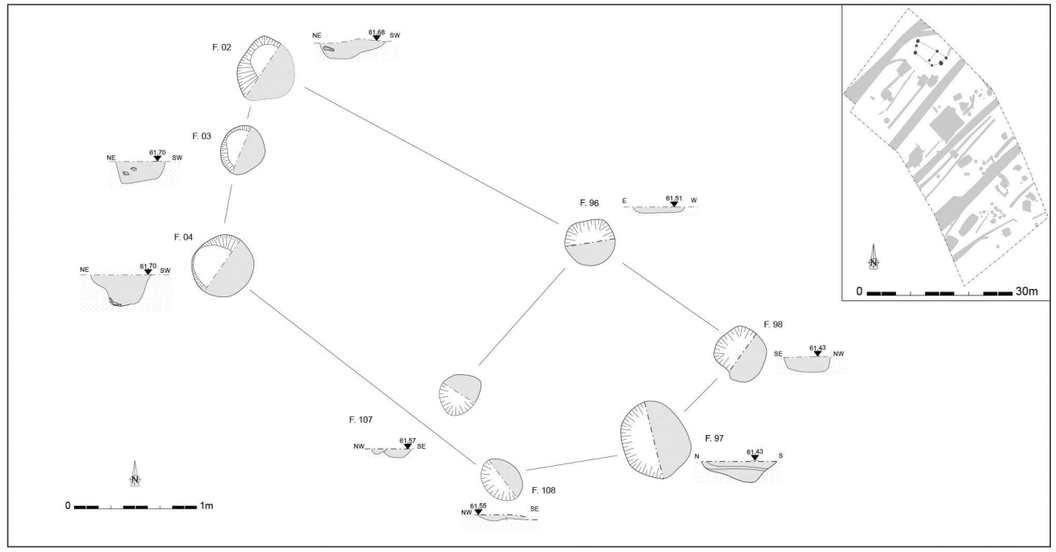

Fig. 36 - Restitution hypothétique du bâtiment 01(*DAO : K. Boitelet et G. Desplanque*).

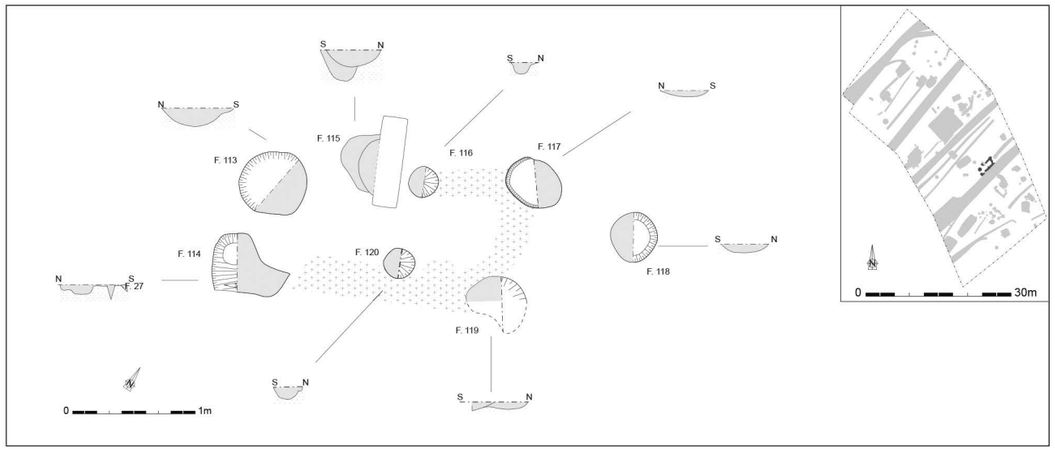

Fig. 37 - Restitution du bâtiment 02 (*DAO : K. Boitelet et G. Desplanque*).

Bâtiments sur poteaux et poteaux isolés

Bâtiment 01 (?) (fig. 36)

Huit fosses circulaires ont été perçues dans l'angle nord de l'emprise de fouille, au sud du fossé F. 122. Elles présentent d'ailleurs des profils et des profondeurs variables : F. 96, F. 107 et F. 108 se réduisent à des cuvettes très peu profondes, alors que F. 03 et F. 98 adoptent un profil à bords droits et fond plat pour une profondeur d'environ 0,35 m. Enfin, F. 02, F. 04 et F. 97 présentent des profils marqués d'une double cuvette. La profondeur, dans ce cas, est plus importante (atteignant 0,50 m pour F. 04). Les comblements sont très proches les uns des autres : il s'agit de sables plus moins sombres, très faiblement anthropisés. Quelques blocs de petit module pourraient correspondre à des pierres de calage : ils sont visibles en coupe dans les fosses F. 02 à F. 04. Aucun négatif de poteau n'a été vu.

Même si la fouille des fosses ne permet pas d'affirmer avec certitude la présence de poteaux porteurs, leur proximité permet d'envisager la présence d'un bâtiment. Malgré des lacunes, on peut faire l'hypothèse d'un ensemble cohérent orienté selon un axe nord-ouest/sud-est. Sa longueur maximale atteindrait 9 m pour une largeur d'environ 4 m, ce qui correspond à une surface d'environ 30 à 35 m².

Bâtiment 02 (fig. 37)

Un ensemble de fosses sub-circulaires forme un plan orienté selon un axe nord-est/sud-ouest, en

bordure nord du fossé F. 27. L'ensemble pourrait former un bâtiment rectangulaire d'une portée maximale du nord-est au sud-ouest de 7,50 m et d'une largeur d'environ 3 m, ce qui représente une surface d'environ 20 m².

À l'exception de F. 113 et F. 118, ces fosses sont caractérisées par un comblement sablo-limoneux très sombre, riche en charbons de bois. Leur diamètre est compris entre 0,80 et 1,20 m pour les fosses F. 113, F. 114, F. 115, F. 117, F. 118 et F. 119, alors que les fosses F. 116 et F. 120 présentent des diamètres similaires d'environ 0,50 m. Par ailleurs, le sédiment géologique s'est imprégné de charbon de bois en formant une bande sombre marquant grossièrement le tracé du bâtiment entre les poteaux.

La fouille des fosses révèle des ancrages peu profonds (en tout cas assez érodés) pour la majorité d'entre elles. À l'exception de F. 115, ainsi que F. 116 et F. 120, les profils forment des cuvettes dont la profondeur maximale est comprise entre 0,10 et 0,14 m. La fosse F. 115 est particulièrement profonde (max. 0,50 m) et traduit la présence d'un poteau planté (us 02) dans un avant-trou (us 01). Les fosses F. 116 et F. 120 présentent des profils similaires : cuvettes aux parois assez marquées dont la profondeur maximale atteint 0,20 m.

La coupe réalisée dans la fosse F. 114 présente, sur sa partie sud, un creusement au profil triangulaire remarquable d'une profondeur de 0,22 m. Faute de temps, il n'a pas été possible de poursuivre les investigations mais il pourrait s'agir de l'amorce d'une cloison aménagée le long de la paroi sud.

Par ailleurs, on constate que le tracé du fossé F. 27 vient occulter la partie sud des poteaux F. 114 et F. 119. Le bâtiment en question est donc abandonné quand le fossé F. 27 est réaménagé pour prendre son profil le plus large.

L'hypothèse d'un grenier sur cinq poteaux peut être envisagée (F. 113, F. 114, F. 115, F. 117 et F. 119). La fosse F. 118 pourrait constituer un appui oblique ou la fosse d'ancrage d'un accès. Les fosses d'ancrage F. 116 et F. 120 correspondent peut-être à des aménagements annexes ou des relais afin de soutenir le plancher surélevé. Des plans apparentés sont attestés en Île-de-France. À Villiers-le-Sec, les greniers de ce module (en moyenne six à sept poteaux) présentent des longueurs qui atteignent en moyenne 6 à 9 m et une largeur de 2 à 4 m (Gentili 2009, p. 106).

Structures de stockage enterrées

Quinze silos ont été mis au jour au sein de l'emprise, répartis sur deux zones :

- les silos isolés ou associés à des bâtiments, majoritairement situés en périphérie du bâtiment F. 20, entre les fossés F. 17 et F. 38 (zone A) ;
- une batterie située au sein d'un périmètre quadrangulaire d'environ 6 m de côté, localisée au sud du fossé F. 27 (zone B).

	zone	profil	prof. maxi conservée (en m)	volume en m³	comblement	
					sans niveau détritique	présence d'au moins un niveau détritique
F.87	B	tronconique	1,26	1,12		
F.18	A	tronconique	1,2	1		
F.88-02	B	tronconique	0,9	?		
F.20-35	A	tronconique	0,52	?		
F.88-01	B	piriforme	0,9	?		
F.47-02	B	piriforme	1,28	0,61		
F.47-03	B	piriforme	0,88	0,5		
F.47-12	B	piriforme	0,9	?		
F.100-02	A	piriforme	1,04	?		
F.29	A	piriforme	0,72	0,27		
F.95	A	piriforme	0,79	?		
F.47-07	B	piriforme	0,5	?		
F.20-14	A	piriforme à fond plat	1,42	1,24		
F.47-16	B	piriforme à fond plat	1,12	0,72		
F.47-09	B	cylindrique	0,66	?		

Tab. II - Les silos et leurs caractéristiques.

Au regard de la faiblesse du corpus, une typologie simple a été privilégiée. La détermination des profils s'appuie donc sur la typologie proposée par Frédéric Gransar (Gransar 2002, p. 69-70). Nous n'avons pas pris le parti de restituer les cheminées en cas de forte érosion : les volumes de stockage ont donc été calculés pour les silos très faiblement érodés. L'ensemble présente des dimensions et des profils variés (Tab. II).

Les silos isolés ou associés à des bâtiments (zone A)

À l'exception des exemplaires F. 20-14 et F. 29, les silos de la zone A présentent des comblements sableux orangés très homogènes et peu anthropisés. Rien cependant ne permet de les distinguer des silos situés dans l'aire d'ensilage, tant au niveau des profils que des volumes de stockage.

Un ensemble de silos semble associé au bâtiment F. 20. Deux d'entre eux (F. 20-35 et F. 20-14) ont d'ailleurs été aménagés à l'intérieur de ce dernier. Le silo F. 20-14 représente le silo dont le volume de stockage est le plus important (1,24 m³) au sein de l'ensemble mis au jour dans l'emprise. Sa position au centre de ce vaste bâtiment excavé n'est probablement pas anodine et constitue un témoignage supplémentaire de l'importance de ce pôle au sein de l'occupation.

Au nord et à l'est de ce bâtiment, trois silos ont par ailleurs été repérés et viennent compléter le dispositif de stockage (F. 18, F. 100-02 et F. 95).

Remarquons enfin le silo F. 29, isolé entre les fossés F. 38 et 27. De petit gabarit (0,27 m³), il est probablement associé aux cabanes excavées F. 32.

L'aire d'ensilage (zone B)

À l'issue du décapage, la zone correspondant à l'aire d'ensilage était matérialisée au sol par un épandage informe très charbonneux qui ne laissait pas supposer l'existence d'une telle concentration de silos, localisés au sein d'un quadrilatère d'environ 6 m de côté.

Le mobilier n'y est pas particulièrement abondant, mais les modes de comblement sont de type détritique et contrastent avec les quelques silos de la zone A. Tous les silos du secteur B ont en effet livré au moins un niveau témoignant d'un comblement au moyen de rejets charbonneux et/ou de blocs en quantité parfois importante. Une série de prélèvements à des fins d'étude carpologique a été menée. Ils se sont avérés tous très pauvres (Catherine Argant, *Archéodunum*).

La densité des silos sur une surface si réduite est remarquable. Les divers rapports stratigraphiques entre individus confirment la volonté de maintenir une zone exclusivement dévolue au stockage des productions agricoles. On pourrait même envisager une contrainte foncière dont l'éventuelle matérialisation aurait disparue. À ce titre, les nombreuses fosses d'ancrage de poteaux pourraient participer d'une clôture ou d'une signalisation sous forme de borne. Ce phénomène de contrainte est fréquemment attesté : l'exemple de Glenay "Champ Rossignol" (Deux-Sèvres) constitue un exemple éloquent (Guerin 2012, p. 53). Ces poteaux pourraient cependant aussi correspondre à des greniers ou des dispositifs de protection des silos.

Les silos : une synthèse (fig. 38)

Intimement associée aux unités d'habitation, la fonction de stockage domestique est évidente pour l'ensemble des silos de la zone A. À ce titre, les silos situés entre les fossés F. 17 et F. 38 semblent en corrélation avec le bâtiment F. 20, alors que le silo F. 29 semble être en relation avec les aménagements immédiatement périphériques (F. 32 et F. 33 notamment).

Cependant, la batterie de silos de la zone B, apparemment isolée, pourrait correspondre à une zone d'ensilage collective (isolement relatif de l'ensemble et forte concentration des individus, éventuelles contraintes topographiques et marquages de surface). L'hypothèse de silos dédiés à la conservation des semences pourrait alors être envisagée.

Constatons enfin que, paradoxalement, l'aire d'ensilage est établie sur un secteur particulièrement humide (la nappe phréatique apparaissait à moins d'un mètre du niveau de décapage). De même, le silo F. 20-14 s'est avéré délicat à traiter du fait des remontées d'eau en fond de fosse. On comprend difficilement que la batterie de silos ne soit pas implantée sur un secteur sec et bien drainé, ce qui est par ailleurs préconisé encore au début du XIXe siècle par un agronome tel que le comte de Lasteyrie (Warmé 2009, p. 95). À l'évidence, le niveau de la nappe phréatique n'était pas si élevé au moment du creusement et de l'utilisation des silos.

LE MOBILIER

Les monnaies (fig. 39) (Michel HOURLIER)

n° 1 (F. 20)
Louis VI (1108-1137)
Atelier de Montreuil-sur-Mer
+ I [REX] LODIOVICVS, dans le champ, église à deux étages.
Revers, + MO[NS]TEROLVM, dans le champ, une croix cantonnée d'un oméga au 1, d'un alpha au 4 et de 4 points disposés en croix aux 2 et 3.
Denier du 2e type pour J. Lafaurie et du 3e type pour J. Duplessy qui intercale un nouveau denier inédit.
Billon, poids 1,24 g (poids d'exemplaire BNF, 1,05 g)
Références : L. 126 ; D. 116.

n° 2 (F. 05)
Demi denier
Jean II comte de Soissons (1235-1270/1272)
[.] IOHANNI[.], (reste de IOHANNE COMES), dans le champ, demie croisette cantonnée d'un point au 2e canton.

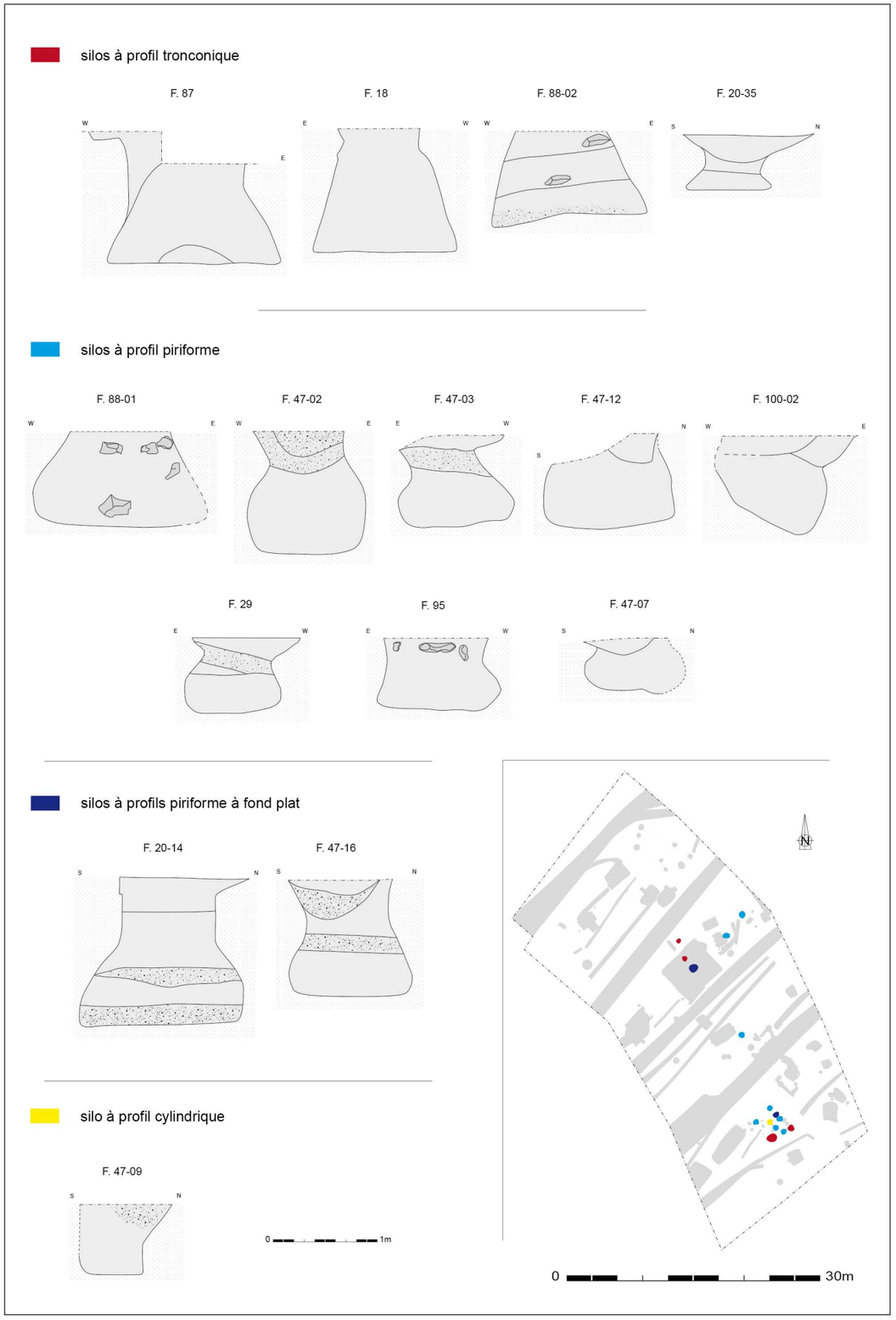

Fig. 38 - Les silos : une synthèse.

Revers [.] IONIS, (reste de SVESSIONIS), dans le champ un demi temple.

Billon, poids 0,33 g (les poids des exemplaires pesés vont de 0,63 g à 1,04 g)

Références : type PA 6496 ; RN 1998, n° 69, p. 288.

n° 3 (F 20, 1/4 N.E)

Non identifiée.

Les deux monnaies lisibles, peuvent apporter un témoignage de la circulation monétaire au Moyen Âge. La plus ancienne (n° 1, F. 20) est frappée sous le règne du roi Louis VI (1108-1137) dans l'atelier monétaire de Montreuil-sur-Mer, lequel constituait une enclave du domaine royal dans le territoire du comte de Flandre, conquise sur ce dernier en 981 (Mirot 1980). Il s'agit d'un denier pesant 1,24 g, en billon (alliage à bas titre formé d'argent et de cuivre), référencée : L. 126 (Lafaurie, 1951) et D. 116 (Duplessy 1988). En 1878, fut découvert un trésor d'environ 5400 monnaies à Ovillers-la-Boisselle "La Boisselle" (Somme, trouvaille dite de Corbie) (Duplessy 1985) ; parmi les 5 400 monnaies figuraient environ 150 deniers de Montreuil, auxquels s'ajoutaient 116 moitiés de deniers également de Montreuil (dont cinq moitiés sont conservées au Cabinet des médailles de la BNF).

La procédure consistant à couper un denier en deux pour servir d'obole est illustrée par la seconde pièce lisible trouvée à Ambleny (n° 2, F. 05). Il s'agit d'un denier de Jean II comte de Soissons (1235-1270/1272) (Poey d'Avant, 1858 ; Hourlier & Dhénin 1998) mais celui-ci est coupé en deux pour servir d'obole. Le père de Jean II, Raoul Ier de Nesles (1180-4 janvier 1235), avait, lui, frappé des oboles. Les autres comtes de Soissons ne semblent pas avoir fabriqué d'oboles.

Quel pouvait être l'intérêt de couper des deniers en deux parties ? Tout simplement de disposer d'un moyen de paiement dont la valeur libératoire était moitié de celle d'un denier. Ce moyen de paiement existait déjà, c'était « l'obole » appelée quelquefois « maille », mais sa fabrication demandait autant de main d'œuvre que pour fabriquer un denier qui était de valeur double, de ce fait les oboles étaient rares dans la circulation monétaire, d'où les deniers coupés en deux[13].

Le mobilier métallique (hors monnaies) (fig. 39)

Hormis les monnaies, le mobilier métallique mis au jour, essentiellement en fer, s'élève à 40 individus pour un poids total de 369 grammes. Les fragments indéterminés étant nombreux, l'analyse détaillée qui suit ne porte que sur les objets les plus identifiables. Une majorité d'entre eux a été mise au jour dans les deux fossés F. 17 et F. 27, alors que les monnaies sont issues des cabanes ou bâtiments excavés. Notons aussi que les trois pointes de flèche ont été retrouvées dans la section nord du fossé F. 27, sur un secteur très restreint.

n° 1 : tige en fer de section carrée à rectangulaire dont les extrémités sont recourbées, formant deux crochets, selon deux plans perpendiculaires (L. totale : 112 mm). Il pourrait s'agir d'un maillon issu de la chaîne de suspension d'une crémaillère.

n° 2 : lame de couteau en fer repliée en deux en son milieu. Elle présente un dos et un tranchant courbe. Seule l'amorce de la soie est conservée (L. totale : 161 mm ; l. max. : 39 mm).

n° 3 : tige en fer de section rectangulaire et pointue sur une de ses extrémités. On ne discerne aucun tranchant (L. totale : 114 mm). Par contre, la présence d'une barbe et d'un décrochement en vis-à-vis montre qu'il s'agit d'un pêne de serrure. Deux pênes similaires, attribués au XIVe siècle, ont été mis en évidence sur les fermes médiévales de Neuilly-en-Thelle (Oise) (Legros 2001, p. 50).

n° 4 : boucle très légèrement ovale en fer, de section circulaire légèrement aplatie sur les surfaces supérieures et inférieures. La partie sur laquelle repose l'ardillon présente un diamètre de 10 mm, alors que la section autour de laquelle s'articule l'ardillon est de 5 mm. L'ardillon, simple tige recourbée sur la boucle, présente une section rectangulaire à sa base, plutôt carrée vers la pointe. Diam. max. : 62 mm.

n° 5 : pointe de flèche à douille, de section circulaire, à pointe triangulaire, en fer (type C, Serdon 2005, p. 117). La lame, très étroite, présente une base légèrement en biseau (L. : 52 mm ; larg. base : 11 mm). La douille est assez courte (L : 22 mm ; diam. : 9 mm). Si la section de la base de la lame est très fine, la pointe, de section carrée, évoque un carreau d'arbalète apparenté à certains exemplaires retrouvés à Charavines-Colletière, Isère (Colardelle & Verdel 1993, p. 215-216).

n° 6 : pointe de flèche à douille, de section circulaire, à pointe triangulaire, en fer (type C, Serdon 2005, p. 117). La lame présente une base perpendiculaire à l'axe de la douille (L. : 57 mm ; larg. base : 35 mm). La section de la lame, n'excédant pas 2 mm, est constante sur l'ensemble de la surface. La douille est parfaitement repliée (L. : 24 mm ; diam. : 9 mm).

n° 7 : pointe de flèche à douille, de section circulaire, à pointe losangique, en fer (type A, Serdon 2005, p. 116). La lame est plate et son extrémité tronquée (L. conservée : 33 mm ; larg. max : 15 mm). La douille prend une longueur de 28 mm et une section de 11 mm.

13 - Cette procédure qui consiste à créer des monnaies divisionnaires en coupant une espèce monétaire en deux n'est pas nouvelle : on connaît d'autres exemples de cette procédure pour l'époque gauloise, l'époque gallo-romaine, la Révolution française. Par ailleurs, un certain nombre d'ordonnances royales touchant la frappe de deniers sont assorties de l'obligation de frapper également une certaine proportion d'oboles, souvent un dixième du nombre de deniers.

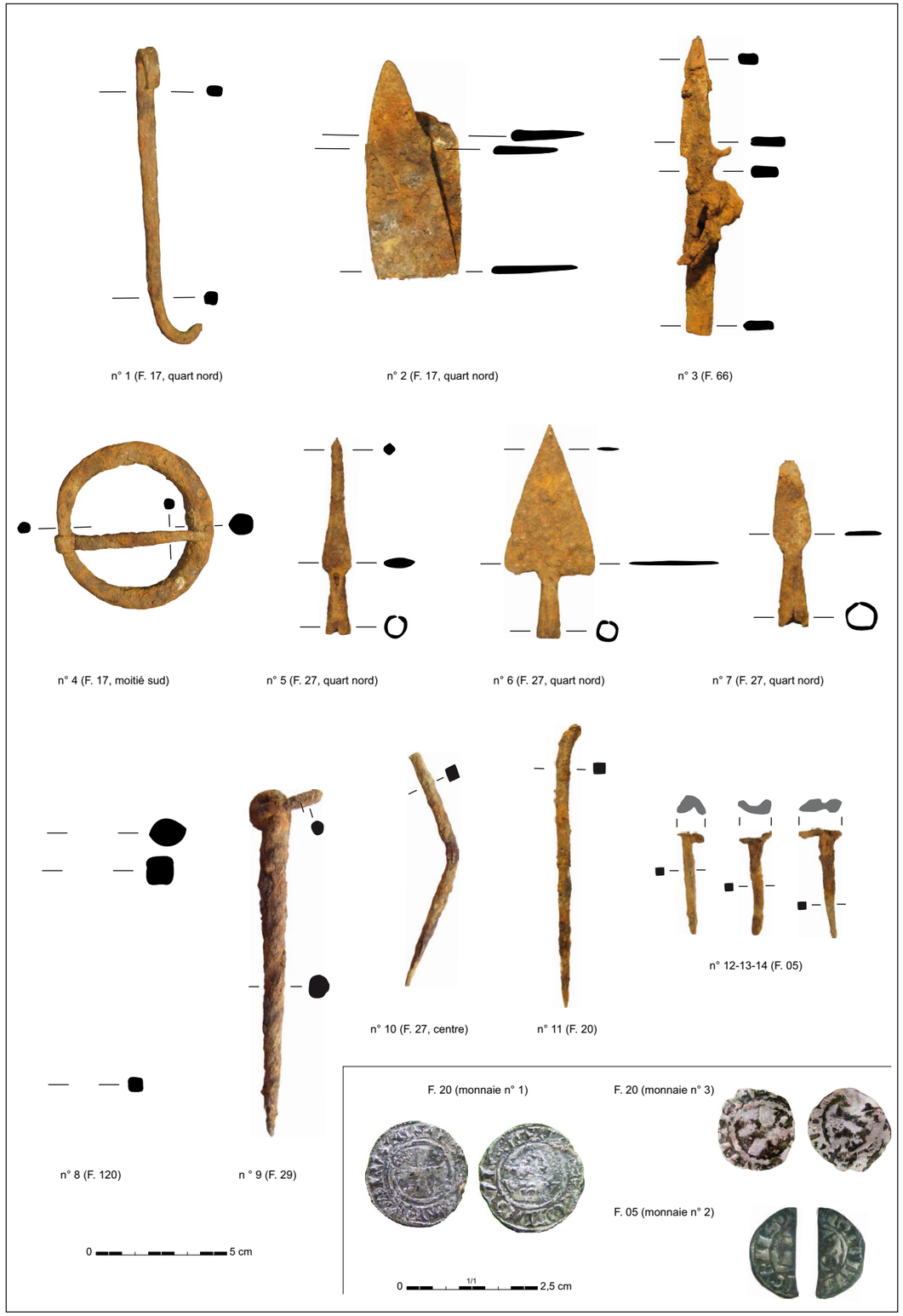

Fig. 39 - Le mobilier métallique remarquable (*dessin et DAO : M. Levray-Buccio*).

n° 8 : tige pyramidale pointue, de section carrée, dont la tête est légèrement aplatie par des impacts de percussion directe (L. 118 mm). Il s'agit probablement d'un outil destiné à travailler le bois ou le cuir (type poinçon, alène ou burin). Une série d'outils de ce type a été mise au jour sur le site de Charavines-Colletière, Isère (Colardelle & Verdel 1993, p. 208).

n° 9 : tige torsadée dotée d'un anneau de suspension sur une extrémité et pointue sur l'autre (L. : 133 mm). A l'anneau de suspension est enfilé un anneau de section circulaire (diam. max. : 26 mm). Cet objet s'apparente aux fiches à bélière du haut Moyen Âge. Sa destination demeure inconnue, mais il s'agit probablement d'un petit outil pour lequel on peut envisager de multiples fonctions (poinçon pour le travail de la vannerie par exemple).

n° 10 : tige marquant un angle en son centre, pointue sur une extrémité, de section carrée (L. : 93 mm).

n° 11 : tige de section carrée dont une des extrémités est pointue et l'autre légèrement courbée (L. : 112 mm). Les éléments n° 10 et 11, dont les têtes ne sont pas martelées, pourraient appartenir à un objet de type peigne à carder. Un exemplaire dont les dents mesuraient la même taille et daté du IXe siècle a été retrouvé sur le site de "Gaillon-le-Haut" à Herblay, Val-d'Oise (Valais & Laforest 2009, p. 212).

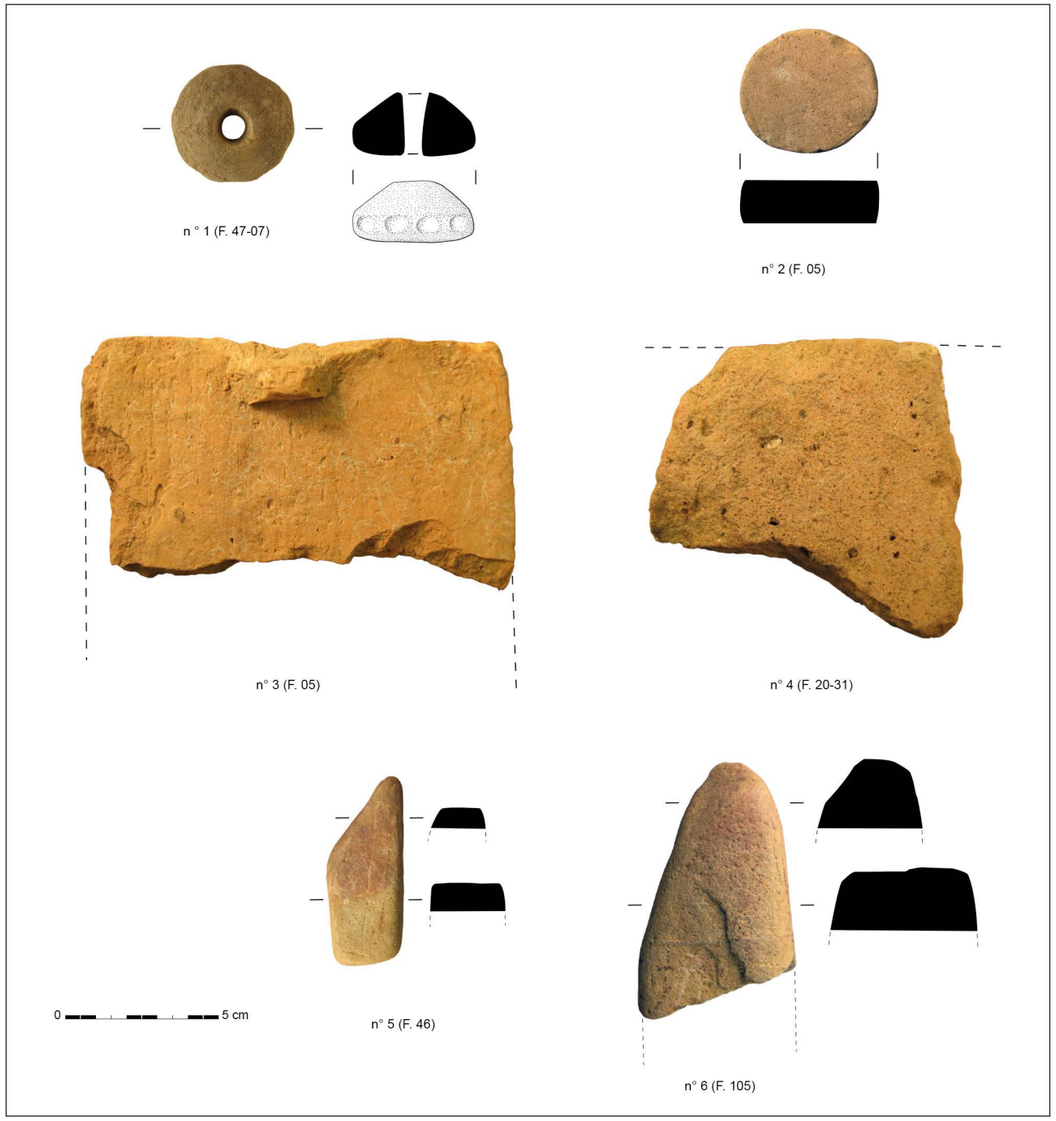

Fig. 40 - Le mobilier lithique et en terre cuite (*dessin et DAO : G. Desplanque*).

n° 12, 13 et 14 : clous de section carrée dont la longueur est comprise entre 37 et 40 mm. Les têtes, au lieu d'être circulaires, présentent une forme affectant un huit grossier. Il s'agit en fait de deux excroissances aplaties au moment où le clou est planté. Qualifié de « clou à tête plate en huit », ce type est parfois considéré comme un clou de menuiserie (Guillaumet 2003, p. 51). Les fouilles de la résidence aristocratique de Montbaron (Indre) ont permis la mise au jour de clous analogues, tant sur le plan morphologique qu'au niveau des dimensions (Querrien 2004, p. 118). L'auteur fait l'hypothèse que ces clous servaient à fixer des bardeaux de bois[14]. Vincent Legros enfin propose d'y voir un type surtout utilisé en bourrellerie « lorsque l'on utilise des renforts en bois à des fins de rigidification avant couture » (communication orale).

Le mobilier en terre cuite (hors vaisselle) et le mobilier lithique (fig. 40)

n° 1 : fusaïole en terre cuite conique dont la base est légèrement convexe. Elle est décorée d'une série de dix digitations sur le pourtour. Elle présente un orifice central de 11 mm de diamètre à l'ouverture, un diamètre de 41 mm et une hauteur de 22 mm.

n° 2 : palet grossièrement circulaire en terre cuite rose orangé, présentant des inclusions grisâtres assez nombreuses et de gabarit variable. Son diamètre maximal atteint 44 mm et son épaisseur - uniforme - est de 14 mm. Il s'agit d'un objet façonné à partir d'un fragment de terre cuite architecturale. Chacune des faces, strictement plane, est caractérisée par des stries peu profondes, parallèles et très proches les unes des autres, suggérant que l'objet a été scié[15]. La forme circulaire est obtenue dans un deuxième temps, provoquant des éclatements au niveau des angles. Les contours ont enfin été grossièrement polis.

La fonction d'un tel objet demeure énigmatique, mais l'hypothèse d'un jeton de jeu peut être envisagée. Des séries sont attestées sur de nombreux sites, tels qu'à Charavines-Colletière (Isère) où, au sein d'une quarantaine d'exemplaires, un seul est en terre cuite (Colardelle & Verdel 1993, p. 265).

n° 3 : tuile à crochet partiellement conservée (F. 05). Son épaisseur moyenne est de 11 mm. Sa largeur est de 130 mm et sa longueur inconnue. Elle est dotée, au milieu de sa largeur, d'un crochet. La surface inférieure est rugueuse, alors que la surface supérieure est lisse, traduisant un moulage sur un bâti en bois. Il s'agit d'un des rares éléments de couverture en matériau pérenne de ce type sur le site. Les recherches menées en Île-de-France et en Picardie ont livré divers lots de tuiles médiévales (Ravoire 2009), mais les modules sont cependant plus larges. L'élément d'Ambleny s'apparenterait plutôt à un exemplaire mis au jour sur le château de Blandy-lès-Tours (Seine-et-Marne) où une tuile de 130 mm de large a été mise au jour dans des niveaux attribués à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle (Ravoire 2009, p. 397). Rappelons que le comblement de la fosse F. 05 est caractérisé par la présence d'un denier attribué au XIIIe siècle. Quelques fragments de tuiles plates ont été découverts dans les structures F. 15 (40 g.), F. 17 (68 g.), F. 32 (150 g.) et F. 46 (4 g.) révélant un usage, au moins ponctuel, de ce genre de couverture. À l'exception de l'infime fragment mis au jour dans F. 46, tous les fragments sont localisés au nord de F. 27, et plus particulièrement au sein de la parcelle 4.

Par ailleurs, un certain nombre de fragments de tuile a en effet été mis au jour, en particulier dans le comblement du bâtiment excavé F. 20 (37 fragments représentant un poids total de 1 240 g), mais ces derniers sont trop fragmentés pour être associés avec certitude à l'occupation, d'autant que certains s'apparentent à des fragments de *tegulae* et d'*imbrex*. L'hypothèse d'éléments de terre cuite architecturale antiques piégés dans les structures en creux doit être envisagée.

n° 4 : fragment de plaque en terre cuite de 345 grammes. Son épaisseur moyenne est de 25 mm. Elle présente une surface plane et lisse, marquée de très légères stries parallèles, et une surface moins régulière et rugueuse, marquée de concrétions calcaire. Un des côtés correspond à un bord. Il pourrait s'agir d'un carreau de pavement, à pâte nue, dont les traces linéaires sur la face lisse pourraient correspondre au négatif du moulage. Sur l'autre face, les concrétions correspondraient aux restes de l'assise dure laquelle était disposé le carreau.

n° 5 et 6 : fragments de pierres à aiguiser (respectivement 29 et 123 grammes). Elles sont toutes cassées dans leur longueur, mais présentent un côté de leur extrémité marqué par une usure assez prononcée. Elles sont toutes deux privées d'une de leur face.

Le mobilier céramique

Hormis quelques tessons résiduels signalant une présence protohistorique et antique, le corpus céramique mis au jour à Ambleny "Le Soulier"s'élève à 1 073 tessons (NR) correspondant à un poids de 7 938 grammes. Le calcul des NMI (134 individus) a été établi sur la base du nombre de bords puis, le cas échéant, sur la base des fragments tels que les fonds ou les éléments verseurs.

14 - Le trop faible nombre de clous retrouvés au "Soulier" semble invalider cette hypothèse, d'autant que les bardeaux de bois étaient semble-t-il soutenus par des chevilles posées en buttée sur le lattis de la charpente (Epaud & Gentili 2009, p. 142).
15 - Une simple abrasion des faces n'aurait pas laissé de telles stries.

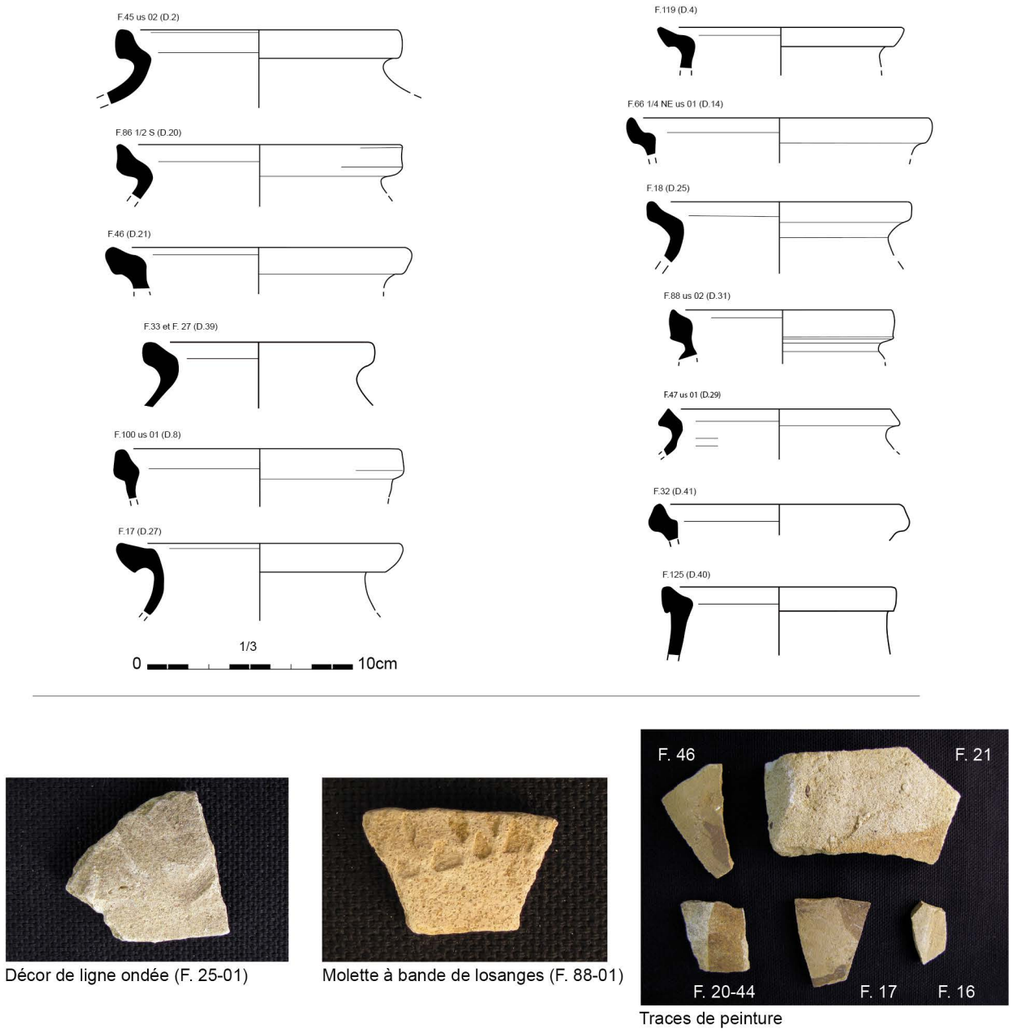

Fig. 41- Lèvres de type 1 ; éléments de décors (*dessin : E. Pichet*).

Le mobilier céramique, essentiellement détritique, se répartit de manière relativement équilibrée sur l'ensemble de l'emprise, même si certaines fosses ont livré des quantités plus abondantes (F. 20, F. 47, F. 46 ou F. 27). Dans ces fosses, aux comblements multiples, le mobilier, hétérogène et fragmenté, livre, un NMI plus élevé qu'ailleurs. Par contre, dans les fosses caractérisées par un comblement unique (F. 05, F. 15, F. 32 ou F. 86), le mobilier céramique apparaît plus homogène et livre moins d'individus. Ces fosses, comblées rapidement, n'ont servi de dépotoir que sur une courte durée et fournissent ainsi des indices chronologiques intéressants. Néanmoins, les corpus par structure sont peu abondants et limiteront les possibilités d'un phasage fin. Seules les fosses F. 20 et F. 05 ont livré une monnaie, offrant des éléments de datation supplémentaires. Signalons enfin trois fragments d'un seul et même bord issus des fosses F. 20, F. 109 et F. 123. Ils témoignent d'une phase unique de comblement des fosses en question, au sein d'une même parcelle.

Les pâtes

Groupe 1 : pâte sableuse de couleur blanc cassé à beige-rosé dont la matrice est homogène. On note, en quantité assez modérée, des inclusions de grains de quartz incolores et de petit gabarit. Cette catégorie constitue la majorité des individus. Trois sous-groupes, définis sur la base de la finesse des inclusions, ont été déterminés :

1a : matrice très homogène, surface très lisse ;

1b : matrice homogène, mais présentant une

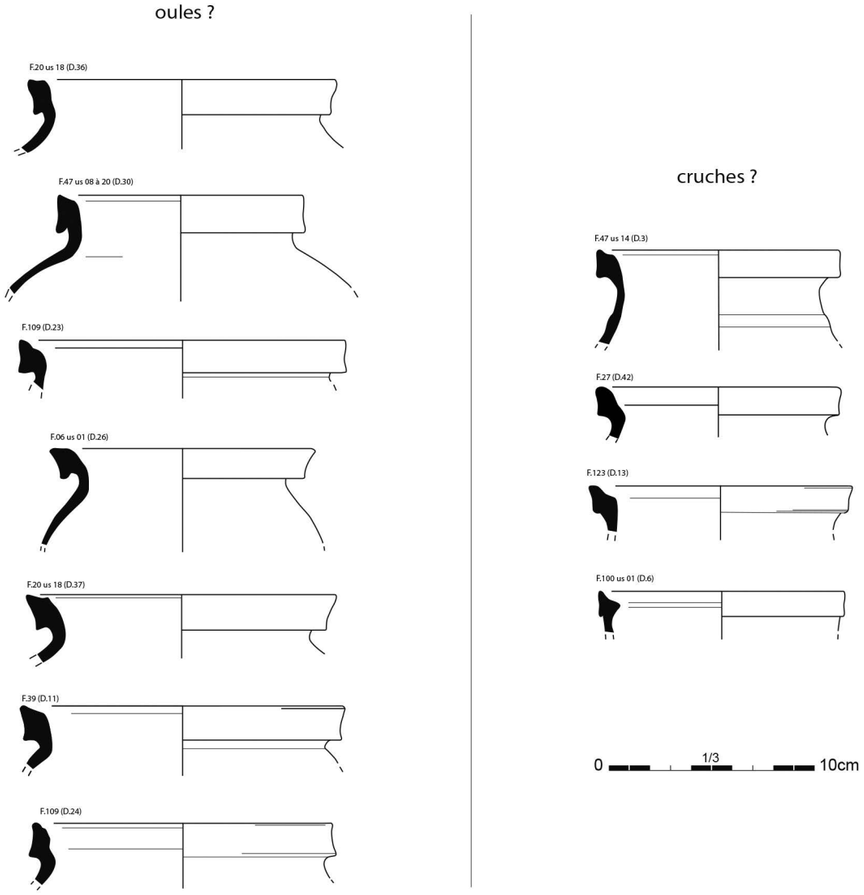

Fig. 42 - Lèvres de type 2 (*dessin : E. Pichet*).

légère rugosité, correspondant à des inclusions moins fines et plus hétérogènes (inclusions carbonatées, chamotte…) ;

1c : matrice plutôt grise présentant des inclusions carbonatées assez fréquentes. Elle se confond probablement avec celle du sous-groupe 1b, seule sa cuisson diffère.

Groupe 2 : pâte granuleuse de couleur claire dont la tranche présente un aspect assez feuilleté. Les inclusions de quartz sont nombreuses, de gabarit visible à l'œil nu et de taille variée. Elles côtoient des inclusions variées et hétérométriques :

2a : pâte blanchâtre à beige ;

2b : pâte rosé (la surface extérieure peut être grisâtre, *cf.* cuisson), présence ponctuelle d'inclusions de chamotte ; il pourrait s'agir d'une variante du sous-groupe 2a.

89 % des fragments appartiennent au groupe 1 (975 NR ; 7 674 g), et plus particulièrement au sous-groupe 1b, dont la matrice est chargée en inclusions hétérogènes visibles à l'œil nu. Les fragments appartenant à la catégorie 1a, très fine, s'élèvent à 89 fragments pour 883 g, alors que quelques fragments, minoritaires, appartenant à la catégorie 1c complètent le corpus (39 NR ; 267 g).

Le groupe 2 est représenté par 82 fragments pour 761 gr., ce qui correspond à 6,7 % du corpus. Au sein de ce groupe, deux catégories ont été distinguées : 2a (40 NR ; 503 g) et 2b (42 NR ; 258 g).

Aspects typologiques

Étant donné le fort degré de fragmentation, seuls les bords ont fait l'objet d'un classement typologique. Les types définis font écho à la typologie proposée par Annie Lefèvre et Nadine Mahé (Lefèvre & Mahé 2003, p. 10-24).

Lèvres de type 1 (fig. 41) : il s'agit de l'ensemble le moins homogène de la série. Les lèvres de ce type se caractérisent par un profil, en général

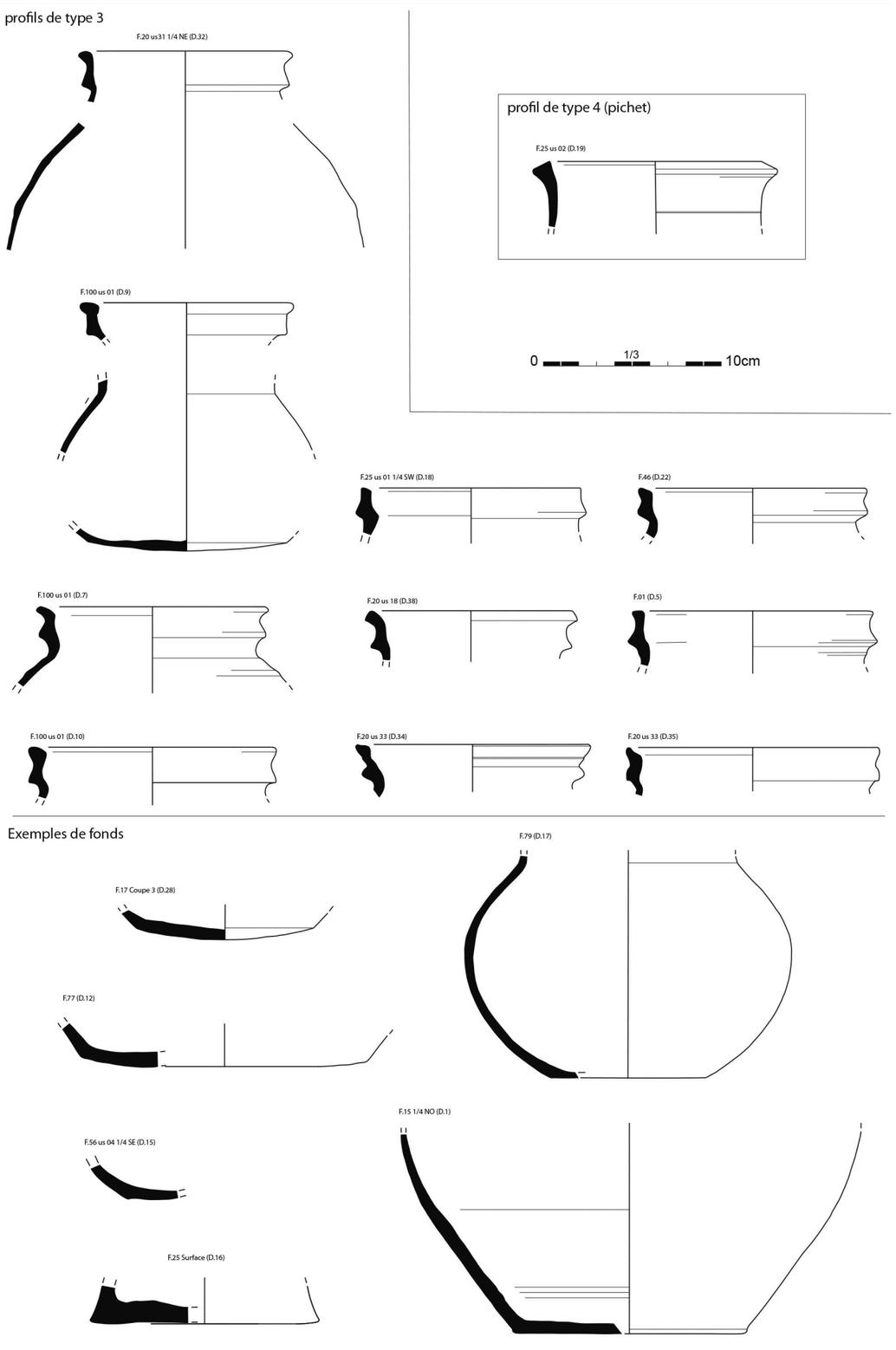

Fig. 43 - Lèvres de type 3 et 4 ; exemples de fond (*dessin : E. Pichet*).

assez massif, triangulaire ou rectangulaire, infléchi vers l'extérieur, affectant parfois une position horizontale (D. 27). On distingue systématiquement une gorge interne, parfois peu marquée. À quelques exceptions près, le parement externe est bombé. Ce profil est largement répandu.

Lèvres de type 2 (fig. 42) : tout en s'inscrivant dans la continuité morphologique du type précédent, ces bords semblent entrer plus nettement dans la catégorie des lèvres en bandeau. L'arête inférieure de ces derniers est en effet nettement rentrante et le parement externe légèrement concave, ce qui tend à isoler la lèvre du récipient. On distingue toujours une gorge dans la partie supérieure de la lèvre, bien plus étroite et moins marquée que pour le type 1. Ces lèvres, dont la hauteur est comprise entre 12 et 16 mm, sont assez larges et présentent un aspect massif.

Lèvres de type 3 (fig. 43) : les lèvres de ce type correspondent à la catégorie des lèvres en bandeau. Elles prennent un aspect élancé en s'affinant nettement, leur hauteur est comprise entre 15 et 21 mm. Sur le parement externe, à de rares exceptions près (D. 24 et D. 18), un léger bourrelet marque la partie supérieure et la partie inférieure de manière à former une dépression parfois très marquée (on parle aussi de lèvre en « poulie »), propre à ces profils. À l'exception de l'exemplaire D. 35, la gorge supérieure signalée pour les types 1 et 2 est désormais absente.

Lèvre de type 4 (fig. 43) : une dernière catégorie a été créée pour un exemplaire mis au jour dans la structure F. 25. Il s'agit d'une lèvre qui pourrait s'apparenter aux lèvres dites « en flèche » (Nicourt 1986, p. 91-93). Une incision pourrait signaler le passage de la lèvre à la panse.

Aspects morphologiques

À plusieurs reprises (D. 1, D. 9, D. 17 ou D. 32), de grandes parties de panse ont pu être reconstituées, sans malheureusement qu'aucun profil complet n'ait été restitué. Seuls les fonds et quelques éléments verseurs permettront de préciser les déterminations fonctionnelles. Conformément à ce que l'on observe pour cette période, la diversité des récipients se révèle faible, dominée par les formes globulaires (oules et cruches).

● *pichets*

Alors que les cols sont quasiment absents (une inflexion parfois très forte marque le passage rapide du bord à la panse), le profil de type 4, unique, se distingue par son col assez long et une lèvre triangulaire légèrement éversée (fig. 43). Il signale un pichet selon la terminologie proposée par Sylvain Thouvenot (Pinard *et al.* 2006, p. 109). À plusieurs reprises, les bords sont trop mal conservés pour déterminer la présence d'une encolure ou non. L'hypothèse d'un pichet peut malgré tout être envisagée pour le fragment D. 3 (F. 47-14) (fig. 42).

● *oules et cruches*

Cependant, la majeure partie des profils trahit des formes fermées assez globulaires, correspondant à des oules ou des cruches dont le dispositif verseur, dans ce dernier cas, n'est pas toujours conservé. Comme les bords, pour ces deux types de récipients, sont fréquemment identiques, il s'avère difficile de les distinguer clairement. Les diamètres à l'ouverture oscillent au sein d'une fourchette très réduite comprise entre 115 et 135 mm. Les profils de type 1, sur le modèle de ce qui est observé à Fosses, pourraient correspondre de manière privilégiée à des cruches (Guadagnin 2006, p. 205-211). De même, au sein du type 2, les cols plutôt longs pourraient signaler des cruches, voire des pichets (fig. 42). Faute de profils plus complets, nous nous bornerons à ces constats sans aller plus loin dans les conjectures.

Les systèmes verseurs sont au nombre de quatre exemplaires et confirment la présence de cruches. Leur morphologie diffère nettement les unes des autres. On distinguera les becs tubulaires d'une part (ramassage de surface ; F. 17) et les becs étirés d'autre part (F. 100-03 ; F. 20-18). Les deux exemplaires de becs tubulaires sont nettement différents. Le premier (ramassage de surface) présente un diamètre externe à l'ouverture de 25 mm pour une longueur de 20 mm, alors que le second est beaucoup plus étroit (environ 10 mm à l'ouverture) et présente une surface externe glaçurée verte. Ses dimensions ainsi que le traitement de surface en font un exemplaire isolé dans les productions médiévales du nord de la France.

Le bec étiré issu de F. 20-18, nettement saillant par rapport au bord, se caractérise par une lèvre en triangle légèrement éversée, de type 4. Il signale plus certainement un pichet qu'une cruche. À l'inverse, le bec étiré issu de F. 100-03 se caractérise par un simple et léger décrochement du bord exécuté au pouce.

Les fragments dotés d'un système de préhension sont tout aussi réduits. Six exemplaires d'anse, majoritairement plate, complètent les données sur le plan morphologique. À deux reprises, on observe qu'elle s'accroche à la lèvre (elle en constitue même un prolongement pour l'exemplaire issu de F. 20-18). Pour l'exemplaire issu de F. 46, l'anse a été ajoutée sous la lèvre et un lissage rapide au pouce est venu déformer la partie supérieure du bord. Les lèvres de ces deux exemplaires appartiennent au type 1, ce qui tend à confirmer les observations menées plus haut.

À l'exception d'une anse de section ovale ramassée en surface, les exemplaires attestés sont de section plate non symétrique.

Les fonds, assez nombreux, sont souvent lenticulaires (fig. 43). Si tous ne sont pas déterminables, 31 ont été reconnus comme tels. Ces fonds lenticulaires présentent très souvent des traces de chauffe, témoignant d'une fonction culinaire quand il ne s'agit pas de récipients de stockage. Les pots globulaires sont, semble-t-il, fréquemment agrémentés d'un fond lenticulaire parfois très bombé (D. 15 ou D. 28). L'exemplaire bien conservé issu de F 79 (D. 17) présente un fond peu marqué.

● *écuelles*

Un bord issu de F. 25-07, dont la paroi interne est glaçurée, correspond à une écuelle. Le fragment est trop petit pour être dessiné.

● *lampes*

Un petit fragment (non dessinable) mis au jour dans le comblement du fossé F. 17 correspond probablement au bord d'une lampe dont le diamètre extérieur est d'environ 50 mm. L'aspect de ce dernier permet de la faire entrer dans le type B ou le type C3 d'après la typologie établie à Saint-Denis (Lefèvre & Meyer 1988, p. 98-99) et dont la période de production principale est à situer entre le XIe et le XIIIe siècle.

Traitements de surface

Hormis les décors (par ailleurs faiblement représentés), les traitements de surface sont peu nombreux. On note fréquemment des traces linéaires sur la partie inférieure des panses, témoignant de retrait de matière ou d'un lissage mécanique « soutenu ».

Par ailleurs, alors que les inclusions sont parfois assez volumineuses (en particulier pour les exemplaires 1b), les surfaces paraissent relativement douces et lisses. Un lissage ou un polissage semble en effet avoir été exécuté, permettant, semble-t-il, de renforcer l'imperméabilité (Bayard & Thouvenot 1993, p. 308). Par contre, cette opération semble inexistante sur les exemplaires dont la matrice est du sous-groupe 1a. Sur ces derniers apparaissent plutôt des taches ponctuelles de glaçure vertes ou translucides, trahissant probablement à la fois des usages et des statuts différents.

Décors

Un fragment issu de F. 15 présente une impression digitée assez marquée à la jonction entre la panse et le fond. Cette impression signale une probable série (l'amorce d'une deuxième est visible), faisant office de pied décoré à la base d'un récipient, ici une forme ouverte. Ce décor, apparemment peu fréquent, pourrait s'apparenter à des languettes pincées disposées à la base de pichets mis au jour à Pont-l'Evêque (Oise) (C 1998, p. 210-213).

Des traces de glaçure ont été repérées à plusieurs reprises. Il s'agit dans la majeure partie des cas de petites taches translucides qui traduisent la proximité d'une activité de glaçure, plus qu'un acte volontaire appliqué sur le récipient. Quelques fragments présentent cependant de la glaçure verte couvrante, sur la surface interne (F. 25, F. 20-18) ou en surface externe (F. 32). Si elles sont ponctuelles, ces traces attestent cependant la présence de récipients pour lesquels la glaçure est utilisée de manière couvrante. En Île-de-France, la glaçure apparaît au cours du Xe siècle pour progressivement s'imposer en tant qu'élément décoratif et fonctionnel (Lefèvre & Mahé 2004, p. 137). Dans l'atelier de Pont-l'Evêque, (Oise), attribué au XIIe, voire au début du XIIIe siècle, les pichets sont systématiquement recouverts d'une glaçure verte externe (Lacroix 1998, p. 210).

Signalons un cas remarquable dans le comblement de F. 15 : un fragment présente une surface externe glaçurée jaunâtre avec des bandes rapportées de couleur brun-rougeâtre légèrement cannelées. Malgré ses dimensions restreintes, ce tesson pourrait correspondre à un fragment de céramique très décorée dont les premiers témoignages dans le nord de la France, en particulier dans le Douaisis, apparaissent vers la fin du XIIe siècle (Louis 1996, p. 109). Cet élément, au même titre que les fragments glaçurés verts, indiqueraient la présence de pichets, comme cela a déjà été signalé plus haut.

Cinq fragments ont été décorés de bandes peintes de couleur brune (F. 16, F.17, F. 20-44, F. 21 et F. 46) (fig. 41). Les largeurs des bandes sont indéterminables, mais elles semblent se dérouler selon un axe vertical.

Le seul décor à la molette a été mis en évidence sur un fragment issu de F. 88-01 (groupe 2b) (fig. 41). Mal conservé, il semble s'agir d'une bande de losanges dont malheureusement la largeur n'est pas connue. La molette est très banale, mais son isolement au sein du corpus doit être signalé. À Varennes "Le Bois du Lombril", site attribué aux Xe-XIe siècles, ce motif apparaît sur 47 individus (Pinard *et al*. 2006, p. 109).

De même, le motif isolé d'une ligne ondée dans F. 25-01 est à signaler (fig. 41). Son amplitude n'excède pas 20 mm.

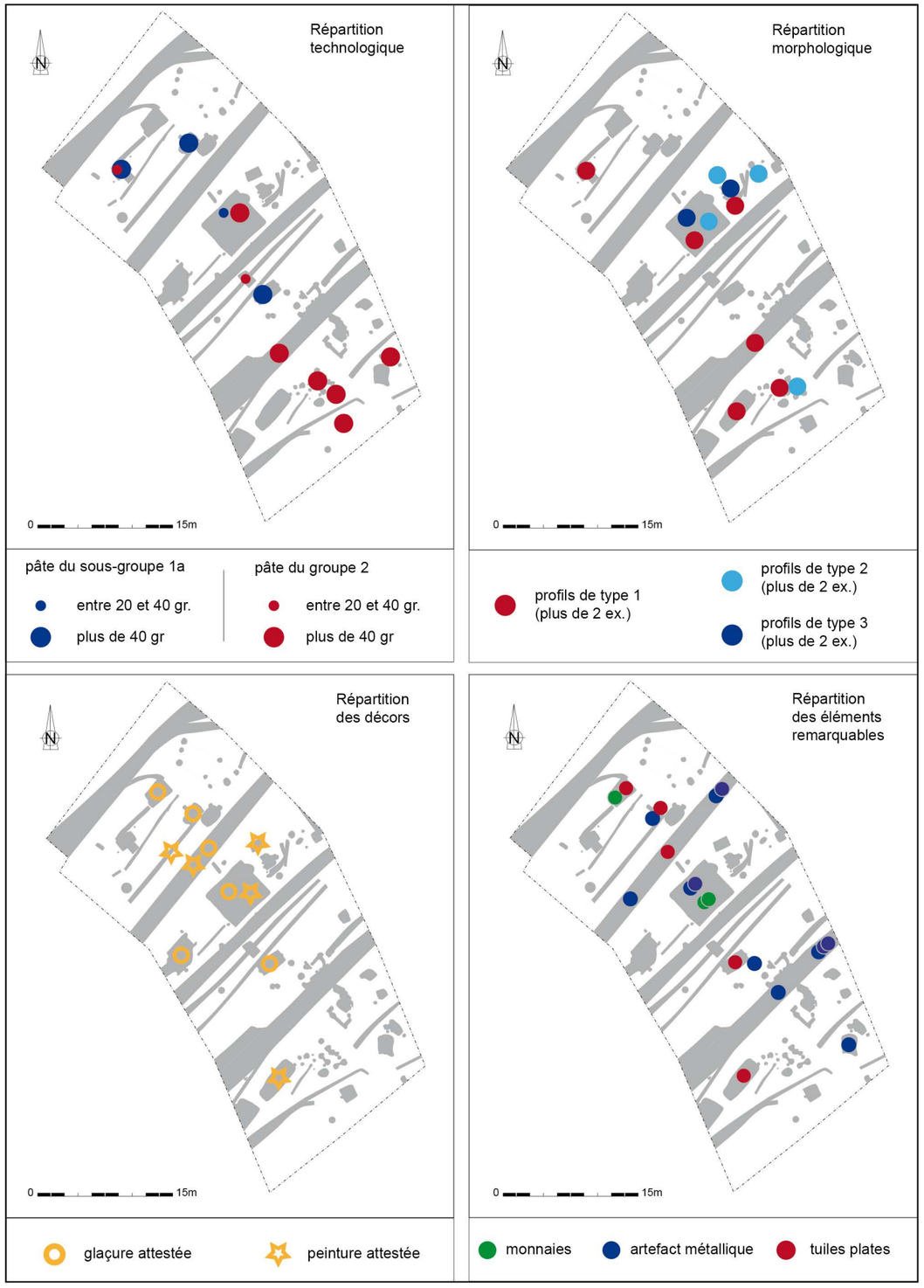

Fig. 44 - Répartition spatiale du mobilier (*DAO : G. Desplanque*).

Confrontation des répartitions spatiales

Malgré la faiblesse du corpus, la corrélation entre la typologie et les pâtes apporte quelques éléments intéressants. On note, d'une part, l'association privilégiée entre les pâtes fines du groupe 1a et les récipients à fonds plats ou convexes (fig. 43, D. 1 et D. 16), même si ces types de fonds ne sont pas exclusifs des pâtes ***1a***[16]**.** Il s'avère, d'autre part, que les récipients appartenant au type 3 ne sont jamais façonnés à partir des pâtes du groupe 2.

Le très faible nombre de fragments peints constitue une information notable. À Dury (Somme) par exemple, les oules, du IXe au XIIe siècle, sont en grande majorité peintes (taches ou bandes) (Harnay 1999, p. 218-229). De manière générale, les décors plastiques sont, eux aussi, limités et on rappellera l'unique décor à la molette, archaïsme possible issu des Xe-XIe siècles, ainsi qu'une ligne ondée.

La répartition des groupes de pâtes au sein du site apporte, elle aussi, des données intéressantes. La carte montre une nette concentration des pâtes du groupe 2 (plutôt granuleuses) dans la parcelle 1, alors que les pâtes du groupe 1a (d'aspect très fin) sont réparties dans les parcelles 2, 3 et 4 (fig. 44).

De même, une répartition spatiale des types céramiques, établie sur la base des types de profil, a été menée. On observe un léger contraste entre une zone nord (plus particulièrement la parcelle 3) plus riche en profils de type 2 et 3 et la parcelle 1 au sein de laquelle les profils de type 1 sont surreprésentés (fig. 44). Plus précisément, les bords de type 3 n'apparaissent qu'à deux reprises au sud du fossé F. 27. De même, les fonds lenticulaires sont proportionnellement plus représentés dans les fosses de la parcelle 1 (F. 47 ou F. 27 en particulier), que dans les fosses des parcelles 2, 3 et 4. Enfin, la répartition des quelques éléments décorés disponibles rend compte d'une partition entre le secteur situé au nord du fossé F. 38 (parcelles 3 et 4), assez riches en décors, qu'ils soient glaçurés ou peints, et le sud de ce fossé (parcelles 1 et 2) où seules deux occurrences sont attestées (fig. 44).

16 - À titre d'exemple, la panse à pâte 1a issue de F. 15 (D. 1) apparaît très élancée et peu globulaire ; son usage se distingue clairement de pots à usage culinaire comme les oules, caractérisées par un fond concave, parfois très bombé. Ces derniers présentent des pâtes plus banales (groupe 1b).

Synthèse et datation

Les monnaies mises au jour dans les fosses F. 20 et F. 05 confirment une datation générale comprise entre le XIe et le XIIIe siècle. Dans la fosse F. 20 (parcelle 3), le mobilier céramique, associé à la monnaie royale émise sous le règne de Louis VI (1106-1137), se caractérise par l'abondance, non exclusive, de bords en bandeau (type 3). L'association des bords en bandeau avec des bords de facture plus « archaïque » (type 2) a par ailleurs été observée en Île-de-France pour des niveaux attribués au début du XIIe siècle (Cisse *et al*. 2007). La monnaie issue de la fosse F. 05 (parcelle 4), émise par les comtes de Soissons, est attribuée au milieu du XIIIe siècle. Elle est malheureusement isolée Par ailleurs, le fragment de céramique très décorée issu de la fosse F. 15 (parcelle 4), fournit un *terminus post quem* supplémentaire, que l'on peut situer à la fin du XIIe siècle. Pour ces fosses, les pâtes du groupe 1 (fine et sableuse) sont très majoritairement représentées.

La présence de fragments en pâte du groupe 2 renvoie aux productions dites granuleuses très répandues en Île-de-France jusqu'à la fin du Xe siècle (Lefèvre 1993, p. 275). Des fragments similaires, associés à de la céramique sableuse, ont été observés à la "Ferme de Pouy" à Mortefontaine, à moins de 5 km au sud-ouest, dans des fosses attribuées à la fin de la période carolingienne (Desplanque 2013). Nonobstant la faiblesse du corpus, on peut envisager qu'une partie des fosses révélant des pâtes granuleuses appartiennent à une phase ancienne de l'occupation du site, au plus tard le XIe siècle.

L'ensemble des données suggère alors l'hypothèse d'un transfert progressif de l'occupation du sud vers le nord de l'emprise. L'absence presque totale de bords en bandeau au sud du fossé F. 27, ainsi que la surreprésentation des fonds en lentille et des pâtes du groupe 2, constituent probablement l'indice d'un abandon précoce de la parcelle 1 (vers la fin du XIe siècle ?) au profit d'un secteur plus favorable vers le nord de l'emprise. C'est en effet entre les fossés F. 27 et F. 17 (parcelles 2 et 3) que le mobilier, tant sur le plan morphologique que technologique, est plus varié, traduisant ainsi peut-être une occupation plus longue. Enfin, la parcelle 4 semble avoir accueillie une occupation vers la fin du XIIe siècle avant d'être abandonnée dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Ambleny XIIe-XIIIe s.	NR	% NR	PR	% PR	PM
bœuf	27	23,28	613	49	22,7
porc	20	17,24	138	11,03	6,9
caprinés	27	23,28	142	11,35	5,26
cheval	1	0,86	34	2,72	34
chien	13	11,21	215	17,19	16,54
âne	2	1,72	76	6,08	
coq	23	19,83	25	2,00	
oie	2	1,72	6	0,48	
lièvre	1	0,86	2	0,16	
Déterminés	116	66,29	1 251	91,99	10,78
Indéterminés	59	33,71	109	8,01	1,85
TOTAL	175	100	1 360	100	7,77

Tab. III - Décomptes en nombre (NR) et poids (PR, en g.) de restes (PM=poids moyen), XIIe-XIIIe siècle, Ambleny "Le Soulier".

ANALYSE DE LA FAUNE (Gaëtan JOUANIN)

Les vestiges fauniques mis au jour sur le site de Ambleny "Le Soulier" sont peu nombreux : 175 ossements dont 116 ont été déterminés (tab. III). La liste de faune se compose des espèces domestiques classiques, accompagnées du lièvre. Nous pouvons ajouter le rat noir, dont un tibia a été identifié dans le remplissage du bâtiment excavé F. 20, ainsi que le lapin représenté par une mandibule issue de la fosse aménagée F. 25. Le rat noir est un commensal de l'homme. Il profite de sa proximité pour trouver gîte et nourriture. Concernant le lapin, sa contemporanéité avec le reste du matériel de la fosse F. 25 est peu sûre. En effet, cette structure a été fortement perturbée par des creusements datés du XXe siècle. Ceci associé à une patine particulière de l'os concerné fait suspecter une intrusion de ce dernier. Commensalité et pollution expliquent l'absence du rat noir et du lapin de nos décomptes.

Bœuf, porc et caprinés sont les mieux représentés avec un nombre de restes presque équivalent. Le bœuf domine en revanche amplement en termes de poids de restes. La place du chien est, quant à elle, probablement surestimée dans la mesure où huit ossements proviennent du seul fossé F. 17 et appartiennent très certainement à un seul individu, à l'instar du cadavre de la cabane excavée F. 5.

La présence de l'âne est intéressante à noter. L'espèce, introduite durant la période romaine, connaît son plein essor durant la période médiévale (Frère & Yvinec 2009), sans que nous puissions donner l'ampleur de ce dernier. Il n'en reste pas moins que sa présence sur le site de Ambleny est notable, d'autant qu'il livre plus de restes que le cheval.

Le coq est également bien représenté puisqu'il arrive à la quatrième place en nombre de restes. Seize des vingt-trois ossements de l'espèce sont issus du bâtiment excavé F. 20. Les principales parties du squelette sont présentes et ce sont les animaux adultes qui prédominent. Juvéniles et immatures apparaissent également, tout comme un très jeune poussin. Quelques-uns de ces ossements portent des traces de découpe attestant du caractère alimentaire des rejets (préparation et/ou consommation). Ces éléments appartenant au coq sont associés aux deux seuls os attribués à l'oie. Ces vestiges attestent sans nul doute du caractère domestique du bâtiment F. 20 et laissent entrevoir un statut probablement assez élevé des occupants. Statut que les caractéristiques mêmes du bâtiment suggèrent.

Les données fauniques du site d'Ambleny "Le Soulier" bien que peu nombreuses apportent tout de même leur lot d'informations. La présence de l'âne sur le site révèle sans doute les besoins en transport de la population humaine vivant ici ; l'accumulation d'ossements de volaille, la nature domestique du bâtiment F. 20. Mais la caractéristique principale du site d'Ambleny "Le Soulier" est sa découverte même. En effet, nous ne connaissons qu'un seul site de nature équivalente et contemporain, celui de "La rue d'Orroire" à Noyon (Clavel 2001). Ses caractéristiques sont proches de celles observées pour Ambleny. Bœuf et caprinés font jeu égal, le porc restant légèrement en retrait. Le coq y est, malgré des conditions de conservation difficiles, également bien représenté avec environ 10 % du nombre de restes déterminés. Ces deux sites nous permettent d'appréhender les relations homme-animal dans le contexte des habitats groupés du milieu du Moyen Âge.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Hormis la présence de deux sépultures (F. 07 et F. 93), attribuées à La Tène ancienne et trahissant la présence probable d'une nécropole gauloise à l'ouest de la zone étudiée, la fouille d'Ambleny "Le Soulier" a permis de mettre au jour une quantité dense de vestiges liés à une occupation de type domestique attribuée aux XIe-XIIIe siècles. Les structures - majoritairement des bâtiments excavés, des fosses aménagées et des silos - sont implantées au sein d'un réseau parcellaire constitué de fossés parallèles et relativement équidistants les uns des autres, selon un plan structuré.

Les aménagements : fonction et organisation

L'ensemble de ces vestiges s'intègre dans un maillage de structures fossoyées, parallèles et équidistantes les unes des autres, constituant autant de parcelles en lanière : 1a, 1b, 2, 3 et 4 (fig. 45). L'intégralité du réseau fossoyé semble être le fruit d'une volonté unique à un moment précis. L'axe des fossés structurants correspond à certains axes parcellaires du cadastre actuel[17], en particulier les limites situées au sud-ouest de la rue du Soulier (fig. 46). Cette superposition suggère que le cadastre actuel est l'héritier de l'organisation fossoyée telle qu'elle a été mise en place au début de l'occupation.

17 - L'exercice a aussi été réalisé à partir du cadastre napoléonien (1817), mais, en plus des difficultés de repositionnement, n'apporte aucun élément de compréhension supplémentaire, le cadastre n'ayant été que très peu modifié.

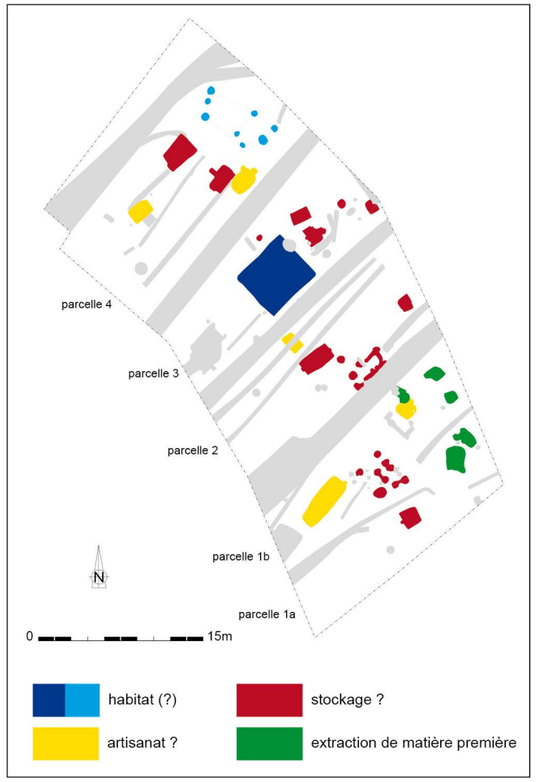

Fig. 45 - Proposition de répartition fonctionnelle de l'espace (*DAO : G. Desplanque*).

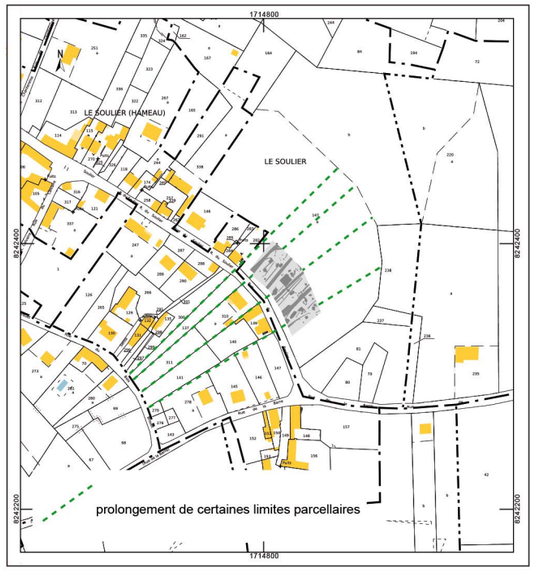

Fig. 46 - Recalage des vestiges sur le cadastre actuel (*DAO : G. Desplanque*).

La rue du Soulier elle-même, perpendiculaire à ces axes, se confond très largement avec l'artère médiévale le long de laquelle les parcelles en lanière se sont accolées.

La parcelle 1, au sud de l'emprise, semble avoir été subdivisée en deux espaces (1a et 1b) qu'une ouverture dans le fossé médian permet de relier. Hormis la présence de la cabane excavée à vocation artisanale F. 46 et d'une batterie de silos dont l'organisation suggère une gestion collective, cette parcelle est occupée par des fosses aménagées de petite taille dont les fonctions sont difficiles à déterminer. Certaines d'entre elles sont probablement des fosses d'extraction de matériau de construction (F. 44, F. 69, F. 77, F. 125). La fosse F. 56 pourrait avoir servi de lieu de stockage.

La parcelle 2 est occupée de manière assez lâche. Les structures y sont mieux déterminées. Les cabanes excavées F. 32 et F. 33 constituent un pôle d'activités (artisanat et/ou stockage) à côté duquel un grenier sur poteaux plantés a été bâti, ainsi qu'un silo enterré (F. 29). En limite nord d'emprise, seule la fosse de petite dimension F. 28 occupe le reste de l'espace de la parcelle. La restitution d'un bâtiment sur sablières basses au sud des deux cabanes excavées est tout à fait envisageable.

La parcelle 3 apparaît comme la plus densément occupée. Elle s'organise autour d'un vaste bâtiment excavé de plan carré et qui a fait l'objet d'une occupation de type domestique. Il pourrait s'agir du seul bâtiment conservé à vocation résidentielle. Au nord de cet édifice, une série de structures se répartit de part et d'autre d'un double fossé palissadé (F. 104 et F. 105) : fosses aménagées que côtoient des silos enterrés. Au sud, la vaste fosse-atelier F. 25 complète les aménagements de la parcelle.

La parcelle 4 est plus large que les trois précédentes. Les structures mises au jour sont plutôt concentrées dans la moitié nord. Un possible bâtiment sur poteaux plantés se développe selon un axe nord-ouest / sud-est. Il jouxte, au sud, une série de cabanes rectangulaires à vocation artisanale (F. 86) ou de stockage (F. 05 et F. 15). Au sud, la fosse F. 79 constitue le témoignage d'une activité artisanale qu'il est difficile de préciser. À proximité, un vaste espace, vierge de vestiges, pourrait correspondre à l'emplacement d'un bâtiment sur sablières basses.

Un transfert du sud vers le nord

Au regard du mobilier céramique, avec la prudence que requiert sa faible quantité, il a été envisagé que les parcelles 1a et 1b pouvaient avoir été occupées sur une courte période et abandonnées de manière précoce, vers la fin du XIe siècle, alors que l'occupation se poursuivait au sein des parcelles situées au nord.

Inversement, l'extrême homogénéité des comblements des fosses et du mobilier céramique au sein de la parcelle 4, ainsi que les rares recoupements stratigraphiques et le *terminus post quem* que fournit l'obole issue de F. 05 (frappé entre 1235 et 1270), montrent que les aménagements de la parcelle en question sont mis en place au plus tôt à la fin du XIIe siècle, alors que le bâtiment F. 20 (dont le comblement a livré une monnaie royale frappée entre 1108 et 1137) est édifié depuis longtemps ou déjà abandonné[18]. On peut donc légitimement supposer que la parcelle 4 est encore libre de tout aménagement, alors que celles situées plus au sud sont occupées depuis quelques générations, voire peut-être en cours d'abandon.

Les motifs d'un tel transfert méritent d'être examinés. La fouille a révélé que la partie inférieure des silos situés dans la parcelle 1 baignait dans la nappe phréatique. Il semble cependant évident qu'ils ont été utilisés alors que le terrain s'y prêtait et que la nappe atteignait alors un niveau inférieur. La montée progressive de la nappe phréatique pourrait ainsi constituer le motif de l'abandon de l'occupation située dans les parcelles sud au profit d'un transfert vers le nord.

Le modèle proposé à Charavines-Colletière (Isère) suggère qu'une déforestation massive des pentes ceinturant l'occupation, associée à une activité agricole soutenue, a pu entraîner une remontée rapide du niveau de la nappe phréatique (Colardelle & Verdel 1993, p. 372). Cette hypothèse, en l'absence d'étude pédologique, ne peut malheureusement pas être avancée avec certitude à Ambleny "Le Soulier", mais il faut cependant observer que l'intégralité de l'emprise fouillée est abandonnée au plus tard à la fin du XIIIe siècle pour ne jamais être réoccupée, argument, s'il en est, d'une réelle difficulté à occuper cette zone de manière pérenne.

Les motifs de la parcellisation de l'espace

À ce stade de la réflexion, deux hypothèses sont envisagées pour l'occupation du Soulier.

La première hypothèse consisterait à imaginer un vaste espace au sein duquel la répartition s'opère de manière fonctionnelle et/ou sociale. On a eu l'occasion en effet d'observer que toutes les parcelles n'ont pas été occupées dès la phase initiale de parcellisation de l'espace. De surcroît, même diachronique, aucune organisation similaire n'est décelable d'une parcelle à l'autre, selon un modèle qui se répéterait. Enfin, la batterie de silos mise en évidence dans la parcelle 1 pourrait signaler des logiques de gestion collective, sinon communautaire, des réserves et récoltes, et ce, nécessairement dans un cadre bien plus large que celui de la stricte parcelle.

Dans ce cadre, les fossés, loin de constituer des obstacles et des limites imperméables, ont pour fonction d'organiser un seul et même espace collectif. Le site d'Ingré (Loiret) (Jesset 2009), au cours de son occupation des IXe-Xe siècles, alimente cette hypothèse. L'auteur précise qu' « il faut envisager en réalité des ruptures d'ordre fonctionnel qui ne se calquent pas forcément sur les limites physiques perceptibles », mais qu'au contraire, « les ruptures les plus marquantes [ne sont] pas forcément des limites de propriétés » (Jesset 2009, p. 600).

L'occupation mise au jour, selon la deuxième hypothèse, peut être perçue dans un cadre plus large ; la rue actuelle de Soulier devait constituer l'axe de communication médiéval le long duquel les parcelles viennent se greffer. À ce titre, la bande située au sud-ouest de la rue pourrait avoir accueilli d'autres bâtiments répondant, au sein de chaque lanière, aux aménagements mis au jour au nord-est de la rue du Soulier. Selon ce schéma, l'occupation serait alors strictement organisée de part et d'autre de la rue : un espace résidentiel à l'ouest fait écho à des bâtiments plus modestes, à vocation artisanale et agricole à l'ouest, au sein de chacune des parcelles mises en évidence. Ce modèle est mis en évidence sur le site de Vallange à Vitry-sur-Orne (Moselle) dès le VIIe siècle (Gérard 2009, p. 486-487 ; Gérard 2012). C'est celui-ci qui sera privilégié pour le cas du "Soulier".

Dans le cadre d'un habitat structuré le long d'une rue centrale, chaque lanière pourrait correspondre à une unité domestique dont la fouille n'aurait révélé que les espaces à vocation agricole et artisanale. Un plan initial est ainsi imposé, probablement dans le courant de la deuxième moitié du XIe siècle, et « mis à disposition » d'une population paysanne désormais encadrée dans un habitat strictement concentré.

Le hameau dans son environnement

Au regard de la carte géologique et de l'implantation actuelle du hameau du Soulier, il est probable que le hameau médiéval s'étirait sous le hameau actuel, le long d'une bande sableuse orientée selon un axe est-ouest (fig. 03), dominant de quelques mètres un environnement humide sujet à de fréquentes inondations. Les prélèvements palynologiques et carpologiques, malheureusement très pauvres, ne permettent pas de préciser l'environnement paysager. Les restes fauniques suggèrent malgré tout des activités agricoles

18 - Même si on ne peut pas exclure une durée de circulation très longue pour certaines monnaies, ce qui descendrait sensiblement la période de fonctionnement pour le bâtiment F. 20 et pourrait ainsi le rendre contemporain des structures de la parcelle 4.

Fig. 47 - Photographie aérienne de l'emprise, associée à la parcelle voisine (Balloïde).

reposant sur l'élevage de la triade domestique classique (bœuf, porc, capriné), pour lesquels les pâturages sont un corollaire incontournable. La présence de l'âne ou du bœuf, tous deux utilisés pour leur force de travail, évoque aussi des espaces cultivés.

Enfin, précisons que vers le nord-est, le développement de l'occupation est contraint par la présence d'une zone humide que traverse un ruisseau. Les photos aériennes - prises à une période assez sèche - montrent en effet que les parcelles se prolongeaient au-delà des limites de fouille (fig. 47), éventuellement jusqu'en bordure de la zone humide, peut-être siège d'activités (moulin, rouissage… ?) qu'il nous est impossible de préciser au regard de l'emprise étudiée.

Conçue selon un plan raisonné, l'organisation suggère que l'établissement est le fruit d'une entreprise seigneuriale. Rappelons que les seigneurs de Pierrefonds initient, dès la fin du XIe siècle, une politique très offensive visant, au détriment des comtes de Soissons, à exercer une mainmise territoriale et militaire sur les marges orientales de leur zone d'influence (Brunel 1994, p. 15-16). Le donjon édifié au cœur du bourg d'Ambleny entre 1140 et 1143 incarne au mieux cette nouvelle puissance. Les motifs de création du hameau du Soulier s'inscrivent donc probablement dans le cadre d'une (re) colonisation[19] / intensification de la mise en valeur de terres liée à une volonté d'enracinement. Des « colons », invités à occuper un terroir, sont ainsi lotis, au nom d'un pouvoir seigneurial que l'on assimilera de façon vraisemblable aux Pierrefonds.

Le hameau médiéval du Soulier, en constituant un relais au rayonnement du bourg d'Ambleny, bénéficie d'un appui et d'un soutien de la part du pouvoir laïc établi. La découverte de trois pointes de flèche constitue, à ce titre, un fait remarquable et peut suggérer la présence, au moins ponctuelle, d'une aristocratie de rang modeste ou d'une paysannerie aisée. La découverte des trois monnaies mises au jour achève de compléter le tableau et illustre la pleine intégration du site aux réseaux commerciaux des XIIe-XIIIe siècles.

Si l'emprise de fouille du hameau du Soulier à Ambleny offre une fenêtre restreinte, elle n'en offre pas moins l'opportunité de mettre au jour, sur le plan archéologique, une partie d'un hameau ou village-rue à parcelles laniérées créé dans le courant du XIe siècle, phénomène souvent uniquement connu par une fossilisation topographique ou des sources archivistiques. Pour cette période, à l'exception de quelques cas remarquables[20], ce type d'occupation, tant en Picardie, que sur l'ensemble du territoire français, offre peu de parallèles. Ambleny "Le Soulier" alimente ainsi, de manière significative, la problématique du développement d'habitats sur des terroirs dont l'exploitation s'intensifie entre le XIe et le XIIIe siècle.

19 - On imagine en effet une occupation ponctuelle mise en place dès la fin de la période carolingienne et reprise en main dans le courant de la deuxième moitié du XIe siècle.
20 - Tels que le site de Bouafles "Les Mousseaux", Eure (Carpentier *et al*. 2006) ou Dury "Le Moulin", Somme (Harnay 1999).

BIBLIOGRAPHIE

AUXIETTE Ginette, DESENNE Sophie & POMMEPUY Claudine (2002) - « Des viatiques et des banquets : alimentation des défunts, alimentation des vivants sur la nécropole de La Tène ancienne de Bucy-le-Long (Aisne) », dans *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule*. Actes du XXVe colloque de l'A.F.E.A.F., Charleville-Mézières 24-27 mai 2001. Bulletin de la Société Archéologique Champenoise, mémoire n° 16

BAYARD Didier (1995) - « Les habitats du haut Moyen Age en Picardie », dans LORREN Claude et PERIN Patrick coord. – *L'habitat rural du haut Moyen Âge (France, Pays-Bas, Danemark et Grand-Bretagne*, Actes des XIVe Journées internationales d'Archéologie mérovingienne, Guiry-en-Vexin et Paris, 4-8 février 1993, Tome VI des Mémoires publiés par l'AFAM, Rouen, p. 53-62.

BAYARD Didier & THOUVENOT Sylvain (1993) - « Étude de la céramique du haut Moyen Âge (Ve-Xe siècle) dans le département de l'Aisne (France) : premier bilan », dans PITON Daniel (dir.) - *La céramique du Ve au Xe siècle dans l'Europe du Nord-Ouest*, Actes du colloque d'Outreau (10-12 avril 1992), Nord-Ouest Archéologie, hors-série, Saint-Josse-sur-Mer, p. 291-340.

BEAGUE-TAHON Nadine (1993) - Rapport de fouilles archéologiques réalisées au centre d'activités commerciales et tertiaires du Chêne Saint-Amand, Lieu-dit «Le Seugnon, Toupot, Millot» à Saint-Dizier (Haute-Marne), SRA Champagne-Ardennes, Chalons-en-Champagne, 1993.

BECK Patrice (1989) - *Une ferme seigneuriale au XIVe siècle. La grange du Mont (Charny, Côte-d'Or),* Document d'Archéologie Française, n° 20, 143 p.

BONNABEL Lola, MOREAU Catherine, SAUREL Marion, RICHARD Isabelle, AUXIETTE Ginette & VAUQUELIN Babeth (2011) - « Pratiques funéraires entre le Hallstatt final et la Tène moyenne en Champagne-Ardenne : un genre de point de vue, le point de vue du genre » dans BARRAL Philippe, DEDET Bernard, DELRIEU Fabien, GIRAUD Pierre, LE GOFF Isabelle, MARION Stéphane, VILLARD-LE-TIEC Anne 2011 - *L'Âge du fer en Basse-Normandie, Gestes funéraires en Gaule au Second Âge du fer*. Actes du XXXIIIe colloque international de l'AFEAF (Caen, 20-24 mai 2009), 2 vol., Toulouse.

BROTHWELL Don R. (1989) – « The relationship of tooth wear to aging », dans IŞCAN Mehmet Yasar (1989) - *Age Markers in the Human Skeleton*, Springfield, Illinois : C.C Thomas, p. 303-316.

BRULEY-CHABOT Gaëlle (2003) - « Les fours culinaires en Ile-de-France », dans : GENTILI François, LEFEVRE Annie, MAHE N. coord. - *L'habitat rural du haut Moyen Âge en Île-de-France*, 1er supplément au Bulletin archéologique du Vexin français, Guiry-en-Vexin, p. 25-31.

BRUNEL Ghislain (1994) - « Ambleny, tour des seigneurs de Pierrefonds », dans Congrès archéologique de France, 148e session, Aisne méridionale, tome I, *Société française d'archéologie*, Paris, p. 11-22.

BRUNEL Ghislain (1999) - « L'élevage dans le Nord de la France (XIe-XIIIe siècle). Quelques jalons de recherche », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, p. 41-61.

BUIKSTRA Jane E. & UBELAKER Douglas H. (1994) - *Standards for Data Collection from Human Skeletal Remains*, Fayetteville, Arkansas : Arkansas archaeological Survey Report Number 44.

CARPENTIER Vincent, FOURNIER Pascal, CALDERONI Paola, LECLER Elisabeth & MUNAUT André (2006) – « Un hameau au bord de la Seine normande : Bouafles, Les Mousseaux (Eure), XIe-XIIe siècle », *Archéologie médiévale*, 36, p. 123-157.

CISSE Laure, ABADIE (Isabelle), FOUCRAY Bruno, & LEFEVRE Annie (2007) - « Fouilles de la travée sous clocher de l'église Saint-Étienne de Marly-la-Ville (Val d'Oise). Entre habitat et contexte funéraire : un dépôt céramique et monétaire de la fin du XIe-début du XIIe siècle », *Bulletin archéologique du Vexin français et du Val d'Oise*, n° 39, p. 37-56.

CLAVEL Benoît (2001) - « L'animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du Nord (XIIe-XVIIe siècles) », *Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial 19, Amiens.

COLARDELLE Michel & VERDEL Éric (1993) - *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement. La formation d'un terroir au XIe siècle*, Documents d'Archéologie Française n° 40, Éditions de la maison des sciences de l'homme, Paris, 416 p.

COMPAGNON Éric, LOUIS Étienne & WILLOT Jean-Michel (2002) - *Au cœur des villages médiévaux du Nord de la France. Les fouilles de Guesnain et Dechy (Nord),* Archaeologia Duacensis, Douai.

DEMOULE Jean-Paul (1999) - « Chronologie et société dans les nécropoles celtiques de la culture Aisne-Marne du VIe au IIIe siècle avant notre ère », *Revue Archéologique de Picardie*, n° spécial 15.

DESPLANQUE Gilles (2013) - « Analyse du mobilier céramique de la Ferme de Pouy à Mortefontaine », dans GALMICHE Thierry & ROBIN Nadège - *Mortefontaine, Laversine, Montigny-Lengrain Ferme de Pouy (Aisne),* Rapport de fouille, 3 vol. : Études. Amiens.

DESCHAMP Marie (2009) - « Le fond de cabane dans l'habitat rural du haut Moyen Age en Île-de-France. État des recherches et premier essai de synthèse », dans GENTILI François, LEFEVRE Annie dir. - *L'habitat rural du haut Moyen Age en Île-de-France*, 2e supplément au Bulletin archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise, Guiry-en-Vexin, p. 61-71.

DESENNE Sophie, POMMEPUY Claudine & DEMOULE Jean-Paul (2009) - *Bucy-le-Long, une nécropole de la Tène ancienne (Ve-IVe siècle avant notre ère),* Revue Archéologique de Picardie, n° spécial 26.

DUPLESSY Jean (1985) - *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, tome I, (751-1223), Paris, BNF, 1985, trésor n° 248, p. 98.

DUPLESSY Jean (1988) - *Les monnaies françaises royales, tome I, (Hughes Capet - Louis XII),* Paris, p. 54, n° 116.

EPAUD Frédéric (2009) - « Approche ethno-archéologique des charpentes à poteaux plantés : les loges d'Anjou-Touraine », *Archéologie médiévale*, 39, p. 121-160.

EPAUD Frédéric & GENTILI François (2009) - « L'apport de l'expérimentation pour la compréhension de l'architecture carolingienne : les exemples du chantier d'Orville (Val d'Oise) », dans Actes des XXIXe Journées internationales d'archéologie mérovingienne, *Revue archéologique de Picardie*, n° 1-2, p. 129-144.

FLEURY Édouard (1877) - *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 1ère partie, Paris, 259 p.

FRERE Stéphane & YVINEC Jean-Hervé (2009) - « Élevage et alimentation carnée en Île-de-France durant le haut Moyen Âge », dans GENTILI François & LEFEVRE Annie (dir.) - *L'habitat rural du haut Moyen Âge en Île-de-France*, 2e supplément au Bulletin archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise, p. 11-20.

GALMICHE Thierry (2010) - *Ambleny «Le Soulier» (Aisne).* Rapport de diagnostic, Service régional de Picardie, Amiens, 2010.

GENTILI François (2009) - « Typologie et analyse spatiale des fonds de cabane du haut Moyen Âge en Pays de France, l'exemple de Villiers-le-Sec et des sites environnants : Baillet-en-France, le Mesnil-Aubry, Louvres et Villiers-le-Bel » dans GENTILI François & LEFEVRE Annie (dir.) - *L'habitat rural du haut Moyen Âge en Île-de-France*, 2e supplément au Bulletin archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise, Guiry-en-Vexin, p. 31-59.

GENTILI François (2009) - « Silos et greniers. Structures de conservation des grains sur les sites ruraux du haut Moyen Âge d'après les exemples franciliens » dans GENTILI François & LEFEVRE Annie. (dir.) - *L'habitat rural du haut Moyen Âge en Île-de-France*, 2e supplément au Bulletin archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise, Guiry-en-Vexin, p. 97-123.

GERARD Franck (2009) - *Vitry-sur-Orne ZAC de la Plaine (Lorraine, Moselle), tranche 1, 2, 3 et 4. L'évolution d'un terroir du Néolithique Ancien au XVe siècle*, Rapport final d'opération, Service régional de l'Archéologie Metz.

GERARD Franck (2012) - « La structuration du village pour une économie agraire planifiée à la fin du IXe siècle en Lorraine. Les sites de Vitry-sur-Orne et de Demange-aux-eaux », *Archéopages* n° 34, p. 38-47.

GRANSAR Frédéric (2002) - « La batterie de silos à Soupir Le Champ Grand Jacques (Aisne) : contribution à l'identification d'une centralisation du stockage à la Tène B dans le nord de le France » dans MENIEL Patrice & LAMBOT Bernard (coord.) - *Repas des vivants et nourriture pour les morts en Gaule*, Actes du XXVe colloque de l'AFEAF, Charleville-Mézières, 2001, p. 67-80.

GUERIN 2012 : Guérin (F.) - « L'organisation spatiale des établissements ruraux du Moyen Âge » dans *L'habitat rural au Moyen Âge dans le nord-ouest de la France*, t. 1 Les synthèses (dir. A. Valais), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 19-84.

GUILLAUMET Jean-Paul (2003) - *Paléomanufacture métallique, méthode d'étude*, in folio éditions, Gollion, 156 p.

HARNAY Véronique (1999) - « Dury Le Moulin (Somme). Un village-rue du Moyen Âge (du IXe au XIIe siècle) », *Revue archéologique de Picardie*, n° 1-2, p. 203-235.

HOURLIER Michel, DHÉNIN Michel (1998) - « Monnaies médiévales de Soissons », *Revue Numismatique*, p. 245-297, pl. XXI-XXVIII.

JAKUBOWSKI Jean-François (2001) - *Goincourt (Oise) «Rue de Montguillain»* n° 60 277 001 AH - I - Structures. Rapport de fouilles archéologiques, Amiens, SRA de Picardie.

JESSET Sébastien (2009) - *Ingré, ZAC Ouest du Bourg, tranche 1*, Loiret, région Centre, Rapport final d'opération, Service régional de l'Archéologie, Orléans.

LACROIX Marie-Christine (1998) - « La production céramique du four de Pont-l'Evêque (Oise) », *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, p. 207-214.

LEFEBVRE Anthony (2012) - *Fontenoy «Proche le Bac», (Aisne)*, Rapport de diagnostic, Service Régional de l'Archéologie, Amiens.

LEFEBVRE Anthony (2014) - *Ambleny «ZAE de Pontarcher La Chaudière» (Aisne)*, Rapport de fouille, Service Régional de l'Archéologie, Amiens.

LEFEVRE Annie & MEYER Nicole (1988) - « Les lampes en céramique des fouilles urbaines de Saint-Denis », *Archéologie médiévale*, 18, p. 73-111.

LEFEVRE Annie & MAHE Nadine (2003) - « L'étude de la céramique » dans GENTILI François, LEFEVRE Annie, & MAHE Nadine (dir.) - *L'habitat rural du haut Moyen Âge en Île-de-France*, 1er supplément au Bulletin archéologique du Vexin français, Guiry-en-Vexin.

LEFEVRE Annie & MAHE Nadine (2004) - « La céramique du haut Moyen Âge en Île-de-France à travers la fouille des habitats ruraux », *Revue archéologique de Picardie*, n° 3-4, p. 105-149.

LEGROS Vincent (2001) - « Étude du mobilier métallique des fermes médiévales du Bellé à Meuilly-en-Thelle (Oise) (approche technique et fonctionnelle) », *Revue archéologique de Picardie*, n° 1-2, p. 39-72.

LOBJOIS Gilbert (1969) - *La nécropole gauloise de Pernant (Aisne)*, Celticum XVIII.

LOUIS Étienne (2004) - *Cantin (Nord), Rue du château*. Fouilles préventives, Service régional de l'archéologie, Lille.

LOUIS Étienne (1996) - « La céramique très décorée à Douai. L'état de la question » dans PITON Daniel (dir.) - *La céramique très décorée dans l'Europe du Nord-ouest (Xe-XVe siècle)*, Actes du colloque de Douai (7-8 avril 1995), Nord-Ouest Archéologie, n° 7, p. 105-120.

MALSY Jean-Claude (2001) - Les noms de lieu du département de l'Aisne t. 3, Paris, Société française d'onomastique, 2001, 446 p.

MASSET Claude (1982) - *Estimation de l'âge au décès par les sutures crâniennes*, Thèse de doctorat d'Etat, Université Paris I, 301 p.

MATTON Auguste (1871) - *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, Paris, Imprimerie nationale, 364 p.

MIROT Léon, MIROT albert (1980) - *Géographie historique de la France des origines à 1950*, Paris.

MOTTE Sylvain (2001) - « Bény, Garavand (Ain) » dans FAURE-BOUCHARLAT Élise (dir.) - *Vivre à la campagne au Moyen Âge. L'habitat rural du Ve au XIIe siècle (Bresse, Lyonnais, Dauphiné) d'après les données archéologiques*, Document d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, n° 21, Lyon, p. 129-140.

NICOURT Jacques (1986) - *Céramiques médiévales parisiennes. Classification et typologie*, JPGF, Ermont, 366 p.

PETIT Michel (2000) - « Bases de pressoirs du haut Moyen Âge », *Actes des Journées archéologiques d'Île-de-France*, p. 26-27.

PICHON Blaise (2002) - *L'Aisne, carte archéologique de la Gaule*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, Maison des Sciences de l'Homme.

PINARD Estelle, PISSOT Véronique, THOUVENOT Sylvain & Yvinec Jean-Hervé (2006) - « Les habitats laténiens, gallo-romains et médiévaux de Varesnes Le Bois du Lombril (Oise) », *Revue archéologique de Picardie*, n° 1-2, p. 71-126.

POEY D'AVANT Faustin (1858 à 1862) - *Monnaies féodales de France*, 3 vol., Paris, réimpression Graz 1961, n° 6496, t. III.

QUERRIEN Armelle (2004) - « La résidence aristocratique rurale de Montbaron (Levroux, Indre), fin XIe -début XIIIe siècle », *Archéologie médiévale*, 34, p. 65-174.

RAVOIRE Fabienne (2009) - « Études de quelques lots de tuiles médiévales et modernes provenant de Paris, Blandy-lès-Tours (Seine-et-Marne) et Roissy-en-France (Val-d'Oise) » dans CHAPELOT Jean, CHAPELOT Odette, & RIETH Bénédicte (dir.) - *Terres cuites architecturales médiévales et modernes*, Caen : Publications du CRAHM, p. 393-405.

REDDE Michel (1985) - « Le camp militaire romain d'Arlaines et l'aile des Voconces », *Gallia*, 43-1, p. 49-79.

SERDON Valérie (2005) - *Armes de diable. Arcs et arbalètes au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes, 334 p.

VALAIS Alain & LAFOREST Pascal (2009) - « Herblay (Val-d'Oise) «Gaillon-le-Haut» », dans GENTILI François & LEFEVRE Annie (dir.) - *L'habitat rural du Haut Moyen Âge en Île-de-France*, Bulletin archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise, 2e supplément, p. 209-212.

VAUVILLE Octave (1900) - « Enceinte gauloise d'Ambleny (Aisne) », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, Ve série, tome I, p. 45-54.

WARMÉ Nicolas (2009) - « Des fosses propres à la conservation des grains, et de la manière de les construire par le comte de Lasteyrie (1819) » dans GENTILI François & LEFEVRE Annie (dir.) - *L'habitat rural du haut Moyen Âge en Île-de-France*, 2e supplément au Bulletin archéologique du Vexin français et du Val-d'Oise, Guiry-en-Vexin, p. 95-96.

Les auteurs

Gilles DESPLANQUE
Conservation des Musées et de l'Archéologie, Département de l'Aisne
Pole archéologique
1, rue William-Henri Waddington
F – 02 000 LAON

Michel HOURLIER
7, route de Rosoy
F – 60620 ACY-EN-MULTIEN

Gaëtan JOUANIN
Laboratoire d'archéozoologie de Compiègne
Centre de Recherche Archéologique de la Vallée de l'Oise (CRAVO) / UMR 7209
17, rue James de Rothschild
F – 60200 COMPIEGNE

Stéphanie NORMANT
Conservation des Musées et de l'Archéologie, Département de l'Aisne
Pole archéologique
1, rue William-Henri Waddington
F – 02 000 LAON

Nadège ROBIN
Conservation des Musées et de l'Archéologie, Département de l'Aisne
Pole archéologique
1, rue William-Henri Waddington
F – 02 000 LAON

Résumé

Hormis la présence de deux sépultures, attribuées à La Tène ancienne et trahissant la présence probable d'une nécropole gauloise à l'ouest de la zone étudiée, la fouille d'Ambleny "Le Soulier" a permis de mettre au jour une quantité dense de vestiges liés à une occupation de type domestique attribuée aux XIe-XIIIe siècles. Les structures - majoritairement des bâtiments excavés, des fosses aménagées et des silos - sont implantées au sein d'un réseau parcellaire constitué de fossés parallèles et relativement équidistants les uns des autres, selon un plan structuré.

Si l'emprise de fouille offre une fenêtre restreinte, elle donne une occasion rare de mettre au jour une partie d'un hameau ou village-rue à parcelles laniérées. Pour cette période en effet, à l'exception de quelques

cas remarquables, ce type d'occupation, tant en Picardie, que sur l'ensemble du territoire français, demeure méconnu. Ambleny "Le Soulier" alimente ainsi, de manière significative, la problématique du développement d'habitats sur des terroirs dont l'exploitation s'intensifie entre le XIe et le XIIIe siècle.

Mots-clefs : Tène ancienne, culture Aisne-Marne, sépulture, Moyen Âge, village-rue, parcelles laniérées, fossés, bâtiments excavés, silos, céramique, monnaies.

Abstract

Except for two graves ascribed to the Early La Tène period and showing the likely existence of a Gaulish cemetery on the West side of the area studied, the excavations at Ambleny "Le Soulier" yielded a dense amount of remains related to a dwelling ascribed to the 11th-13th centuries. The remains are mostly bottoms of huts, pits and silos; they are installed in a network of plots delimited by parallel and relatively equidistant ditches, following a structured framework. Even if the total surface excavated provides only a limited view, it gives a rare opportunity to investigate part of a hamlet or street-village with long narrow strip plots. As concerns this period indeed, except for a few notable cases, this kind of occupation, in Picardy as throughout the French territory, is still little known. Thus Ambleny "Le Soulier" significantly informs the issues concerning the expansion of occupation on lands whose exploitation develops rapidly between the 11th and the 13th centuries.

Keywords : Early La Tène, Aisne-Marne culture, grave, Middle-Ages, street-village, narrow land plots, ditches, bottoms of huts, silos, pottery, coins.

Traduction : Margaret & Jean-louis CADOUX

Zusammenfassung

Bei der Ausgrabung von Ambleny „Le Soulier" wurden außer zwei Gräbern der Frühlatènezeit, die auf eine gallische Nekropole im Westen des untersuchten Bereichs weisen, zahlreiche Siedlungsspuren aus dem 11. -13. Jahrhundert freigelegt. Die Strukturen – mehrheitlich eingetiefte Gebäude, Gruben und Silos – sind nach einem strukturieren Plan in einem Parzellennetz angeordnet, das durch parallele, in relativ gleichmäßigen Abständen angelegte Gräben gebildet wird.

Obwohl die untersuchte Fläche nur einen begrenzten Einblick gewährt, bietet sich hier die seltene Gelegenheit, einen Teil eines Weilers oder Straßendorfes mit bandförmigen Parzellen freizulegen. Für diese Periode wird diese Siedlungsform, abgesehen von einigen bemerkenswerten Fällen, sowohl in der Picardie als auch im gesamten französischen Territorium in der Tat immer noch unterschätzt. Ambleny „Le Soulier" nährt also auf bezeichnende Weise die Problematik der Siedlungsgenese in den Regionen, deren Bewirtschaftung sich zwischen dem 11. und 13. Jahrhundert intensiviert.

Schlagwörter : Frühlatènezeit, Aisne-Marne-Kultur, Grab, Mittelalter, Straßendorf, bandförmige Parzellen, Gräben, eingetiefte Gebäude, Silos, Keramik, Münzen.

Traduction : Isa ODENHARDT-DONVEZ (donvezservit@wanadoo.fr).